

L'ASIE FRANÇAISE

BULLETIN MENSUEL

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Publié sous la direction de M. Henri Froidevaux

Administration et rédaction de L'ASIE FRANÇAISE : PARIS 6^e, 21, RUE CASSETTE.

Téléph. Saxe 32.84. — Chèques postaux : PARIS, N° 1900.

SOMMAIRE

A nos lecteurs.....	297
Liste des souscripteurs.....	298
Nos morts. — Le comte de Labry.....	298
L'indépendance du Grand-Liban, par HENRI FROIDEVAUX.....	298
La chute du gouvernement arabe de Damas. Textes et faits.....	300
Une mission française en Syrie.....	309
Libres propos d'un touriste. Quelques jours au Cambodge au commencement de 1920, par L. L.....	312
Lettre du Japon.....	317
Variétés. — Un Sherlock Holmes indien, par PAUL MARTIN.....	318
Indochine. — Les travaux de la Commission de réforme monétaire. — Rôle du directeur de l'Instruction publique.....	320
Levant. — Les troupes françaises en Thrace. — Les affaires de Cilicie. — L'indépendance de la Cilicie. — Notre carte du Liban. — Le régime français à Damas. — L'agitation arabe en Mésopotamie.....	322
Extrême-Orient. — La représentation de la France en Extrême-Orient à la Chambre des députés....	326
Chine : La famine dans le Ho-nan.....	334
Japon : L'ouvrier japonais et la journée de huit heures. — Les Japonais en Micronésie.....	336
Asie anglaise : La visite du prince de Galles. — Nominations des fonctionnaires. — La réforme constitutionnelle. — La question du califat. — Le commerce bolcheviste; les grèves. — La mutinerie sinn-feiniste de Jullundur. — Mort du chef nationaliste B. G. Tilak. — Les tribus criminelles de l'Inde et l'Armée du Salut. — La situation financière. — Importations d'or et d'argent. — Les travaux d'irrigation dans l'Inde en 1917-1918. — La récolte du jute. — Exploitation des mines de charbon. — On demande des officiers. — Le commerce du riz en Birmanie. — Service de transports en Birmanie.....	336
Bibliographie. — La reconstruction de l'Europe politique, par RENÉ PINON. — Les Albanais, par GABRIEL LOUIS-JARAY.....	342
CARTE	
Le Liban, d'après la carte dressée au Dépôt de la Guerre en 1862.....	301

A nos Lecteurs

Les événements que l'Asie française a signalés dans son dernier numéro marquent la fin de la période d'incertitude dans laquelle, depuis la cessation des hostilités entre les Alliés et leurs adversaires, avaient vécu les pays du Levant. Dans l'ensemble, le sort de ces pays est désormais fixé, du moins pour un temps; seules, des précisions et des modifications de détail, encore que présentant leur très grande importance, semblent devoir intervenir au cours des années qui vont suivre. Le moment est donc venu de commencer à étudier sous tous leurs aspects les pays sur lesquels la France a été investie d'un mandat par la Société des Nations; il faut travailler de toutes les manières à en déterminer la valeur. Dès aujourd'hui, l'Asie française commence à le faire.

Mais elle ne saurait oublier que le Levant ne doit pas retenir seul son attention. Notre belle colonie de l'Indochine mérite toujours qu'on s'occupe d'elle; il faut suivre son évolution, constater ses progrès, étudier les problèmes qui se posent chez elle. D'autre part, les différents pays de l'Extrême-Orient sollicitent aussi notre attention; que de problèmes de politique internationale, intérieure, économique, sociale, de mise en valeur, que de compétitions aussi surgissent chez eux! Enfin, l'Asie russe mérite qu'on observe avec soin (autant du moins qu'il est possible de le faire) les événements qui se produisent dans ses différentes parties... Ainsi les sujets d'études ne manquent pas; la matière abonde, et nous nous efforçons de notre mieux de faire à

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

Sous le haut patronage de M. PAUL DESCHANEL, ancien président de la République française.

Président : M. EMILE SENART, de l'Institut. — *Vice-présidents* : MM. EUG. ETIENNE, sénateur, ancien ministre; marquis DE MOUSTIER, député; LOUIS MARIN, député. — *Trésorier* : M. CHARLES GEORGES-PICOT. — *Secrétaire général* : Baron L. DE CONTENSON.

MM. Adam, ancien député ;
Général d'Amade ;
D'Anthouard, ministre plénipotentiaire ;
Prince d'Arenberg ;
Aymonier, ancien directeur de l'Ecole Coloniale ;
Général Bailloud ;
Marquis de Barthélemy, explorateur ;
Bapst, ambassadeur de France à Tokio ;
Beau, ambassadeur de France ;
Philippe Berthelot, ministre plénipotentiaire, directeur des affaires politiques au ministère des Affaires étrangères ;
Marc Bel, ingénieur civil des mines ;
Bertin, de l'Institut ;
Prince Bonaparte, de l'Institut ;
De la Boulinière, ministre plénipotentiaire ;
Henri Brenier ;
Vicomte Robert de Caix de Saint-Aymour, secrétaire général du Haut Commissariat de la R. F. en Syrie ;
Casenave, ministre plénipotentiaire ;
Comte Jean de Castellane ;
Joseph Chailley, ancien député ;
Comte du Chaylard, ministre plénipotentiaire ;
Chastenot, sénateur ;
Baron Denys Cochin, de l'Académie Française ;
Victor Collin, ministre plénipotentiaire ;
Henri Cordier, de l'Institut ;
J. Couvert, prés. de la Chambre de commerce du Havre ;
Paul Doumer, sénateur, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Dubail, ministre plénipotentiaire ;
Dubochet, prés. de la Chambre de commerce de Nantes ;
Finot, anc. dir. de l'Ecole Française d'Extrême-Orient ;
Etienne Flandin, résident général de Tunisie ;
Franklin Bouillon, ancien député ;
Henri Froidevaux ;
C. Gabiat, ancien député ;
Amiral Gauchet ;
François Georges-Picot, ministre plénipotentiaire ;
A. Gérard, ambassadeur de France ;
A. Gérard, administr. des Manufactures de Saint-Gobain ;
Amiral Gervais ;
Comte J. de Gontaut-Biron, député ;
Jean Gout, ministre plénipotentiaire ;
A. Grandidier, de l'Institut ;
G. Hanotaux, de l'Académie française, ancien ministre ;
Harmand, ancien ambassadeur de France ;
Prince d'Hénin, sénateur ;
A. Henry, ambassadeur de France ;
Lucien Hubert, sénateur ;
Jonnart, sénateur, ancien ministre ;
Général Jouinot-Gambetta ;
Raymond Kœchlin ;
Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance française ;
Général de Lacroix ;
Commandant Lunet de la Jonquière ;
Charles Lallemand, de l'Institut ;
Fernand Laudet, de l'Institut ;

Lavoignat, doyen des notaires de Paris ;
A. Lebon, ancien ministre ;
Général Lebon ;
Pierre Lefèvre-Pontalis, ministre de France au Caire ;
Général Le Rond.
Général Levé ;
Raphaël Georges Lévy, de l'Institut ;
Georges Leygues, ministre des Affaires étrangères, président du Conseil ;
R. Martinie ;
M^{me} Massieu, explorateur ;
Claudius Madrolle, explorateur ;
De Margerie, ambassadeur de France en Belgique ;
Marmottant, avoué ;
Mellier, président des Eaux et Électricité de l'Indochine ;
Millerand, président de la République française ;
Charles Mourey, sous-directeur de l'Office du Maroc ;
Baron de Neufize ;
A. Nisard, ambassadeur de France ;
Baron Hély d'Oissel, ancien député ;
Comte d'Ormesson, ambassadeur de France ;
Maurice Ordinaire, sénateur ;
Georges Outrey, ministre plénipotentiaire ;
Colonel Vicomte de la Palouze ;
Ed. Payen ;
D. Pérouse, Insp. gén. des Ponts et Chaussées en retraite ;
De Peyerimhoff de Fontenelle ;
S. Pichon, ancien ministre ;
René Pinon ;
Poignant ;
Le Président Raymond Poincaré ;
Raiberti, député ;
Raindre, ambassadeur de France ;
L. Raveneau, sec. de la réd. des « Annales de Géographie » ;
Joseph Reinach ;
A. Ribot, de l'Académie française, ancien ministre ;
P. Ristelhueber, consul général de France en retraite ;
Baron Roulleaux-Dugage, député ;
Roume, ancien gouverneur général de l'Indochine ;
Saint-Germain, sénateur ;
Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire ;
Sallandrouze de la Mornaix ;
A. Salles, inspecteur des Colonies ;
Comte Jean de Sayve ;
Christian Schefer ;
Le R. P. Scheil, de l'Institut ;
Maurice Spronck, ancien député ;
Eugène Schneider, gérant des établissements du Creusot ;
Siegfried, député, ancien ministre ;
S. Simon, directeur de la Banque de l'Indochine ;
Steege, ministre de France ;
A. Terrier, sec. gén. du Comité de l'Afrique Française ;
André Tardieu, ancien ministre ;
Ternaux-Compans, ancien député ;
Colonel de Thomasson ;
J. Trystram, sénateur ;
P. de Vauréal, admin. des Phares de l'Empire ottoman.

L'Œuvre du Comité

Le Comité de l'Asie française, fondé en 1901, sous la présidence de M. Eug. Etienne, ancien vice-président de la Chambre des députés, ancien ministre de la Guerre, honoré du haut patronage de M. Poincaré, président de la République française, et présidé actuellement par M. Emile Senart, membre de l'Institut, va entrer dans sa vingtième année d'existence. Les événements qui se sont succédé depuis 1901 ont largement justifié sa création et son programme, et aujourd'hui, au lendemain de la grande guerre qui a si profondément bouleversé l'équilibre mondial, son œuvre apparaît plus utile, plus indispensable que jamais. Le remaniement de la carte du monde, l'évolution politique des pays du Levant et de l'Extrême-Orient précipitée par les événements tragiques de ces cinq dernières années, créent à la France de nouveaux devoirs, engagent pour elle de nouvelles responsabilités. Il importe, dans ces conditions, que notre politique aux pays d'Orient et d'Extrême-Orient devienne de plus en plus vigilante et active. Le Comité de l'Asie française doit y contribuer pour une grande part, grâce à son organisation, grâce aux appuis puissants sur lesquels il sait pouvoir compter, grâce aux précieux concours qui ne lui ont jamais fait défaut et qui lui ont permis jusqu'ici de guider si utilement et de seconder les efforts de ceux qui se sont dévoués à la tâche patriotique de l'expansion française en Asie.

Conformément au programme tracé par son fondateur, M. Eug. Etienne, le Comité de l'Asie française est devenu « le centre réunissant les nombreux renseignements économiques, diplomatiques, ethniques, sociaux et religieux qu'exige une action raisonnée et suivie en face des problèmes du Levant et de l'Extrême-Orient. » Son activité au cours des dix-huit années 1901-1919 s'est manifestée par de nombreuses interventions

auprès des pouvoirs publics, chaque fois que les intérêts de la France en Orient se trouvaient engagés; par de fréquentes conférences, soit au siège du Comité, soit dans de plus vastes locaux; par l'entretien de relations avec des sociétés ou des correspondants s'intéressant également aux choses de l'Asie ou par des subventions à des missions qui rentraient dans le domaine de son programme; enfin par la publication de son bulletin, *l'Asie française*, qui, malgré de nombreuses difficultés a continué à paraître pendant toute la durée de la guerre.

L'Asie française a été créée sous la direction de M. Robert de Caix, qui a dû, les mois derniers, suspendre sa collaboration en raison de ses nouvelles fonctions de secrétaire général du haut commissariat de France en Syrie. Elle rend compte de la vie de l'Association, sous ses formes variées. Elle donne un compte rendu de tous les événements asiatiques qui méritent de retenir l'attention et elle consacre une place étendue aux préoccupations du Levant. Elle est complétée par une bibliographie et par de nombreuses Variétés qui, tout en rendant sa lecture plus attrayante pour le grand public, ajoutent encore à son intérêt pour les spécialistes. Enfin chaque livraison est illustrée de gravures ou de cartes, dressées spécialement pour le Comité, et comprend des chroniques régulières où sont suivis mois par mois, par des spécialistes, les événements politiques et le développement économique des divers pays du Levant et de l'Extrême-Orient.

Par l'intermédiaire des journalistes quotidiens qui s'en inspirent, *l'Asie française* exerce une influence indirecte qui ajoute beaucoup à l'influence directe du Comité. Ses études n'ont pas été étrangères à tel vote du Parlement ou à telle décision prise par la politique française dans les affaires asiatiques.

ADHÉSIONS ET SOUSCRIPTIONS

Tout Français souscripteur d'une somme annuelle d'au moins **vingt-cinq francs** devient membre adhérent et recevra pendant l'année le **Bulletin** mensuel publié par le Comité. Le chiffre minimum de la cotisation est réduit à **vingt francs** pour les souscriptions personnelles des fonctionnaires coloniaux, diplomatiques et consulaires, de l'armée et des membres de l'enseignement.

L'abonnement au **Bulletin mensuel** est fixé à **trente francs** pour l'étranger, les libraires et commissionnaires et pour les cercles, bibliothèques et groupements divers civils et militaires.

Ces prix ne s'appliquent point aux souscriptions antérieures au 1^{er} janvier 1919 qui sont maintenues à leur ancien chiffre. — Adresser toutes les souscriptions à M. le Trésorier du Comité, 21, rue Cassette. Paris (6^e arrondissement).

chaque pays sa place dans chacun de nos numéros.

Malheureusement cette place ne saurait être aussi large que nous le souhaiterions. Nos lecteurs savent quelle crise subit actuellement la revue comme le livre; le coût du papier, la hausse croissante du prix de l'impression ne nous permettent pas de rendre à notre publication son développement d'avant-guerre. Nous voudrions le lui donner, et nous le pourrions très facilement; que de documents importants, que d'études de valeur et de renseignements utiles attendent leur tour dans les cartons! Il appartient à nos adhérents de nous permettre de les publier rapidement; nous les remercierons de leurs sacrifices en les renseignant mieux, c'est-à-dire plus complètement et plus vite, sur les différentes parties de l'immense continent asiatique.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Le Crédit Lyonnais, à Paris.....	600 »
La Banque de l'Indo-Chine, à Paris.....	600 »
La Banque de Paris et des Pays-Bas, la Compagnie des Chargeurs réunis, M. Schneider, à Paris : 300 francs.....	900 «
La Banque Impériale Ottomane, à Paris.....	200 »
La Chambre de Commerce de Paris; MM. Denis Pérouse, Ed. Noetzlin, Horace Finaly, à Paris, Maurice Bergès, à Lancey : 400 francs.	500 »
Comte d'Alsace, à Paris; Mohamed Ali, esq. à Londres; Shaukat Ali, esq. à Bombay; Roger Gaucher, à Chérizy; Marcel Détioux, à Hanoi; Comité Dupleix, à Paris; Banque Française de Syrie, à Paris : 30 francs.....	210 »
MM. Louis Jalabert, Wilbois, P. Ristelhueber, à Paris; général Le Rond; Albert Taton, à Pékin; Emile-Joseph Tabet, à Beyrouth; Eckert, à Lang-Son; Charles Bonin, à Téhéran; Léwis Einstein, à New-York; le commandant Forel, à Montpellier; La Réunion des Officiers à Saïgon; Le Cercle Gaulois, à Hankéou : 25 fr.	300 »
MM. Angouivant, commandant de Boyve, Miguel Nimer, Albert Massu, à Paris; général Lyautey, à Rabat : 20 francs.....	100 »
Total.....	3.410 »

Nous accepterions avec reconnaissance les listes de noms pour la propagande que MM. les Adhérents voudraient bien nous adresser.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne, et participent à son action.

LE COMITÉ

NOS MORTS

LE COMTE DE LABRY

La mort du comte Gabriel de Labry, décédé à Versailles, le 29 août, met en deuil le Comité de l'Asie française. Depuis de longues années, il y avait rempli avec une bonne grâce exemplaire les fonctions de secrétaire général.

Nous n'avons pas à rappeler dans ses détails la carrière du brillant officier de cavalerie que fut le comte de Labry. Il avait été, de bonne heure, captivé par les problèmes de la politique extérieure et coloniale. On a déjà rappelé ailleurs le rôle qu'il remplit à Tanger, comme attaché à la légation de France. Non moins que l'Afrique, l'Extrême-Orient l'attira bientôt. Envoyé à Tokio en qualité d'attaché militaire, il se prit à étudier avec attention le Japon et les régions voisines; il portait dans son observation l'esprit très souple, très délié et très fin que nous lui avons connu et qui, associé à une cordialité naturelle et à une humeur souriante, faisait de lui un homme du monde accompli.

Sa santé était, malheureusement, depuis longtemps atteinte; la guerre, dont de Labry subit le premier choc sur l'extrême frontière dans son domaine aussitôt détruit, avait achevé de l'éprouver, sans pouvoir éteindre son ardeur de patriote, ni paralyser son zèle à servir.

Si son activité dans l'œuvre du Comité s'en était nécessairement ralentie, nous le revoyions toujours avec joie parmi nous; la disparition prématurée de cet ami de la première heure nous apporte un amer regret et c'est dans les sentiments de la plus profonde sympathie que nous nous associons respectueusement à la douleur de celle qui porte si dignement son nom.

L'INDÉPENDANCE

DU GRAND-LIBAN

Voici deux mois seulement que la France est vraiment à même de jouer, dans les parties de la Syrie qui lui ont été laissées par les accords de 1916 et par le traité de paix avec la Turquie, le rôle éducateur et civilisateur que les populations de la contrée attendaient d'elle. En effet, tant que l'émir Fayçal pouvait répandre partout, de Damas et des autres villes de l'intérieur, le désordre et l'insécurité — quand ce n'était pas l'incendie et le massacre — en quoi devait consister le rôle du haut commissaire de la France en Syrie? A parer de son mieux aux difficultés qui l'assaillaient de

toutes parts, à l'Est, au Sud et au Nord ; à calmer les impatiences des populations molestées ; à leur montrer leur protectrice traditionnelle toute prête à remplir son rôle vis-à-vis d'elles ; à monter la garde aux frontières d'un pays dont certains espéraient bien dégoûter très vite la France, afin de reprendre aussitôt sa succession tombée en déchéance. Rôle ingrat et difficile s'il en fût, dont le général Gouraud s'est acquitté d'une manière dont on ne lui sera jamais trop reconnaissant !

A ces jours si sombres, des jours plus clairs succèdent maintenant. Réglée à Spa, consacrée par le traité de Sèvres du 10 août dernier, la situation a cessé d'être ce qu'elle avait été pendant trop longtemps ; de trouble et de précaire, elle est devenue nette et stable : la France est définitivement investie du mandat sur une Syrie amputée de la Palestine ; elle peut recommencer à exercer, dans les pays de l'Asie antérieure qui lui sont confiés, une action conforme à ses traditions autant qu'à ses désirs, une action semblable à celle que, depuis des siècles, on lui avait vu jouer, non pas seulement en Syrie, mais par tout le Levant. L'exécution de Fayçal — nous voulons dire l'occupation des quatre villes de l'intérieur par les troupes françaises et la chute de celui qui s'était intitulé : « roi de la Syrie » — l'exécution de Fayçal, consécutive à la conférence de Spa, mais antérieure de quelques jours à la signature du traité de Sèvres, a permis au général Gouraud de transformer de fond en comble la situation et de commencer aussitôt à remplir le mandat dont l'exécution lui avait été confiée.

* *

Est-il bien besoin de rappeler à cette place ce que les Syriens attendent de la France ? C'est la sécurité et le calme, la justice, la liberté et le respect des croyances, des cultes et des coutumes, le développement graduel de leur civilisation propre au contact de la civilisation européenne, enfin une réorganisation de la Syrie conforme à leur idéal. Cet idéal, c'est la constitution de la Syrie intégrale comme Etat indépendant avec, pour chacune des parties du tout, la liberté de s'organiser à sa guise ; c'est la constitution d'un Etat fédératif dont les différentes parties, tout en faisant partie d'un seul corps, seront cependant douées chacune de leur vie propre... Cet idéal, le patriarche maronite de Liban l'avait naguère admirablement défini en présence de la Commission américaine d'enquête, quand il avait revendiqué au nom de tous ses compatriotes la constitution d'un « Grand Liban » sous la tutelle de la France, « la seule, (disait-il énergiquement) qui soit conforme aux traditions, aux vœux et aux sentiments des habitants de la contrée... »

Dès son arrivée en Syrie, le général Gouraud avait promis aux Syriens de donner satisfaction à leurs désirs, contresignant en quelque sorte par ses paroles le message que M. Clemenceau, alors président du Conseil, avait précédemment adressé aux habitants du pays. « Le Gouvernement de la

République (avait dit M. Clemenceau) n'a jamais cessé d'être désireux d'assurer à la Syrie comme à la Mésopotamie et aux pays d'Orient, délivrés par la victoire des Alliés, le régime de liberté, d'ordre et de progrès conforme aux principes libéraux de sa politique, en plein accord avec les doctrines de la Conférence de la Paix. » Et il avait présenté le général Gouraud comme devant « assurer aux populations ce qu'elles doivent attendre de l'armée d'occupation : l'ordre, l'administration et la justice. » Effectivement celui-ci leur avait garanti la tutelle française, et une tutelle très affectueuse et très légère à la fois. « Nous ne venons pas ici en conquérants, avait-il affirmé ; nous venons continuer la mission d'éducation et d'assistance, au sens le plus large des mots, de la France. » Cette promesse, le Haut Commissaire de la République française en Syrie n'a eu garde de l'oublier ; il l'a renouvelée d'abord, et, tôt après, il l'a tenue.

* *

C'est dans une circonstance particulièrement solennelle que le général Gouraud a renouvelé ses promesses, et les a renouvelées de la manière la plus nette, la plus formelle.

Par les agissements de toute nature que les lecteurs de *l'Asie française* connaissent déjà et dont l'ultimatum de la France à l'émir Fayçal contient le vigoureux résumé, le fils du roi du Hedjaz avait lassé notre patience ; en même temps les désordres qui se produisaient en Mésopotamie avaient dessillé les yeux de bien des Anglais. Le moment était donc venu d'agir, et d'en finir avec les fauteurs de troubles de Damas. L'homme de décision et d'énergie, le « grand chef » qu'est le général Gouraud n'était pas pour le laisser échapper ; mais il est d'autre part trop « humain » pour ne pas épuiser, avant d'agir, toutes les ressources que la diplomatie moderne met à la disposition des gouvernements désireux d'éviter l'effusion du sang. Aussi, en même temps qu'il faisait parvenir au prétendu « roi de Syrie » un dernier et solennel avertissement, le général Gouraud s'adressait-il aux populations syriennes ; il leur expliquait que si la France avait été patiente, elle était forte, et que le moment était venu où sa patience était à bout ; il leur disait que si la France châtiât les coupables, elle savait distinguer entre eux et les innocents ; inflexible à l'égard des premiers, « la France généreuse, active et civilisatrice » maintiendrait tout son programme à l'égard des seconds. Nous publions plus loin (p. 304-305) intégralement, le texte de cette proclamation, comme aussi celui de l'ultimatum remis à l'émir Fayçal, mais il convient d'en détacher ici quelques phrases particulièrement significatives. Les voici : « Fidèle à son passé généreux, la France voit dans l'accomplissement du mandat l'intérêt, la prospérité du pays, sous la garantie de l'indépendance des populations syriennes, déjà reconnue solennellement. Elle veut donner l'aide de ses techniciens pour mieux organiser les services généraux, et

de ses capitaux pour faire fructifier les richesses locales.

« Respectueuse de toutes les libertés, et en particulier de la liberté de conscience, la France la garantira à tous sans exception, mais ne permettra pas qu'une confession empiète sur les droits des autres.

« Elle entend laisser les autorités locales exercer leurs pouvoirs, mais à la condition que ce pouvoir ne s'exerce pas contre elle au mépris des engagements contractés ».

Rien, dans ce programme, qui ne fût déjà implicitement contenu dans les paroles du général Gouraud que nous rappelions tout à l'heure ; seul, le gouvernement de Damas en avait empêché le développement normal et la pleine réalisation. Et cela encore, le général Gouraud le donnait à entendre dans une proclamation qu'il lançait aux « populations libanaises », en même temps qu'il adressait aux « populations syriennes » celle dont nous venons de reproduire un court passage. Après avoir rappelé aux Libanais quelles preuves, la France n'avait cessé de donner de sa volonté d'assurer leurs libertés, il terminait par des mots qui autorisaient à nourrir toutes les espérances.

« Aujourd'hui, comme hier, comme demain, la France est votre grande, votre inébranlable amie. Elle fixe ses yeux avec affection sur le Grand Liban que seule elle peut vous donner, par le mandat qu'elle a reçu de la Conférence de la Paix.

« Associés à son œuvre d'ordre, de justice et de prospérité, demeurez, Libanais, sans crainte, sans impatience, sans arrière-pensée.

« Le jour que vos pères ont espéré en vain, et que, plus heureux, vous verrez luire, approche. »

* *

Est-il besoin de dire ici comment ces promesses ont été tenues ? Les journaux quotidiens l'ont indiqué quelque temps après la publication de notre dernier numéro, dans les premiers jours du mois de septembre. Il convient cependant d'y revenir dans *l'Asie française*, puisque cette revue se fait un devoir d'enregistrer tous les faits qui présentent un véritable intérêt pour l'évolution des pays asiatiques soumis à notre influence.

Quelques semaines à peine après l'entrée des Français à Damas (25 juillet), la Syrie naguère si agitée était presque tout entière rentrée dans un calme qu'elle ne connaissait plus depuis bien longtemps et qui, depuis lors, a toujours été s'étendant et se caractérisant davantage. Le moment était donc favorable pour récompenser le loyalisme de ceux qui, aux heures difficiles, n'avaient jamais cessé de demeurer attachés à la France et de lui faire pleine confiance. C'est ce que comprirent parfaitement, en France, le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, M. A. Millerand, et en Syrie, le général Gouraud, que ses visites successives dans les différentes parties du Liban, au cours du printemps, avaient parfaitement édifié sur les vœux des populations.

En conséquence, dès le 24 août, M. Millerand annonçait au président de la Délégation libanaise à la Conférence de la Paix, M^{gr} Khouri, que la France reconnaissait aux Libanais les droits qu'ils ont à l'indépendance et aux frontières naturelles qu'ils réclamaient depuis longtemps pour leur pays. Un peu plus tard, le 1^{er} septembre, le Haut Commissaire de la République en Syrie, proclamait à Beyrouth, en présence d'une foule enthousiaste, l'indépendance du Grand-Liban.

Loyalement, et sans aucun retard, voilà donc que sont tenues, dans la partie de la Syrie qui peut le plus facilement et le mieux en bénéficier, les promesses faites aux Libanais par les chefs et les représentants de la France. Quel régime instaure-t-on exactement dans le Grand-Liban ? Voilà ce que nous avons maintenant à indiquer. C'est ce que nous nous proposons de faire dans un prochain article.

HENRI FROIDEVAUX.

LA CHUTE DU GOUVERNEMENT ARABE DE DAMAS

TEXTES ET FAITS

Le dernier numéro de *l'Asie française* s'est contenté d'enregistrer l'effondrement du gouvernement arabe de Damas ; il a signalé d'un simple mot (p. 289) les principaux épisodes qui ont marqué la chute de l'émir Fayçal. Nous devons y revenir aujourd'hui avec plus de détails, non pas tant pour raconter les événements eux-mêmes (c'est une tâche dont se sont chargés les journaux quotidiens) que pour publier en les encadrant les principaux documents qui s'y rapportent et qui n'ont encore paru nulle part intégralement.

* *

Le premier document n'est autre que l'ultimatum adressé par le général Gouraud à l'émir Fayçal, à la date du 14 juillet dernier. On n'a pas oublié quelle était, à cette date, la situation en Syrie : alors que les hostilités avaient repris avec les nationalistes turcs du côté de la Cilicie, le gouvernement de Damas minait sourdement notre influence, achetait une bonne partie des membres du Conseil administratif du Liban, réduisait les populations de la côte au désespoir et les amenait à douter que la France fût toujours la France.








C'est à ce moment que le général Gouraud, disposant des troupes qu'il avait demandées pour pouvoir agir à coup sûr, récapitula dans un document d'ensemble les griefs de la France contre Fayçal et lui en demanda réparation, en même

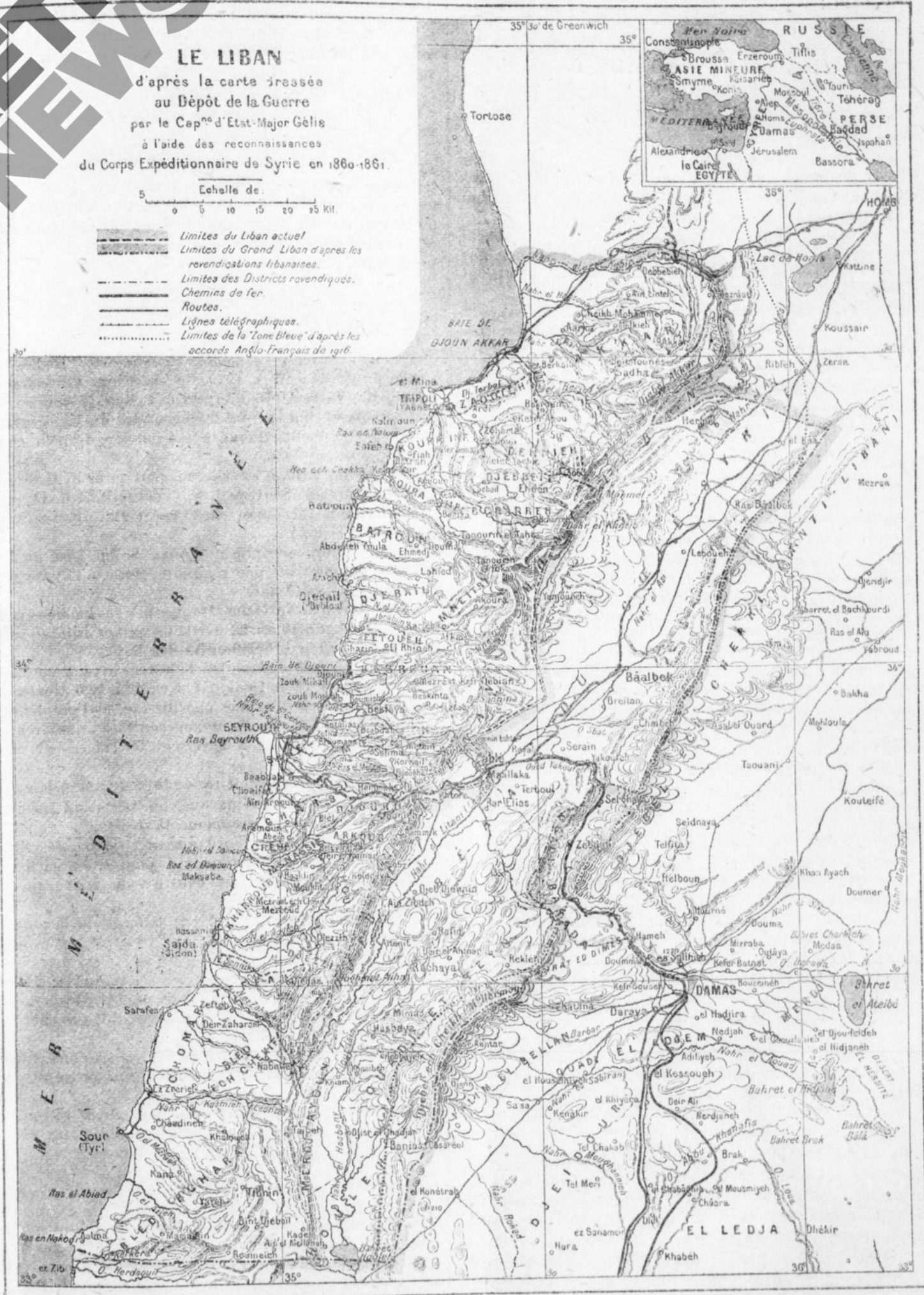
RETRONews

LE LIBAN

d'après la carte dressée
au Dépôt de la Guerre
par le Cap^e d'Etat-Major Gélis
à l'aide des reconnaissances
du Corps Expéditionnaire de Syrie en 1860-1861.

Echelle de :
0 5 10 15 20 25 Kil.

-  Limites du Liban actuel
-  Limites du Grand Liban d'après les revendications libanaises.
-  Limites des Districts revendiqués.
-  Chemins de fer.
-  Routes.
-  Lignes télégraphiques.
-  Limites de la "Zone Bleue" d'après les accords Anglo-Français de 1916.



temps que des garanties pour l'avenir, par la note suivante :

Note adressée le 14 juillet 1920 par le général GOURAUD, haut commissaire de la République en Syrie et en Cilicie et commandant en chef de l'Armée du Levant, à Son Altesse Royale l'émir Fayçal.

I. — Au nom du gouvernement français, j'ai l'honneur d'exposer une dernière fois à Votre Altesse Royale la situation dans laquelle se place l'attitude prise depuis le début de l'année par le gouvernement de Damas.

Alors que le calme avait régné en Syrie lors de l'occupation anglaise, les désordres ont commencé dès que nos troupes ont relevé les forces britanniques; ils n'ont fait que croître depuis.

Ils ont nuí davantage à la prospérité de la Syrie qu'à son organisation politique, administrative et économique, qu'à la sécurité de nos troupes et à l'occupation française de la zone ouest elle-même.

Le gouvernement de Damas en porte toute la responsabilité vis-à-vis des populations syriennes auxquelles la France a reçu, de la Conférence de la Paix, le mandat d'apporter les bienfaits d'un régime d'indépendance, d'ordre, de tolérance et de richesse.

Au désir d'amitié et de collaboration que la France avait manifesté à Votre Altesse Royale en affirmant le droit des populations de langue arabe, de toutes confessions, fixées sur le territoire syrien, à se gouverner elles-mêmes à titre de nations indépendantes, Votre Altesse Royale avait répondu en reconnaissant que les populations syriennes ont grand intérêt, en raison de la désorganisation résultant de l'oppression turque et des dommages subis pendant la guerre, à demander les conseils et l'aide d'une grande puissance pour réaliser leur unité et organiser le fonctionnement de la nation, conseils et aide qui seront enregistrés par la Société des Nations lorsque celle-ci sera pratiquement réalisée. Au nom des populations syriennes, c'est à la France que Votre Altesse Royale avait fait appel pour cette mission.

Lorsqu'en janvier, pendant que vous négociez avec le gouvernement français, les bandes parties de Damas envahissaient la zone Ouest, M. Clemenceau m'avait télégraphié :

« Informé des attaques des Bédouins au Sud et au Nord de la Syrie, j'ai dit à l'émir Fayçal que je m'étais mis provisoirement d'accord avec lui sur un certain nombre de principes et que je tiendrais entièrement ma parole, mais qu'une loyauté égale de sa part et le respect absolu de son autorité par ses partisans devaient répondre à mon attitude; si ces deux conditions n'étaient pas intégralement remplies, le gouvernement français reprendrait toute sa liberté et imposerait, par la force, l'ordre et le respect des droits qu'il tient de la Conférence. »

Or, l'exposé suivant montre clairement comment le gouvernement de Damas n'a cessé de pratiquer une politique hostile et nettement opposée à la politique de collaboration prévue par le président du Conseil et que vous vous étiez engagé à pratiquer.

II. — 1) HOSTILITÉS CARACTÉRISÉES CONTRE NOTRE CORPS D'OCCUPATION. — Le refus obstiné de laisser l'autorité française disposer en toute liberté de la voie ferrée Rayak-Alep est, de la part du gouvernement de Damas, un acte d'hostilité caractérisée.

Ce gouvernement n'ignore pas que la ligne en question est indispensable pour vivre et combattre à une des divisions françaises du Nord.

Or, cette division est engagée contre des forces hostiles

se recommandant de la Turquie, à l'oppression de laquelle les Alliés victorieux ont arraché la Syrie.

Cette division combat précisément pour défendre les frontières du nouvel Etat syrien, que doivent nous attacher aussi bien les liens de l'intérêt que ceux de la reconnaissance.

L'organisation et l'emploi de bandes contre nos troupes d'occupation ont été érigés en principe par le gouvernement de Damas.

Sa doctrine a d'ailleurs été proclamée solennellement le 13 avril par le commandant de la 3^e division d'Alep dans les termes suivants : « Puisque nous ne pouvons déclarer officiellement la guerre aux Français, inondons le pays de bandes qui les détruisent en détail. Elles seront commandées par nos officiers, et si certains d'entre eux sont tués, la famille de ces martyrs sera élevée au frais de l'Etat. »

Il suffit d'énumérer les preuves suivantes de l'application stricte d'un tel système :

Le 13 décembre 1919, notre poste de Tel-kalah est attaqué à l'instigation des autorités chérifiennes d'Homs.

A la fin de décembre 1919, les Bédouins de Mahmoud Faour, que Votre Altesse Royale m'a signalé comme son ami personnel, massacrent les chrétiens du Merdj-ayoun, où nos troupes sont attaquées le 4 janvier, drapeau chérifien déployé.

Le 5 janvier 1920, à Kirik-khan, peu après El Hammam, sous les ordres de Souraya Bey, la complicité de réguliers chérifiens est reconnue chez ceux qui attaquent nos troupes.

Le 25 janvier, le capitaine Fouad Selim, avec un détachement comprenant des réguliers, tente d'enlever notre poste du pont du Litani.

Après Harim et Antioche attaqués par des bandes arabes, Babana subit, du 16 au 22 avril, un assaut ininterrompu, que dirige l'officier chérifien Hassan Bey.

En juin, on relève dans les bandes opérant au Merdj-ayoun, la présence de 1 colonel, 1 capitaine, 6 lieutenants et 317 hommes de l'armée chérifienne, et l'emploi d'un matériel provenant de la même armée et comprenant : 4 mitrailleuses lourdes, 2 légères et 50 caisses de munitions.

La complicité des agitateurs de la zone est éclatée aussi en juin, dans les troubles marqués par les massacres d'Ain-ibél et la rébellion des groupements chiïtes.

Les professionnels de l'organisation de bandes de brigands sont traités avec honneur à Damas, en particulier Soubhy Bey, dont les méfaits contre nous sont connus de tous.

Quand les bandes ne sont pas lancées de la zone est, c'est en zone française même que des troubles sont fomentés.

C'est le cas des nombreux attentats commis contre les chrétiens et en particulier de ceux de Djisir-el-Karaon le 29 décembre, mettant en cause les deux officiers chérifiens Ouahed Bey et Tashin Bey.

Au Djebel Ansarieh, une aide effective et constante est apportée à Cheikh Saleh, champion du désordre et de la haine contre nous.

Les exemples pourraient être multipliés. Ils ont été portés en leur temps à la connaissance de Votre Altesse Royale.

2) POLITIQUE AGRESSIVE DU GOUVERNEMENT DE DAMAS. — Votre Altesse Royale a jugé à propos de faire entrer dans son Gouvernement des hommes connus pour leur hostilité à la France. L'entraînement du milieu était tel que Votre Altesse Royale n'a pu elle-même partir en temps voulu pour se rendre à l'invitation de la Conférence de la Paix.

C'est dans les rangs mêmes de ce parti que le ministère actuel est choisi. Son programme est déjà une insulte

aussi bien pour la France, dont l'aide est rejetée, que pour le Conseil suprême qui lui a donné le mandat sur la Syrie.

Le rejet pur et simple du mandat français, le 18 mai dernier, donne la mesure d'un aveuglement dont les conséquences peuvent être désastreuses pour la Syrie.

3) MESURES D'ORDRE ADMINISTRATIF DIRIGÉES CONTRE LA FRANCE. — L'obstruction financière marquée par le rejet de la nouvelle monnaie syrienne émise pour le compte de la France par la Banque de Syrie, et l'interdiction édictée à Damas de toute relation commerciale et financière avec la succursale de la Banque de Syrie en zone est, est une nouvelle marque d'hostilité, d'ailleurs nuisible à la prospérité du pays.

Il en est de même des interdictions d'exportation des céréales à destination de la zone française, prononcées à Hama en mars, étendues ensuite à Damas, puis à Alep.

Débordant les limites de la zone est, les autorités administratives ont été poussées progressivement à l'intérieur même de la zone ouest, pour en marquer une prise de possession ayant comme conséquence notre exclusion.

En mars, un poste chérifien est installé à Khalsa; peu après, le drapeau chérifien est arboré à Kadmis. En avril, le gouvernement d'Alep organise le Kosseir en caza chérifien; un Kaimacan chérifien est ensuite installé à Djisr-ech-Chogur.

4) ACTES DIRECTEMENT HOSTILES ENVERS LA FRANCE. — Être ami ou partisan de la France équivaut, en zone chérifienne, à être suspect aux autorités et conduit souvent à être maltraité.

Le retour, à Rachaya, de Fares Gantous et de Nessib Gobril, pourtant garanti officiellement par le Gouvernement de Damas, est particulièrement typique à cet égard, puisque nos partisans ont été, dès leur arrivée, violentés et emprisonnés.

Le 22 janvier, une délégation de Druses du Hauran, venue me saluer, est attaquée à son retour à Ouadi-Harim et une partie de ses membres est tuée.

Les exemples pourraient être multipliés. Ils sont particulièrement nombreux à Alep.

Être notre ennemi est au contraire, en zone est, un titre à être honoré, protégé contre tous et à recevoir asile.

Les Dandachlés sont fêtés à Damas, après l'affaire de Tel-kalah; Amin Mahio, qui a fait sauter le dépôt de munitions de Beyrouth, n'est aucunement inquiété à Damas.

Tout récemment, Kamel bey Assad, rebelle notoire proscrit à la suite des troubles en pays chiite, dont il porte une grande responsabilité, est l'objet de démarches de rentrée en zone ouest de la part de Votre Altesse Royale.

Quant aux habitants de la zone est, auxquels l'hostilité qu'ils nous témoignent vaut des égards du Gouvernement, leur nombre est également considérable.

La propagande antifrançaise en zone ouest a revêtu de la part du Gouvernement de Damas toute une série de formes différentes et également perfides, sur lesquelles l'autorité française, décidée à poursuivre jusqu'au bout sa politique de crédit, a voulu longtemps fermer les yeux.

Le dernier et le plus éclatant des actes de cet ordre est l'achat, moyennant 42.000 livres égyptiennes, de la plus grande partie des membres du Conseil administratif du Liban. Ces derniers ont été arrêtés par nos postes le 10 juillet, au moment où, répudiant les vœux dès longtemps exprimés par la presque unanimité de leurs compatriotes, ils allaient à Damas vendre leur pays.

La Presse de Damas, largement soutenue par le Gouvernement, renouvelle sans cesse ses attaques contre tout ce qui est français.

Elle flétrit les autorités occupant la zone ouest, elle répudie toutes les offres d'aide de la France, elle déforme les intentions généreuses de cette dernière à l'égard de la Syrie, elle m'injurie grossièrement.

5) ATTEINTES AU DROIT DES GENS. — Alors que, d'après ce droit, le commandement de l'armée du Hedjaz occupant le territoire syrien qui demeure ottoman jusqu'à ce que l'application du Traité de Paix en ait autrement disposé, ne doit agir qu'à ce titre en maintenant le *statu quo* dont il est le gardien, il se conduit au contraire en autorité souveraine.

La Conscription est décidée et appliquée dès décembre 1919, bien qu'il s'agisse d'un territoire étranger.

Cette charge lourde et inutile est imposée au peuple même dans les zones ayant un régime spécial comme en Bekaa, même à des personnes couvertes par des immunités juridiquement valables, comme les Libanais et les Moghrebins résidant en zone est? Devant la résistance des intéressés, le recrutement devient un véritable racolage qui entraîne l'effusion du sang.

L'assemblée dite Congrès de Damas, composée et réunie dans des conditions irrégulières, légifère, et même gouverne, pour le compte d'un gouvernement et d'un Etat dont l'existence n'est pas reconnue.

Bien plus, elle confère irrégulièrement, sans mandat ni droit l'y autorisant, la dignité royale à Votre Altesse Royale, ce qui, suivant sa propre expression, la place en état de rébellion vis-à-vis de la Conférence de la Paix.

Enfin les capitulations ne sont pas respectées puisqu'un de nos ressortissants, l'Emir Mouktar, qui représente une illustre famille traditionnellement attachée à la France, est arrêté dans des conditions scandaleuses à Alep.

Les conventions diplomatiques ne le sont pas davantage puisque, malgré l'entente intervenue en décembre dernier avec M. Clemenceau et aux termes de laquelle aucune troupe régulière française ou chérifienne ne devait s'établir en Bekaa, un bataillon de l'armée chérifienne vient d'être poussé sur Medjel Andjar.

6) DOMMAGES AINSI CAUSÉS A LA FRANCE ET A LA SYRIE. — Obligée de dépenser ses forces et son activité à réprimer sans cesse les désordres, à poursuivre avec le gouvernement de Damas des négociations politiques laborieuses et stériles, l'autorité française n'a pu encore donner au pays l'organisation qu'il attend d'elle. Elle ne porte pas la responsabilité de ces retards.

Mais, sur elle, pèse la charge militaire et financière qu'exige la situation maintenue systématiquement par le Gouvernement de Damas.

Les frais ne peuvent d'ailleurs manquer d'atteindre le budget syrien, tant par la privation de recettes qu'elle détermine pour lui aussi longtemps que le désordre règne qu'en raison de la participation aux dépenses de souveraineté qui lui incombera plus tard.

Or, l'état d'anarchie dans lequel le pays a été plongé par les auteurs de désordres était tel qu'il fallut y amener des forces considérables, bien supérieures à celles qu'aurait exigé le simple remplacement des troupes anglaises dans un régime de paix.

III. — Ces raisons prouvent amplement qu'il devient impossible de faire plus longtemps crédit à un Gouvernement qui a manifesté si nettement son hostilité envers la France, qui a causé un si grave tort à son propre pays en se montrant incapable de l'organiser et de le gouverner.

La France se voit donc obligée de prendre elle-même des garanties pour assurer la sécurité de ses troupes et celle des populations des territoires sur lesquelles elle a reçu de la Conférence de la Paix la mission d'exercer son mandat.

J'ai l'honneur de faire connaître à Votre Altesse Royale que ces garanties sont les suivantes :

1) Disposition absolue de la voie ferrée de Rayak à Alep pour tous les transports ordonnés par l'autorité française.

Cette disposition sera garantie par le contrôle entier du trafic, exercé dans les gares de Rayak, Baalbeck, Homs, Hama et Alep, par des commissaires militaires français, secondés par un détachement armé destiné à assurer la police de la gare, et par l'occupation de la ville d'Alep, nœud important de communications que nous ne saurions laisser tomber entre les mains des troupes turques.

2) *Abolition de la conscription*, le recrutement devant cesser complètement et les libérations de contingents ramener l'armée chérifienne aux formations et effectifs qu'elle possédait au 1^{er} décembre dernier.

3) *Acceptation du mandat français*. Le mandat respectera l'indépendance des populations syriennes, il demeurera entièrement compatible avec le principe du Gouvernement par les autorités syriennes régulièrement investies de leur pouvoir par la volonté populaire. Il ne comportera de la part de la puissance mandataire qu'un concours apporté sous forme d'aide et de collaboration, mais en aucun cas ne prendra la forme coloniale d'une annexion ou d'une administration directe.

4) *Acceptation de la monnaie syrienne*. Cette monnaie devenant la monnaie nationale en zone est, toutes les interdictions ayant atteint jusqu'ici, pour cette zone, la Banque de Syrie seront enlevées.

5) *Châtiment des coupables* les plus compromis par leurs actes d'hostilité envers la France.

Ces conditions sont présentées en bloc, et c'est en bloc également, sans disjonction possible, qu'elles devront être acceptées dans un délai de quatre jours commençant le 15 juillet à 0 heure et prenant fin le 18 juillet à 24 heures.

Dans le cas où j'aurais, avant cette dernière date, avis de Votre Altesse Royale que ces conditions sont acceptées, ses ordres auront dû être donnés en même temps aux autorités intéressées pour qu'il ne soit fait aucun obstacle à mes troupes en marche pour réaliser les occupations indiquées. L'acceptation des conditions numéros 2, 3, 4 et 5 devra de même être consacrée avant le 18 juillet par des actes officiels et leur exécution intégrale avoir lieu avant le 31 juillet, 24 heures.

Dans le cas, au contraire, où Votre Altesse Royale ne m'aurait pas avisé en temps voulu que les conditions précitées sont acceptées, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Gouvernement français reprendrait toute sa liberté d'action.

Je ne puis affirmer que, dans ce cas, le Gouvernement français se contenterait des garanties modérées indiquées ci-dessus.

Ce ne serait pas la France qui porterait la responsabilité des malheurs qui pourraient s'abattre sur le pays. Elle aurait fait la preuve, depuis longtemps et dans cette dernière circonstance, de sa modération. C'est le Gouvernement de Damas qui porterait tout entier le poids de la responsabilité des solutions extrêmes que je n'envisage qu'à regret, mais auxquelles je suis prêt avec la plus résolue fermeté.

Bien entendu, le général Gouraud entendait demeurer toujours fidèle à lui-même; aussi, à côté de la note diplomatique qu'on vient de lire, qui s'adressait au personnage officiel, voulut-il parler à l'homme. Il accompagna donc son ultimatum d'une lettre où il faisait appel aux bons sentiments de l'émir et lui montrait la gravité de la décision qu'il allait prendre.

Le général Gouraud, haut commissaire de la République française en Syrie et Cilicie et commandant en chef l'Armée du Levant à S. A. R. l'émir Fayçal — Damas.

Altesse,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ma note du 13 juillet.

En la remettant à V. A. R., je fais appel à sa haute moralité, à son grand patriotisme, et à ses sentiments de sympathie envers la France.

La France a, de son côté, donné la mesure de son dévouement pour la Syrie en acceptant la mission de devenir le guide désintéressé de ce nouvel État.

Je veux croire que, devant la grandeur du problème qui se pose, V. A. R. voudra bien écouter la voix de la sagesse et se désolidariser d'avec un gouvernement qui ne représente que les partis extrêmes de la population.

Je ne pense pas pouvoir compter sur l'exécution des garanties dont j'ai l'honneur de soumettre l'acceptation à V. A. R. si le gouvernement qui en sera chargé reste celui qui, en marquant tant d'hostilité à l'égard de la France, a tout fait pour attirer sur votre pays les malheurs de la guerre.

La décision de V. A. R. peut seule désormais les écarter. Veuillez, Altesse, agréer à nouveau l'assurance de ma haute considération.

On sait comment l'émir Fayçal répondit à ces avertissements et à ces conseils : il essaya de se dérober et de gagner du temps, tout en demandant secours au Caire au maréchal Allenby et en ordonnant à Damas la mobilisation générale. En même temps, ses ministres protestaient devant le Congrès syrien « ne vouloir que la paix et la sauvegarde de notre honneur et de notre indépendance sans aucune restriction »; ils se déclaraient « tout à fait prêts et décidés à défendre notre honneur et nos droits avec toute la force que Dieu nous a donnée. »

Cependant, sur les instances de l'émir, le général Gouraud avait prorogé la date extrême du délai fixé par l'ultimatum; il avait porté le terme fatal, d'abord du 18 juillet au lendemain 19, puis au 21 juillet 0 heure.

* * *

A ce moment précis, aucune réponse n'étant arrivée de Damas et aucun avis de commencement d'exécution des conditions fixées n'ayant été reçu, les troupes françaises rassemblées dans la région de Zahlé-Aïn-Sofar se mirent en route. Les jours précédents déjà, à la suite de l'occupation de Mejdél-Andjar par les Chérifiens, nos soldats s'étaient établis de leur côté à Rayak et un peu plus au Sud-Ouest, à Maallaka, par conséquent en pleine Bekaa (13 juillet). Déjà aussi, durant les journées des 19 et 20 juillet, des avions français avaient lancé sur les quatre villes de l'intérieur de la contrée, Damas, Homs, Hama et Alep, une proclamation qui était tout à la fois un résumé accablant des charges pesant contre Fayçal et un exposé très net des intentions françaises à l'égard de la Syrie.

Voici le texte de cette proclamation :

Syriens,

Au moment où votre gouvernement vous pousse dans la guerre et va en attirer les malheurs sur votre pays, je m'adresse à vous pour vous dire pourquoi vous allez vous battre.

On vous a dit que la France voulait vous coloniser, vous asservir.

MENSONGE !

La France a accepté de la Conférence de la Paix le mandat sur la Syrie.

Elle a le désir et le devoir de remplir ce mandat, mais fidèle à son passé généreux, elle voit dans l'accomplissement du mandat, l'intérêt, la prospérité du pays, sous la garantie de l'indépendance des populations syriennes, reconnue solennellement. Elle veut donner l'aide de ses techniciens pour mieux organiser les services généraux et de ses capitaux pour faire fructifier les richesses locales. Respectueuse de toutes les libertés, et en particulier de la liberté de conscience, la France la garantira à tous sans exception, mais ne permettra pas qu'une confusion empiète sur les droits des autres.

Elle entend laisser les autorités locales exercer leurs pouvoirs, mais à la condition que ce pouvoir ne s'exerce pas contre elle au mépris des engagements contractés.

Or, vous n'ignorez pas, Syriens, que depuis six mois le gouvernement de Damas, poussé par une minorité extrémiste, dépasse toutes les bornes en poursuivant la politique la plus agressive contre les Français.

Il a refusé le chemin de fer de Rayak à Alep aux troupes françaises qui combattent les Turcs depuis des mois pour défendre la Syrie.

Il a inondé la zone française de bandes auxquelles il a fourni des officiers, des armes, des munitions pour venir massacrer des villages sans défense.

En interdisant la nouvelle monnaie syrienne et l'exportation des céréales, en élevant une barrière économique entre Damas et la côte, il vous a porté le plus grand dommage; enfin, pour soutenir cette politique insensée, il vous a surchargés d'impôts et vous a imposé le service obligatoire, non pour la défense de votre indépendance et de vos libertés, qui ne sont pas menacées, mais pour servir les intérêts des politiciens, dont beaucoup n'appartiennent pas à votre pays.

La France a été patiente parce qu'elle est forte, mais toute patience a une limite :

J'ai, de la part de mon gouvernement, transmis au gouvernement de Damas des propositions sages et modérées dont l'acceptation est la garantie du maintien de la Paix.

L'une d'entre elles est la suppression du service obligatoire.

Si, cédant aux insensés, le gouvernement de Damas refuse la main que lui tend la France et décide la guerre, il en portera la responsabilité.

Mais j'espère encore que les Syriens sont trop intelligents et éclairés pour consentir à courir à la mort et à la ruine pour défendre la minorité coupable qui les domine. Pour le seul résultat de maintenir à tout prix le service obligatoire, les lourds impôts, toutes les charges écasantes qui vous oppriment, vous ne laisserez pas vos enfants exposés aux terribles engins de guerre moderne terrestres et aériens.

Par un sentiment d'humanité commun à tous les Français, je n'ai pas l'intention d'employer les avions contre les populations sans armes, mais à la condition qu'aucun Français, aucun chrétien ne soit massacré. Des massacres, s'ils avaient lieu, seraient suivis de terribles représailles par la voie des airs.

Tous ceux qu'anime un patriotisme ardent et pur, qui veulent la paix et la richesse de leur pays, refuseront la lutte et seront avec nous. C'est à eux tous que je fais appel au nom de la France et de la Syrie.

Forts de leur droit, qu'ils se lèvent et s'unissent contre la faction dominatrice dont la force ne serait faite que de leur faiblesse. Qu'ils aient confiance dans le libéralisme et le désintéressement de la France généreuse, active et civilisatrice.

Qu'ils viennent en toute confiance à leurs amis Français, comme l'ont déjà fait d'un si bel élan les vaillants Libanais et tant d'autres.

Vive la Syrie libre et prospère, vive la France!

Général GOURAUD.

Ainsi — tout le montrait dans la proclamation lancée par le général Gouraud — la France demeurerait fidèle à son glorieux passé, fidèle à elle-même; dans l'accomplissement du mandat qui lui était confié, elle ne visait que l'intérêt et la prospérité de la contrée, sous la garantie de l'indépendance des régions syriennes.

*
*
*

Quelques heures après le début du mouvement qui portait nos troupes en avant à travers la Békaa, et qui les amenait par les pentes de l'Anti-Liban jusqu'à Medjel-Andjar et aux autres positions d'avant-poste évacuées par les Arabes le long du Litani, puis jusqu'à Aïn-Djedeidé, le général Gouraud apprenait officiellement que l'émir acceptait les conditions imposées par l'ultimatum; Fayçal avait donné les ordres nécessaires pour en assurer l'exécution intégrale. L'interruption, dans la région de l'Anti-Liban, de la ligne télégraphique coupée à Zebdani, dans la vallée supérieure du Nahr-Barada, par les bandes que Fayçal avait si souvent poussées contre les Français — telle était la cause du retard. Bien qu'elle incombât aux extrémistes partisans de l'émir, le général Gouraud n'hésita pas à arrêter les troupes dans leur marche; ne s'était-il pas déclaré prêt à négocier avec un gouvernement décidé à « collaborer loyalement avec la France? » Partout, le 22 juillet, les troupes françaises cessèrent donc d'avancer.

Tandis qu'elles suspendaient ainsi l'exécution de leur mouvement, le haut commissaire de la France en Syrie adressait à l'émir Fayçal une nouvelle note. Désarmement immédiat des soldats démobilisés, désarmement progressif des populations, repli sur Damas des détachements chérifiens encore stationnés dans la Békaa, maintien de la colonne française au point occupé par elle le 21 juillet au soir, c'est-à-dire à Aïn-Djedeidé; telles étaient les demandes nouvelles du général Gouraud. L'émir y répondit, le 23 au soir, par un véritable refus; les extrémistes, maîtres de la situation à Damas, ne voulaient pas se plier aux exigences françaises. Comme, d'autre part, la veille même (le 22), un détachement de 400 réguliers chérifiens, soutenu par deux canons et par des mitrailleuses, avait attaqué les avant-postes français sur la route d'Homs à Tripoli, un peu à l'est de Tel-Kaleh, le haut commissaire de France estima ne devoir plus insister davantage dans son attitude conciliante, et, le 24 juillet au matin, la colonne Goybet reprit dans la direction de Damas sa marche suspendue depuis deux jours pleins.

Elle s'engagea donc dans le long défilé qui conduit d'Aïn-Djedeidé au ruisseau d'El-Tekieh. Sur une longueur de plus de 5 kilomètres, la route (qui suffit seule, avec un torrent, pour occuper tout le fond de la gorge), est dominée par des rochers à pic qui la surplombent d'une centaine de mètres; en face de la sortie, une longue arête élevée commande la route sur une longueur de

plus d'un kilomètre... Là, dans une excellente position défensive renforcée par des éléments de tranchée et des blocs épars, s'était installée et retranchée l'armée chérifienne, forte de plusieurs milliers de réguliers, et grossie d'un grand nombre de volontaires, d'irréguliers et de Bédouins. On a chiffré à 25.000 le total des combattants qu'avait sous ses ordres le ministre de la Guerre de Fayçal, le colonel Youssef Azmé Bey, un ancien officier d'ordonnance d'Enver Pacha. Cet officier, qui était l'âme de la résistance au mandat français et l'homme des extrémistes de Damas, se vantait d'avoir commandé la batterie qui mutila le général Gouraud aux Dardanelles.

En dépit de l'habileté des dispositions prises par Youssef Azmé Bey, comme aussi de la difficulté très grande du terrain, rien ne put arrêter l'élan des troupes françaises. Commencée dès le matin du 24, la lutte se prolongea, ardente et dure pendant une partie de la matinée; lorsque les chars d'assaut et la compagnie d'accompagnement furent parvenus au sommet de la crête qui commandait la sortie du défilé, on put tenir la bataille pour gagnée, grâce à la vaillance de chacun, de ceux qui luttaient sur terre comme des aviateurs qui croisaient sans interruption et bombardaient les chemins d'accès au champ de bataille jusqu'aux abords de Damas, jetant sur tout le terrain la panique et la terreur. Les chérifiens lâchèrent pied, laissant sur le lieu du combat 15 canons, plus de 40 mitrailleuses et des munitions, et aussi de nombreux cadavres (on a évalué à 5.000 le nombre des morts). Parmi les morts se trouvait le colonel Youssef Azmé, tombé à son poste d'observation, entouré d'un réseau de fils téléphoniques qui lui permettait de diriger le combat; frappé d'un éclat d'obus à la poitrine, il a succombé en soldat, sans voir cette déroute de ses troupes qui entraînait la chute de toutes ses espérances.

Aussitôt maîtresse du terrain, la colonne française reprend sa marche en avant et atteint Khan-Meiseloun, où elle peut enfin se désaltérer. Le torrent dont le lit court dans le défilé où a eu lieu le combat est complètement à sec, en effet; pas d'eau entre Aïn-Djedeidé et Khan-Meiseloun. C'est là que sont établis les magasins de l'armée chérifienne; nos soldats y trouvent du pain frais en abondance, des quinquilles de cigarettes, des tonnes de pâtes d'abricots dont ils se régalaient avant de pousser jusqu'à Damas.

*
**

Là, c'est la terreur qui règne. Les premiers fuyards n'ont-ils pas raconté que les Français n'avaient pas eu à tirer un coup de fusil? Que les chars d'assaut, avions et canons avaient tué tout le monde? Que la colonne française était très nombreuse? La fuite de l'émir Fayçal et des plus acharnés adversaires de la France avait paru corroborer ces racontars, et de même avait fait la retraite de l'armée chérifienne à 15 kilomètres au sud de Damas... Aussi le gouvernement qui se constitua après le départ de Fayçal ne songea-t-

il pas à opposer la moindre résistance aux vainqueurs, et les craintes de massacres de chrétiens que les consuls européens avaient pu concevoir le 21 et le 22 juillet s'évanouirent très vite. Quand le chef de la mission française à Damas, le colonel Cousse, se présenta au commandant de la colonne, le 24 juillet, vers 16 heures, il put affirmer que le gouvernement chérifien demandait grâce et que Damas se rendait à discrétion.

En fait, le lendemain 25 juillet, dès que la colonne Goybet fut arrivée à l'entrée de la ville, le gouverneur de celle-ci, le général Nourry Saïd Pacha, vint régler les conditions de l'occupation. Tous les points importants de Damas: le sérail, les ministères, les postes et télégraphes, l'arsenal, furent immédiatement tenus par nos soldats, et un peu plus tard, pour affirmer la victoire de la France, le général Goybet et ses troupes firent leur entrée solennelle dans la vieille cité historique et y défilaient avec leurs canons, leurs chars d'assaut, leurs auto-canons et leurs automitrailleuses sous les yeux d'une foule nombreuse, respectueuse, mais sans sympathie.

On sait quelle allocution le général Goybet adressa aux membres du nouveau ministère quand, après le défilé, ceux-ci vinrent se présenter à lui; la *Correspondance d'Orient* du mois d'août a reproduit intégralement cette allocution, dont certains quotidiens avaient déjà publié des extraits. Il nous suffira de noter ici que, pour indemniser les familles syriennes ruinées ou décimées par les bandes qui recevaient leur mot d'ordre de l'émir Fayçal, Damas doit payer une somme de 20.000 dinars or.

Aussi bien aurons-nous sans doute à revenir sur l'histoire de Damas pendant l'occupation française; mieux vaut publier ici l'ordre du jour de félicitations que, de sa résidence d'été dans le Liban, le général Gouraud a adressé dès le 24 juillet aux troupes victorieuses. On y trouvera l'énumération de toutes les unités dont l'ensemble constituait la colonne Goybet.

Ordre général n° 23.

Le général est profondément heureux d'adresser ses félicitations au général Goybet et aux vaillantes troupes 415^e de ligne, 2^e tirailleurs algériens, 41^e et 10^e tirailleurs sénégalais, chasseurs d'Afrique, régiment de spahis marocains, batteries de 155, 314^e compagnie de chars d'assaut, groupe de bombardement escadrille 8, qui, dans le dur combat du 24 juillet, ont brisé la résistance de l'ennemi qui nous défiait depuis huit mois.

Elles ont inscrit une glorieuse page à l'histoire de la France et de la Syrie.

Aley, le 24 juillet 1920.

GOURAUD.

*
**

Quelques jours après le défilé de la colonne Goybet dans les principales rues de Damas, le général Gouraud lui-même se rendait dans l'oasis qu'un poète arabe a qualifiée de « perle enchâssée dans une émeraude » et faisait à son tour son entrée solennelle dans la Ville sainte. Le 7 août, il y fut accueilli de manière plus que correcte, sympathique, par les Damasquins, qui avaient

très vite commencé d'apprécier les bienfaits de l'occupation française.

Les journaux quotidiens ont publié un compte rendu sommaire de cette visite du haut commissaire de la République française à Damas. Nous n'y reviendrons donc pas très longuement, sauf pour montrer comment elle a achevé de consacrer, de toutes les manières, le fait historique qui avait été la première conséquence de la victoire du 24 juillet, c'est-à-dire l'effondrement de la monarchie fayçalienne.

C'en a été une première preuve, que la visite rendue par le général Gouraud au champ de bataille de Khan-Meiseloun; combien d'autres la suivirent à Damas même! La réception du haut commissaire à la gare du Hedjaz, son séjour dans ce même palais qu'habitait naguère l'émir Fayçal, sa réception au sérail par les membres du gouvernement provisoire, enfin le grand banquet de 200 couverts offert le soir par le gouvernement au général Gouraud, voilà les principales manifestations qui ont attesté, aux yeux des gens de Damas, le triomphe complet de la France. Les discours prononcés au cours du banquet par le chef du nouveau gouvernement, le président du Conseil Ala oud Dine Ad Douroûbi, et par le général Gouraud, célébrèrent également le rôle civilisateur de la puissance protectrice.

Déjà, en souhaitant la bienvenue à son hôte, le président de la municipalité de Damas avait déclaré que les Syriens espéraient réaliser « avec l'aide du peuple français un progrès et une perfection qui les réjouiraient et les relèveraient »; il avait ajouté que ces mêmes Syriens espéraient voir la France « fidèle à ses principes d'aide aux faibles, faire tout pour respecter les droits dont jouit ce pays et pour conserver à ses habitants leur indépendance et leur liberté ».

Le président du Conseil reprit à son tour ces idées. Il avait, comme trois autres de ses collègues, été le collaborateur de l'émir Fayçal; il ne craignit pas d'affirmer que celui-ci, « dans ses entretiens privés », ne manquait jamais de louer la sincérité et la loyauté des Français. « Il indiqua avec quelle ardeur la population de Damas souhaitait l'indépendance, et quel espoir elle mettait dans les promesses françaises.

Je ne vois plus (déclara-t-il) aucun danger pour l'indépendance syrienne, et ce qui me rassure davantage, ce sont vos nobles principes, les déclarations officielles de vos grands hommes d'Etat libéraux et les accords qui avaient été conclus entre l'honorable président du Conseil M. Clemenceau, et le délégué de la Syrie à la Conférence de la Paix, accords qui ont confirmé que la France en Syrie viendrait en amie et non en colonisatrice.

Vous avez vous-même, mon général, promis que vous respecterez l'indépendance et les libertés du peuple syrien en vous appuyant sur une sincérité et une bonne foi réciproques...

Je suis convaincu que l'amitié inébranlable, indéfectible, des Syriens envers la France, amitié soudée par le sang versé en commun et par la lutte morale et matérielle menée pour la liberté, je suis convaincu, dis-je, que l'ardeur et l'énergie des Syriens estimés dans tous les pays où ceux-ci ont entrepris une action quelconque, que l'amitié

séculaire de la France pour eux, sont des garanties on ne peut plus sérieuses pour le triomphe de notre cause nationale, que tous les Syriens attendent avec une impatience fébrile.

A ces paroles, le général Gouraud répondit par un important discours qui a déjà été publié, mais qu'il est néanmoins utile de reproduire ici intégralement :

Je vous remercie, Monsieur le président du Conseil, des paroles que vous venez de m'adresser.

Vos espoirs ne seront pas déçus, la France ne vient pas ici en « colonisatrice », et vous la trouverez sincèrement désireuse d'assurer votre indépendance sous le régime libéral du mandat, à condition, bien entendu, que cette indépendance ne s'exerce pas contre Elle.

Et vous savez, que malheureusement, il n'en a pas toujours été ainsi.

Lorsque l'émir Fayçal revint de France, au mois de janvier dernier, il s'était mis d'accord avec M. Clemenceau, qui m'écrivait : « l'émir rentre en Syrie pour prouver et sa loyauté et son pouvoir de se faire obéir. Si ces preuves n'étaient pas faites, si les troubles que vous signalez continuaient (nous étions au lendemain de l'attaque de Telkalah et des affaires de Merdj-ayoun) le gouvernement français reprendrait sa liberté d'action. »

L'émir me donna les plus formelles assurances, il reconnut avoir ordonné de Paris les attaques dont je me plains, ajoutant que, puisque c'était lui qui les avait déclenchées, il lui serait facile de les arrêter.

Vous savez, Messieurs, comment les mois qui suivirent démentirent tous les jours ces belles assurances. L'émir était rentré à Damas le 17 janvier, si je ne me trompe.

Dès le 23, un de ses officiers, le capitaine Fouad Selim, avec une cinquantaine de soldats, essayait, en vain d'ailleurs, de faire sauter le pont du Litani, à l'Ouest de Djeideid.

Il serait trop long et fastidieux d'énumérer toutes ces attaques qui s'étendirent au Nord et au Sud, tout le long de la frontière, depuis la Palestine jusqu'au Sandjak d'Alexandrette.

Ces attaques n'étaient pas le fait de simples brigands; les bandes qui les exécutaient étaient encadrées par des officiers chérifiens. Elles recevaient des armes, des munitions, de l'argent.

Si elles ne nous ont pas tué beaucoup de soldats, elles ont fait beaucoup de mal aux populations inoffensives, détruisant des maisons, des villages mêmes, massacrant, pillant et enlevant des troupeaux.

Les actes officiels du gouvernement chérifien n'étaient pas moins hostiles à la France.

Citerai-je l'interdiction de la monnaie syrienne, l'interdiction de l'exportation des céréales en zone ouest, le rejet du mandat de la Syrie donné à la France par la Conférence de la Paix, l'établissement du service obligatoire, effort démesuré, pesant lourdement sur les populations et visiblement dirigé contre la France.

Enfin, l'émir et son gouvernement refusaient de nous laisser l'emploi de la ligne française Rayak-Alep, alors qu'elle nous était utile pour les opérations que nous poursuivons contre les Turcs au bénéfice de la Syrie. Si bien, qu'un homme que vous respectez tous, le colonel Toulat qui a beaucoup fait, comme moi, pour retenir l'émir sur la pente fatale où il glissait, avait-il pu dire à l'émir : « En refusant la voie d'Alep, vous poignardez nos soldats dans le dos ».

Moi-même, j'ai signalé à diverses reprises à l'émir le danger où ses mauvais conseillers et lui menaient le pays par leur conduite insensée.

La France a été longtemps patiente.

Vint le jour où cette patience fut à bout et où le gouvernement français me donna l'ordre d'envoyer à l'émir l'ultimatum que vous connaissez.

Vous savez aussi que le télégramme qui eût empêché la colonne de se mettre en marche ne parvint pas le 20 juillet au soir, le télégraphe ayant été coupé par une de ces fameuses bandes de brigands que le gouvernement et l'émir avaient levées. Ils se trouvaient ainsi porter la peine de leur faute.

Le 21 juillet, quand j'eus connaissance du télégramme, j'arrêtais loyalement la colonne. Cet arrêt avait des inconvénients, au cas où les opérations viendraient à reprendre, car il donnait à l'armée chérifienne le temps de fortifier la position où elle se flattait de nous arrêter, mais, soucieux avant tout de la réputation de loyauté de mon pays comme de la mienne, je n'hésitais pas à l'ordonner.

Vous savez aussi comment, le 22 juillet, pendant cette trêve, une colonne chérifienne sortie de Homs attaquait à Tel-Kalah mes troupes, qui la battaient, lui prenaient 50 prisonniers, dont 2 officiers, 3 canons, 10 mitrailleuses.

Cette trahison devait être punie et je donnais dans la nuit du 23 juillet l'ordre d'attaquer, sûr du succès, car je savais par quatre ans de grande guerre et l'admirable bravoure de mes troupes et la force terrible des engins qu'elles avaient dans les mains.

Dans la matinée du 24 juillet, en quelques heures de combat, l'armée et la puissance chérifiennes s'effondraient et seule la sagesse avec laquelle, Messieurs, vous avez accepté le soir même le fait accompli, a préservé la ville de Damas des effets écrasants du bombardement.

Veillez ne pas croire, Messieurs, que je me complais dans l'évocation de l'époque où, par la faute de votre gouvernement et de votre chef, nous étions des ennemis, mais j'ai cru nécessaire ce rapide récit, d'où il ressort clairement que la France a fait preuve d'une longue patience et que le gouvernement qui vous a précédés et l'émir portent l'entière responsabilité des événements.

Tournons maintenant les yeux sur l'avenir.

L'attitude des troupes, en montrant qu'elles sont aussi disciplinées que braves, a déjà détruit les préjugés calomnieux répandus sur leur compte.

Mais vous attendez de moi des paroles qui vous fixent sur les intentions du gouvernement français.

Au risque de me répéter, je vous rappellerai ma proclamation : La France a le désir et le devoir d'accomplir le mandat qu'elle a accepté de la Conférence, mais, fidèle à son passé généreux, elle voit dans l'accomplissement de ce mandat l'intérêt, la prospérité du pays, sous la garantie de l'indépendance des populations syriennes, déjà reconnue solennellement.

Elle veut donner l'aide de ses techniciens pour mieux organiser les services généraux, et de ses capitaux pour faire reproductif les richesses locales.

N'est-ce pas là un beau et fécond programme ? Il ne demande pour être réalisé qu'une égale loyauté de part et d'autre dans la collaboration, qui est la conséquence même du mandat.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous ne venons pas en maîtres, en « colonisateurs », en ennemis de l'Islam.

En dehors de mon passé, qui m'a donné de fidèles amis musulmans, je pense, après huit mois de séjour en Syrie, avoir suffisamment marqué mes sentiments de respect pour la religion musulmane et de sympathie pour les musulmans, aussi bien que pour les chrétiens, lorsque je peux voir en eux des amis de la France.

Sous réserve de l'exécution intégrale des conditions de l'ultimatum et de celles qui ont été les conséquences des hostilités, exécution qui s'impose tout d'abord, vous trouverez et mes collaborateurs et moi-même aussi désireux

que vous de travailler en paix dans la Paix au développement de la richesse de ce beau pays.

La Paix ! La Syrie toute entière en a besoin, mais Damas a souffert plus que Beyrouth, qui a la mer, de la politique néfaste qui a prétendu élever un mur entre deux pays qui doivent s'entendre, car ils ont besoin l'un de l'autre.

Ce mur, le canon de Khan-Meiseloun l'a abattu et j'appliquerai mes soins à faire tomber les barrières.

Délivrés des entraves économiques qui ont fait tant de tort au commerce de Damas, libérés de la lourde charge du service militaire obligatoire, vous pourrez désormais en sécurité porter toute votre activité sur ces sources de prospérité de tout pays : le commerce, l'agriculture, l'industrie.

Ma longue patience vis-à-vis de l'ancien gouvernement, ma modération dans les négociations et les hostilités prouvent que, si je suis décidé et si j'ai les moyens de faire respecter mon pays, je ne suis pas pourtant venu en Syrie assoiffé de gloire militaire.

Les généraux français, après la grande guerre, ne peuvent en acquiescer de plus haute.

Mais mon ambition est de travailler à la prospérité de toute la Syrie et en particulier de cette « perle de l'Islam enchâssée dans l'émeraude » qu'est Damas.

Vous avez besoin de la France et j'ai besoin de votre collaboration. Vous ne la refuserez pas, vous accepterez loyalement la main que je vous tends au nom de la France.

Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les événements du lendemain ; du moins convient-il de noter que le général Gouraud assista d'abord à la Messe consulaire qui fut solennellement célébrée à l'église des Franciscains, puis se rendit à la grande mosquée des Omeyyades et au tombeau de Saladin, puis visita les camps et l'hôpital français. Ainsi, partout à Damas, le haut-commissaire français a eu soin de se comporter de façon à bien marquer la substitution d'un nouveau régime au régime fayçalien.

*
*
*

Cette substitution ne s'est pas opérée seulement à Damas ; elle a eu lieu également dans les trois autres villes de l'intérieur de la Syrie, à Alep où la colonne Goubeau est entrée le 23 juillet après un léger engagement au Sud de Muslimié, à Homs et à Hama sans combat.

Ainsi, avant même que se fût soumise la capitale de l'émir Fayçal, tout le reste de la contrée était débarrassé du gouvernement des extrémistes. Le combat de Khan-Meiseloun n'a fait que porter le dernier coup à un gouvernement qui n'avait jamais eu, durant sa courte existence, de pire ennemi que lui-même.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

La Banque de l'Indochine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

UNE MISSION FRANÇAISE EN SYRIE

Le 12 mai 1919, débarquait à Beyrouth, dans le dessein d'explorer la Syrie et la Palestine, une mission de prospection scientifique et économique, formée par le professeur Paul Huvelin sous les auspices du ministère des Affaires étrangères.

Outre des spécialistes de diverses branches de commerce, cette mission comprenait un géologue, M. le professeur Roman, de l'Université de Lyon, et un ingénieur des Mines, M. Jessé-Roux; un botaniste, M. le professeur Parmentier, de l'Université de Besançon, et un ingénieur agronome, M. Achard; un archéologue, M. Montet, ancien élève de l'École d'archéologie du Caire, et un architecte diplômé, M. Pillet, ancien collaborateur de la mission de Morgan. Enfin, M. Delpech, professeur de droit public à la Faculté de Droit de Dijon, devait s'occuper des questions de Droit public et d'histoire. Le directeur de la mission, M. Paul Huvelin, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Lyon, s'était réservé l'étude des questions générales et des questions d'enseignement et d'assistance.

L'Université de Lyon et les deux Chambres de Commerce de Lyon et de Marseille avaient collaboré à la constitution de cette mission, qui comptait douze membres.

Aussitôt arrivée en Syrie, la mission devait se répartir en plusieurs groupes. Les archéologues, MM. Montet et Pillet, iraient explorer les régions de Djebel (Byblos), d'Antioche et d'Homs (Hemesa), l'Amanus, où subsistent de nombreux vestiges byzantins encore fort mal ou même point étudiés, et la région de Palmyre. Les géologues, MM. Roman et Jessé-Roux, entreprendraient une série de coupes et de prospections dans le Liban, le Hauran et dans la région plissée, particulièrement intéressante au point de vue minéralogique, qui s'étend au nord d'Alexandrette. Les botanistes, MM. Parmentier et Achard, reconnaîtraient surtout les grandes régions de culture. Quant aux autres membres de la mission : juristes, historiens et négociants, ils iraient plutôt dans les villes où les attendait l'étude de nombreux et délicats problèmes juridiques, historiques, économiques et sociaux.

Ainsi devait être menée, par tout le pays, une vaste enquête qui permettrait, non pas de résoudre tous les problèmes qui se poseraient aux membres de la mission, mais d'en établir la liste, d'en préparer l'examen approfondi et de dresser pour l'avenir un programme de travaux qui seraient progressivement accomplis par la suite. Ainsi, pour tout dire d'un mot, seraient amorcées en Syrie les études scientifiques, économiques et sociologiques qu'il appartiendrait à la France, puissance mandataire, de développer et de mener à bien par la suite.

*
*
*

Voilà ce que la mission Huvelin s'est efforcée de réaliser, au cours de l'été de l'année 1919, avant que la mise en vigueur de l'accord anglo-français du 9 mai 1916 eût fait passer la Syrie sous sa tutelle. En dépit de difficultés multiples, dont les unes tenaient au climat, d'autres aux hommes, d'autres encore aux circonstances politiques, elle a rempli son programme de son mieux. Essayons d'indiquer ici, en quelques lignes, quels ont été les résultats obtenus par ses membres au cours de leur enquête en Syrie.

M. Roman était (nous l'avons dit plus haut) le géologue de la mission. S'il a été empêché par la maladie de visiter la Syrie du Nord, il a du moins vu le Liban, la Coelésyrie, Damas et la Palestine; il a pu élucider un certain nombre de questions géologiques intéressantes, et il a aussi étudié, sur le littoral méditerranéen, la grosse question des variations du niveau de la mer.

Tandis que M. Roman se plaçait ainsi au point de vue purement scientifique, M. Jessé-Roux se plaçait au point de vue économique et pratique, et travaillait avant tout à se rendre compte des richesses minières de la Syrie. Plus heureux que le professeur de l'Université de Lyon, ce spécialiste des questions métallurgiques a pu visiter tout le pays; mais son exploration semble avoir été en grande partie négative. Pour lui, les ressources minières de la Syrie tabulaire ont été beaucoup trop vantées; les lignites du Liban sont maigres et sans grande valeur; s'il y a des phosphates dans la région d'Es-Salt, on ne doit pas en exagérer l'intérêt. On a parlé des pétroles, mais la vallée du Yarmouk possède simplement des schistes de houille, et, dans les alentours du lac Asphaltite ou mer Morte, les sondages entrepris par la Standard Oil n'ont pas encore donné de résultats.

La partie plissée de la Cilicie a paru plus intéressante à M. Jessé-Roux, qui en a rapporté des minerais de plomb argentifère et de chrome, et aussi des lignites; malheureusement, ces derniers ne sont pas de bonne qualité. Enfin, cet ingénieur signale un peu partout la présence de mines de bitume.

Il ne semble donc pas résulter des études de la mission Huvelin que la Syrie soit, quant aux richesses de son sous-sol, un pays de grand avenir. Dans l'ensemble, la contrée est pauvre à cet égard; M. Jessé-Roux n'y a même pas rencontré d'argile à poterie.

Du moins, au point de vue agricole, l'intérêt est-il plus grand; MM. Parmentier et Achard ont pu s'en convaincre sur place. M. Parmentier — dont une très grave maladie a arrêté les recherches en cours de route, si bien qu'il n'a pu guère étudier que les régions également visitées par M. Roman — a constaté dans ces pays d'intéressantes possibilités de culture. La vigne, le mûrier, l'olivier du Liban, les arbres fruitiers de Jaffa, voilà ce qui a retenu surtout son attention

et ce qui lui semble présenter le plus d'avenir, mais à une condition : il faut que l'irrigation soit bien comprise et non pas mal répartie comme elle l'est actuellement ; on dépense beaucoup trop d'eau en Syrie, en comparaison des médiocres résultats obtenus. Les travailleurs de la terre sont, d'autre part, partout asservis à des préjugés, à une routine, qui entravent singulièrement l'essor des cultures. Pour combattre ces préjugés et cette routine, le professeur de botanique agricole de la Faculté des Sciences de Besançon a rédigé une sorte de petit catéchisme agricole à l'usage des Syriens.

Comme M. Jessé-Roux au point de vue minier, M. Achard, qui est un spécialiste des grandes cultures coloniales, a porté surtout son attention sur la Cilicie. Il y a particulièrement étudié les cultures des céréales et du coton, auxquelles se livrent alternativement les habitants du pays. Ils pratiquent en effet l'assolement biennal, faisant pousser sur leurs terres, une année des céréales, puis du coton l'année suivante, et obtiennent de la sorte des résultats très intéressants, tantôt de superbes céréales, tantôt un beau coton *yearli* (ou indigène). Ce coton indigène laisse toutefois à désirer au point de vue industriel et d'autres variétés lui sont bien préférables. Peuvent-elles pousser en Syrie, voilà toute la question. Elle est déjà résolue, cette question, pour le coton d'Égypte, qui réussit bien dans le pays ; malheureusement, c'est une variété dont la gousse s'ouvre à maturité, et ce qui est sans inconvénient dans un pays où il ne pleut pas, comme l'Égypte, est au contraire déplorable en Cilicie ; il y pleut, en effet, et les pluies ciliciennes gâtent les longues fibres du coton égyptien que ne protège plus la moindre enveloppe au moment où tombent ces pluies. Tout autre est le cas du coton indigène : de celui-ci la gousse demeure fermée ; aussi les fibres sont-elles à l'abri de toute humidité jusqu'au moment où elles sont décortiquées à l'usine même. Améliorer le coton local, introduire et acclimater dans le pays des variétés se comportant de la même manière — celle du Turkestan — voilà donc ce que préconise M. Achard comme capable de donner, au point de vue cotonnier, un grand essor à la Cilicie. Dès maintenant, d'ailleurs, les plaines de la contrée commencent d'être mises en valeur : un cinquième du territoire utilisable est effectivement cultivé ; le jour où il en sera ainsi partout, la Cilicie, qui possède déjà des ateliers de décortilage et des filatures, où l'usine de coton de Tarse compte 1.500 ouvriers venus de Tantah en Égypte, la Cilicie produira une moyenne annuelle de 300.000 tonnes de coton.

Dans la région d'Alep, où il s'est rendu en quittant la Cilicie, M. Achard a constaté l'existence de plaines peu cultivées qui se prêtent parfaitement à la culture des céréales et aussi à celle du coton. C'est surtout entre Alep et l'Euphrate que se développent ces plaines, d'où M. Achard a gagné le Sud de la Syrie, la Palestine, avant de remonter jusqu'à Antioche et Alexandrette en continuant ses études personnelles.

Plus encore que le sous-sol et le sol, les populations de la Syrie ont retenu l'attention des membres de la mission Huvelin. Mais ici les études ont porté surtout sur des questions qui ne relèvent point de la géographie ; pas d'investigations sur les races de la contrée ni sur leurs mœurs et coutumes, ni sur leur folklore, et le fait n'a rien que de très naturel puisqu'il s'agissait d'une simple mission « de prospection ». Tout au plus, M. Huvelin a-t-il pu dire que ses collaborateurs et lui avaient eu bonne impression de la densité de la population, même après les massacres et les morts causés par la famine au cours de ces dernières années. Avec la paix et la sécurité, avec une bonne mise en valeur du sol aussi, la population regagnera très vite et sans doute même dépassera son chiffre d'avant la guerre, environ 4 millions d'habitants.

A côté de cette indication très générale, voici quelques précisions relatives, les unes au passé, les autres à l'état présent des populations de la Syrie.

M. Montet, qui est aujourd'hui maître de conférences à l'Université de Strasbourg, a fait au Nord de Beyrouth, à Djebeïl (l'ancien Byblos), quelques sondages archéologiques dont les résultats sont très intéressants. Ils tendent à montrer l'existence, dans les temps anciens, de relations entre Égypte et Syrie par l'intermédiaire de Byblos (qui est d'origine égyptienne), à propos du culte d'Adonis. La découverte, dans cette localité, de fragments hiéroglyphiques (d'une époque assez récente il est vrai) prouve quel intérêt présenterait la poursuite de fouilles méthodiques à Djebeïl. Malheureusement, on y a beaucoup bâti ; de là, naturellement, l'obligation de faire des dépenses très considérables pour l'acquisition de terrains où entreprendre ces fouilles... Des environs de Beyrouth, M. Montet s'est rendu en Palestine et dans l'Hermon ; il y a constaté la présence de vestiges de monuments grecs entre Damas et Homs. Malade, victime d'un accident à Alep, cet archéologue n'a pas pu visiter la Syrie du Nord, ni se rendre compte des études à entreprendre de ce côté.

Tandis que M. Montet se livrait ainsi à des investigations d'ordre archéologique, MM. Delpech et Huvelin s'occupaient de la situation morale et intellectuelle des populations syriennes, ainsi que des questions d'enseignement et d'assistance. Ils constataient combien la plupart des établissements scolaires ou hospitaliers français avaient souffert de la guerre, et beaucoup plus du fait des Anglais que de celui des Ottomans ou des Allemands ; ils voyaient comment, de préférence aux autres, les établissements français avaient été pris pour y loger des services anglais. Excellent prétexte pour empêcher de rouvrir ces établissements, à Caïffa, par exemple, où le gouvernement britannique s'était installé dans la maison des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, alors que les Sœurs de Saint-Charles-Borromée continuaient à donner un enseignement allemand dans leur maison, à laquelle les coloniaux anglais s'étaient

bien gardés de toucher! Même situation, ou à peu près, à Alep. A Damas, les Lazaristes s'étaient heurtés également à la mauvaise volonté des Anglais, voire même de quelques Français.

M. Huvelin a constaté d'autre part, une fois de plus, l'intérêt que présentent les séminaires pour les rites orientaux, et combien il importe de former un clergé pénétré d'esprit français, parlant notre langue, bien préparé à remplir sa tâche..., ce qu'il n'est pas toujours à l'heure actuelle. Combien il serait souhaitable que d'autres ordres religieux remplissent, à cet égard, une tâche analogue à celle qu'accomplissent les Pères Blancs pour les Melkites dans leur séminaire de Jérusalem! Pour les Maronites, en particulier, ce serait une œuvre très utile. Sans doute, l'Université de Beyrouth forme, dans son « séminaire oriental » quelques membres du clergé indigène; mais elle ne peut pas tout faire, tant s'en faut... En fait, on ne saurait trop encourager le développement de telles entreprises. Elles constituent un véritable et très précieux instrument de latinisation; à ceux qui en sortent, elles donnent, à tous égards, une instruction, un état d'esprit que les prêtres indigènes n'acquièrent nulle part ailleurs, ni d'aucune autre manière. Ce sont des établissements de la plus grande utilité. A côté de l'Université de Beyrouth, enfin rouverte aujourd'hui, ils peuvent efficacement contrebalancer l'action de cette Université américaine de Syrie, qui est demeurée ouverte pendant toute la guerre (n'oublions pas que les Etats-Unis n'ont jamais rompu avec la Turquie) et qui a gagné tout ce que la France a perdu entre 1914 et 1919; ils peuvent également lutter avec fruit contre certaines de ces créations chérifiennes, de ces académies aux tendances panarabiques dont M. Huvelin a pu constater, soit l'existence et les agissements; soit l'incubation, au moment où, dans l'été de 1919, il se trouvait lui-même en Syrie.

Tandis que M. Huvelin faisait de telles constatations, M. Delpech en enregistrait d'autres, très intéressantes, elles aussi; il constatait combien les Anglais travaillaient dans l'intérêt exclusif de leur pays, quels résultats anormaux produisait, pratiquée par eux, la théorie de l'occupation... Ainsi à défaut des questions ethniques proprement dites, les questions politiques et sociales ont, non moins que les questions scientifiques, retenu l'attention des membres de la mission Huvelin.

*
* *

Et de même en a-t-il été aussi, tout naturellement, des questions économiques? M. Huvelin n'est-il pas le secrétaire général du Comité lyonnais des intérêts français en Syrie? et n'avait-il pas emmené avec lui des spécialistes pour qui ces questions ont été un souci constant? Tous ses collaborateurs ont été frappés, comme lui-même l'avait déjà été lors de ses précédents voyages en Syrie, de l'importance exceptionnelle de la situation géographique de ce pays entre les deux

mondes africain et asiatique, comme aussi de la richesse qui, de cette situation même, peut découler pour la contrée. Mais que de bouleversements y ont introduits la guerre et surtout l'occupation britannique! Au moment où la mission Huvelin a parcouru la contrée, la superstructure de la plupart des voies ferrées avait été enlevée; seule, en réalité, la ligne du Caire à Caïffa fonctionnait régulièrement, en même temps qu'était activement poussée la construction de la ligne directe Caïffa-Rayak, destinée à drainer vers l'Egypte tout le trafic de l'arrière-pays et à en permettre la colonisation par les gens venus de la vallée du Nil. D'autre part, aucun souci de la conservation des richesses végétales de la Syrie; on achevait d'en rendre chauves les montagnes, déjà singulièrement dénudées, on en coupait même les mûriers (1)!... Mais tout cela n'a eu qu'un temps; le jour où les chemins de fer seront remis en état, la Syrie, débarrassée des bandes chérifiennes et assurée de la paix française, aura tôt fait de panser ses plaies, si cruelles puissent être celles-ci. Elle jouira alors d'un très bel essor, en tant que pays *commerçant*. La région et la ville d'Alep surtout, situées au carrefour des voies ferrées de Bagdad et d'Egypte, occupent une situation exceptionnelle; déjà, du fait de la guerre, la ville d'Alep a beaucoup grandi; elle s'était singulièrement enrichie, pendant les mois qui s'étendent entre la signature de l'armistice du 30 octobre 1918 et le passage de la mission Huvelin.

Nous ne saurions entrer ici dans le détail des études menées à bien, au point de vue commercial, par MM. Huvelin, Croisat et Boulad; ces études paraîtront dans le fascicule économique du compte rendu des travaux du Congrès de la Syrie (2) et nous les analyserons une fois publiées. Il suffira de dire aujourd'hui que la question des importations dans le pays et des exportations du pays à l'heure même où ils parcouraient la contrée, que, plus particulièrement, celle des importations françaises et des exportations vers la France comme aussi celle du développement du cabotage et celle du change, ont retenu l'attention des voyageurs. On sait combien, il y a un an

(1) Un des membres de la mission, M. Maurice Pillet, qui s'est occupé surtout des mesures à prendre pour la conservation de monuments archéologiques de la Syrie, a fait de son côté des constatations lamentables. Si les antiquités du pays ont souffert pendant la guerre, elles ont souffert bien davantage par la suite et du fait de ceux qui ont laissé détruire, et du fait de ceux qui ont voulu fouiller. Le château de Saïda a presque disparu en quelques mois de janvier et d'août 1919; il a servi de carrière pour les pierres à bâtir; les soubassements du temple d'Eschmoune de nord de Sidon, ont été détruits sur une longueur de douze m., au nord de Sidon, on a pris des pierres, même des inscriptions, à travers, sans préciser le lieu de provenance, etc. A Palmyre et à Adana, on a pris des pierres, même des inscriptions, et des débris, les Anglais se sont entendus avec les Arabes, et des débris, les considérables ont été commises. Il n'est pas jusqu'au serdations l'Instruction publique dépendant du Haut Commissariat de France qui n'ait commis de regrettables erreurs. On a attribué à un musulman la vieille église de Tortose, la plus belle (à l'eau culte M. Dussaud) qui soit dans la partie française de la Syrie, n'importe la fin du XIX^e siècle, c'était une mosquée, il est vrai; mais cette mosquée avait été depuis lors transformée en magasin; rien n'empêchait de rendre cet antique et précieux monument à sa destination primitive.

(2) Les études scientifiques seront réunies dans un volume que publiera l'Université de Lyon.

maintenant, était difficile la situation pour le commerce français; alors la présence de l'armée avait imposé l'usage de la livre égyptienne, et de là résultait pour les Français une perte de 40 à 45 0/0 sur leurs traitements et sur leurs transactions. Aussi les achats réalisés par nos compatriotes étaient-ils devenus, avec ce change vraiment prohibitif, absolument insignifiants: de 25 millions de francs en 1914, les achats de cocons de vers à soie sont tombés à 1.500.000 francs seulement en 1919! Aujourd'hui, grâce à des mesures dont l'Asie française parlera bientôt, la situation s'est modifiée et améliorée; les études faites de ce côté par les membres de la mission Huvelin conservent néanmoins un très réel intérêt.

Plus importantes encore sont les recherches entreprises par eux sur l'avenir du commerce en Syrie. Ils ont dressé des monographies, article par article; ils ont établi des listes de produits français qui pourraient être utilement introduits en Syrie (les cuirs des tanneries du Vendômois et de Lyon par exemple) et aussi des listes de produits français qui pourraient avantageusement lutter sur les marchés du Levant contre les marchandises de camelote introduites par les Japonais; ils ont recherché quels services rendrait la création d'une foire d'échantillons, quels articles la France pourrait envoyer là-bas pour remplacer les produits allemands et austro-hongrois si variés, qui en alimentaient les marchés, etc...

*
**

Arrêtons là cette énumération; aussi bien, n'est-ce pas un catalogue qu'il s'agit de dresser ici, et croyons-nous en avoir assez dit pour montrer quels fruits on est en droit d'attendre du labeur des membres de la mission Huvelin. Dans la mesure de leurs moyens et la limite de leurs forces, ils se sont montrés ce qu'ils voulaient être: d'excellents prospecteurs. Sans la maladie et les différents obstacles qui ont surgi devant eux, ils eussent sans doute fait davantage; mais ce qu'ils rapportent est déjà très considérable, très intéressant et très utile. Leurs randonnées au nord et au sud de Beirouth — qui fut le point de départ et le centre d'opérations de la mission — pendant les mois de mai-juin-juillet 1919, leur ont permis de recueillir nombre de notions précises, et parfois même nouvelles. Elles les mettront sans doute à même de remplir le désir du chef de la mission, M. le professeur Huvelin, autrement dit de tracer les cadres et de fixer le programme de cette future « Description de la Syrie », dont parlait naguère un de nos collaborateurs (1), et dont l'établissement, puis la publication, s'impose à la France, mandataire de la Société des Nations et tutrice de la Syrie.

H. F.

(1) *L'Asie française*, juin 1920, p. 176-178.

Libres Propos d'un Touriste

Quelques jours au Cambodge au commencement de 1920 (1).

On va actuellement de Saïgon à Phnom-Penh, soit par l'ancienne voie d'eau du Mékhong, soit par une nouvelle route carrossable qui vient couper le fleuve à Banam, un peu en aval de la capitale du Cambodge. On dit que des agglomérations nouvelles se sont créées le long de cette dernière et qu'elle a contribué à l'extension des cultures du delta cochinchinois. Un service journalier d'auto-cars y fonctionne, et il semble que ce service ait enlevé pas mal de sa clientèle à la route fluviale.

Sur cette dernière, rien n'a changé depuis de longues années. Les « Messageries fluviales » n'ont pas renouvelé leur flotte; elles se sont contentées d'améliorer les aménagements de leurs unités qui, somme toute, se présentent dans des conditions suffisantes, même ce vieil « attalo » que les plus anciens d'entre les anciens ont toujours vu fendre les eaux jaunes du fleuve. Sur les deux rives, le même rideau de verdure épaisses cache les plaines de l'intérieur; Mytho, Vinh-Long, paraissent toujours sommeiller dans la chaleur lourde sous les ombrages agrandis de leurs avenues. Aux appontements, aux haltes en plein fleuve, c'est toujours le même mouvement de passagers encombrés de paniers, ce sont les mêmes vendeurs de fruits ou de pâtisseries qu'on a toujours pu y voir, mais, dans cette foule indigène qui n'a presque rien modifié à ses vêtements traditionnels, surtout les femmes, on peut remarquer une tenue générale plus aisée et un plus grand étalage de bijoux.

De vastes espaces pourraient encore être transformés en rizières dans l'Ouest du delta cochinchinois; l'étendue des cultures actuelles y sera peut-être doublée, mais la physionomie de cette région, vouée par sa nature à la seule culture du riz, ne se modifiera pas. C'est seulement dans l'Est, où commencent à se développer les plantations d'heveas et où on s'attaque aux grandes forêts, que la Cochinchine prend un aspect nouveau.

Que le touriste ne s'attende pas à retrouver, en débarquant à Phnom-Penh, l'animation gaie et élégante qui l'accueillait à l'appontement de Saïgon. Dans l'immense paysage que forme le grand X d'eau des Quatre bras, la ville est complètement effacée. Aux basses eaux, l'œil s'arrête aux abrupts des hautes berges au-dessus desquelles on ne voit guère que la partie supérieure des constructions en bordure. Les autres, étalées sur un terrain plat, n'apparaissent point. Seuls le Phnom et quelques toitures de pagodes jalonnent, pour la

(1) V. les premières de ces « Notes sur l'Extrême-Orient » dans le numéro de juin de *L'Asie française*, p. 181-184.

vue, l'agglomération urbaine. Les appontements flottants auxquels le bateau vient accoster, qui s'abaissent et se relèvent en suivant le mouvement des eaux, sont vastes et bien compris, mais d'un accès difficile à la décrue, par suite d'un barrage de sables qu'on n'arrive qu'imparfaitement à draguer. Ils sont à peu près déserts. Quelques Européens, venant au devant d'amis retour de Saïgon et quelques coolies piaillards se disputant les bagages, ne suffisent pas à les animer. Quand on a gravi les rampes posées contre la berge, on se trouve en plein centre européen de la ville et cependant on n'y voit que quelques malheureux pousse-pousse, deux ou trois de ces voitures corbillards qu'on appelle des « malabares », et aussi, il est vrai, quelques autos stationnant devant la terrasse du seul et unique hôtel de la localité, à l'heure de l'apéritif du soir.

Tout cela n'a pour ainsi dire pas changé. L'hôtel construit autrefois par les services de la Résidence, serait assez bien compris et très suffisant en tant que bâtiment. L'aménagement de ses chambres laisse, par contre, grandement à désirer. Si les trois ou quatre appartements de la façade, réservés jadis aux invités de la Résidence supérieure et meublés par elle, sont encore présentables, il n'en est pas de même des autres et le Syndicat d'initiative de l'Indochine aura probablement à exercer fortement sa patience avant d'obtenir des améliorations pourtant urgentes.

Si, comme on peut l'espérer, le développement économique du Cambodge prend une allure plus décisive, les installations actuelles de l'hôtel unique de Phnom-Penh ne seront pas de nature à influencer favorablement les industriels et les commerçants appelés ici par leurs affaires.

Je ne parle pas des touristes, pour qui la capitale du Cambodge ne sera de longtemps qu'une escale de courte durée. Le tour de ce qu'ils auront à y voir sera bien vite fait.

Avec la disparition de sa grande galerie en bois, le palais a perdu beaucoup de son cachet exotique et le reste n'a rien de bien particulier. Ceux d'entre eux, qui seront favorisés d'une réception au palais, trouveront que l'accueil très aimable de S. M. Sisowath et que la grâce étrange des danseuses de la cour en fait le plus bel ornement.

Le musée Khmer est trop froidement documentaire.

L'« Ecole des corporations cambodgiennes » que dirige M. Groslier est, cependant, de nature à intéresser tout le monde du trafic ou du voyage. Le jeune directeur de cette école, qui en est aussi le fondateur, a mis son tempérament artistique et son attachement à un pays où il est né, je crois, au service de cette idée : rénover l'art cambodgien dans ses manifestations usuelles. Il est indiscutable que, pendant la période brahmanique de l'histoire du royaume, celle au cours de laquelle furent construits les grands monuments, les artisans indigènes reçurent une éducation artistique qui fut portée à un assez haut degré. L'orfèvrerie, l'emploi des pierres précieuses, la sculp-

ture sur bois ou sur pierre, le travail du marbre, la fonte du bronze, le tissage des étoffes précieuses, etc., se propagèrent autour des monarques et de leurs féodaux importateurs de la culture de leur pays d'origine. Brusquement, la période bouddhique vit décroître la puissance et le faste de ces protecteurs des arts. Les années malheureuses qui amenèrent le pauvre royaume tout près de la chute irrémédiable furent néfastes à ces industries. Les Chinois affluaient; ils ne tardèrent pas à supplanter les artisans indigènes et, tout en apportant moins de fini à leurs œuvres, à modifier les anciens modèles par une combinaison malheureuse avec leurs conceptions traditionnelles. En somme, les industries d'art cambodgiennes s'en allaient à vau l'eau. M. Groslier a entrepris de les remettre en honneur. Il a su intéresser à son œuvre de hauts fonctionnaires sur qui le pays qu'ils administrent depuis longtemps n'a pas été sans avoir une certaine emprise. Les élèves affluent dans des ateliers provisoires déjà trop étroits. On ne leur donne comme modèles que des documents choisis et d'une authenticité prouvée. On a été chercher dans les provinces les plus éloignées des vieillards détenteurs de certaines méthodes qui allaient se perdre avec eux et on s'est mis au travail. Quelques ouvrages ont déjà été produits qui dénotent une certaine sûreté de coup d'œil et pas mal d'habileté manuelle.

Qu'adviendra-t-il de cette heureuse initiative? Les capacités de ces élèves dépasseront-elles celles de bons copistes? Quelqu'un d'entre eux arrivera-t-il à créer? L'atmosphère actuellement très chaude de l'« Ecole des corporations cambodgiennes » se maintiendra-t-elle? L'œuvre est trop jeune pour qu'on puisse se prononcer. Quoi qu'il en soit, elle aura remis entre les mains indigènes un instrument de travail qui leur avait échappé et sauvé de la disparition totale certains petits arts locaux qui se mouraient.

Quand, après avoir visité le palais, le musée Khmer et cette école, les touristes auront fait l'ascension du Phnom et parcouru les voies en chaussées qui, à travers d'anciens marais, découpent les quartiers de la ville future, ils n'auront plus rien à voir à Phnom-Penh. La vie cambodgienne n'est pas là. Comme les Siamois, les Cambodgiens ont la phobie des agglomérations. Ils aiment planter leur case au milieu d'un verger et ne toucher à leur voisin que par les haies qui l'entourent. Si donc on en excepte le personnel de la cour et du gouvernement royal, qui est purement indigène, on ne trouve en ville que des Européens ou des Chinois et des Annamites qui, eux, ont poussé le sens de l'agglomération à ses dernières limites.

On n'a pas la prétention, pour deux ou trois semaines passées au Cambodge, de pouvoir donner une documentation originale sur le mouvement économique de ce pays. Ces notes ne traiteront que de généralités qui pourront peut-être intéresser surtout ceux qui l'ont plus ou moins

connu autrefois. Mais il nous est permis de faire état des conversations que nous avons eues avec certains fonctionnaires et qui ravivaient nos souvenirs personnels d'antan.

Des progrès ont été réalisés, sérieux, incontestables, mais ils ne peuvent être mis en relief que par des statistiques. C'est encore le riz qui constitue la plus grosse part de l'exportation cambodgienne. Or il semble bien que les parties cultivées en rizières se soient étendues, que les méthodes de culture se soient améliorées, ainsi que la recherche et le transport du produit, mais cette évolution lente n'affecte pas plus spécialement les régions que nous avons traversées et se traduit surtout par des impressions d'ordre tout à fait général.

Il y a beau temps que l'on parle des cotons du Cambodge, mais l'usine de Ksach-kendal ne traite guère encore que les produits de cultures indigènes faites, un peu au hasard, sur les berges désagrégées par les crues. On dit, cependant, que des essais plus sérieux se font actuellement. Un consortium puissant aurait obtenu des vastes concessions sur les « terres rouges » et se préparerait à y faire de grandes plantations. Il semble bien que l'inflation désastreuse du taux de la piastre ait dû gêner le développement de ces travaux, leur occasionnant un retard qui sera peut-être de plus d'une année. Mais on dit aussi que le directeur technique, ancien fonctionnaire, connaissant cependant le pays, se trouve en face d'une assez grande difficulté de recrutement pour la main-d'œuvre. Très particulariste, très indépendant, n'aimant travailler qu'à ses heures et sur un rythme établi par des traditions séculaires, le Cambodgien ne paraît pas devoir fournir la main-d'œuvre des concessions agricoles. Reste le recours aux Chinois ou aux Tonkinois. Pour les premiers, l'île d'Hainan serait une assez bonne source de recrutement. Cette année surtout, les récoltes ayant été déficitaires et la famine régnant presque dans l'île, il est arrivé un assez fort contingent de coolies par les jonques qui touchent à Kep. Jusqu'ici ils sont en grande partie absorbés par leurs congénères propriétaires ou fermiers de poivrières, et de là essaient, petit à petit, dans la région. Il est possible qu'on puisse augmenter dans d'assez fortes proportions l'afflux de cette main-d'œuvre. Mais cela ne pourrait se faire sans qu'on ait apporté de grosses modifications au statut qui les régit au Cambodge. Bien que vivant presque comme les indigènes, souvent tout à fait au milieu d'eux, et épousant des femmes cambodgiennes, ils conservent un statut spécial qui les rend assez indépendants des autorités locales. Leurs enfants, nés de mères cambodgiennes, bénéficient aussi de ce statut et, finalement, nombre de Cambodgiens se réclament plus ou moins authentiquement d'une origine chinoise. Il se crée, ainsi, une population très mêlée à la population indigène, mais qui échappe à l'action des mandarins royaux et qui finit même par mettre la main sur eux, au point qu'elle jouit de véritables privilèges. Les Siamois qui se

sont trouvés devant les mêmes difficultés paraissent les avoir heureusement résolues en décrétant que les enfants nés de père chinois et de mère indigène étaient et restaient Siamois, soumis à toutes les obligations et bénéficiaires de tous les droits que leur confère cette nationalité. Peut-être ne serait-il pas impossible d'agir de même au Cambodge.

Reste la main-d'œuvre tonkinoise. Elle ne présente pas les mêmes inconvénients. Les mariages entre Annamites et femmes indigènes sont rares. L'Annamite émigre facilement en famille; il absorbe les populations allogènes au milieu desquelles il vit plutôt que d'être absorbé par elles, mais conserve en tous cas un particularisme qui le groupe toujours à l'état de colonies sur lesquelles il est plus facile d'avoir une action effective. Il y a des centaines d'années que certaines familles annamites sont établies au Cambodge; elles y forment des groupements très compacts conservant une délimitation bien nette et essaient par groupe de familles sans se mêler à la population locale. Elles ne peuvent d'ailleurs se réclamer que d'autorités qui sont entièrement soumises à nos directions. Il n'en est pas de même pour l'élément chinois qui tend de plus en plus à affirmer ses droits de nationalité.

Si le développement de la culture du coton au Cambodge paraît être entré malgré tout dans la période d'activité, il n'en est pas de même de l'exploitation des minerais de fer des Phnom-Dek. Il y a beau temps qu'on fonde sur eux les plus belles espérances, et il n'y a pas de voyageurs ayant traversé cette région qui n'ait rapporté quelque rognon particulièrement minéralisé ramassé sous les pieds de son cheval. Cependant on en est encore aux plus lointaines hypothèses, et il ne semble pas que leur mise en valeur soit actuellement l'objet d'aucune étude. Les quelques forgerons indigènes qui y fabriquent les sabres et les couteaux d'abatage qu'on expose volontiers ne constituent pas une industrie. Il s'est créé autour de cette question toute une légende qu'il serait bon de dissiper.

Il y a bien encore dans le pays quelques petites industries familiales dont on groupe volontiers les échantillons, mais la question du coton mise à part, on peut dire que presque tout demeure à faire pour les mettre en état de figurer avantageusement sur le tableau des exportations.

Le Cambodge progresse, c'est indéniable, mais ce progrès, — ce dont il faut féliciter ses administrateurs — est essentiellement indigène. Il ne semble pas que les entreprises européennes lui aient apporté l'appui qui est seul capable de hâter son évolution.

Quelques tirailleurs cambodgiens sont venus en France prendre part à la grande guerre. Ils sont rentrés chez eux et ont repris, pour la plupart, l'existence des leurs. Il ne semble pas que les idées au nom desquelles se font, de par le monde, tant de funestes agitations aient laissé traces dans leurs cerveaux aux conceptions lentes et paisibles.

Nous n'examinerons pas plus longtemps ces questions, elles mériteraient cependant une étude plus approfondie, mais demanderaient une documentation plus serrée que celle qu'il est possible d'acquiescer pendant quelques journées de séjour au Cambodge, mais nous demandons, pour un touriste qui a revu, au cours de ce voyage, quelques-uns des grands monuments cambodgiens étudiés par lui autrefois, la permission d'exposer ici quelques réflexions à leur sujet.

L'accès d'Angkor a été certainement facilité, mais il faut espérer que l'organisation actuelle n'est que provisoire et qu'on songe déjà à faire mieux, beaucoup mieux. Il devrait être possible d'aller à Angkor pendant toute l'année, alors que les messageries fluviales n'assurent ce service que jusque vers la fin de janvier pour le reprendre ensuite à la période la moins favorable pour cette excursion, la saison des pluies. On parle bien de mettre en service sur les lacs des bateaux à roue qui, grâce à leur faible tirant d'eau, passeraient en tous temps la barre de Snock-trou, mais en attendant que ce projet soit réalisé, ne serait-il pas possible d'établir, dès maintenant, une correspondance, par automobile, entre Phnom-penh et Pursat, et par chaloupe, entre Pursat et Siem-reap, ou, plus exactement, le débarcadère actuel Banteai-krom. Il est entendu que beaucoup de résidents, soit au Cambodge, soit en Cochinchine, emploient déjà cette voie, grâce à leurs relations avec des fonctionnaires ou des colons; mais ce moyen d'accès ne pourrait-il pas être commercialisé et mis à la disposition de tous?

Si la visite des monuments cambodgiens doit sortir du cercle dans lequel elle est actuellement restreinte et comprendre par la suite, la tournée de Beng-mealea, Prah-khan de l'Est, peut-être le Prah-vihear, Sambuor et les grands ponts, celle-ci ne pourra se faire aisément qu'en saison sèche; maintenant, Angkor est pratiquement fermé aux étrangers pendant une partie de cette saison.

L'administration cambodgienne a beaucoup fait à Angkor pour recevoir les visiteurs et elle se prépare à faire encore mieux puisque, dès les premiers mois de l'année, on s'était mis à augmenter le nombre des chambres du bungalow et à les doter d'installations que n'ont encore aucun des hôtels de la colonie. La table y est acceptable, mais les moyens de transport mis à la disposition des visiteurs devront être augmentés.

Pourquoi faut-il constater que, dans ce bungalow destiné à recevoir des gens venant des quatre coins du monde pour visiter un des plus beaux ensembles de constructions que nous a laissés le passé, on ne trouve aucune documentation autre que des guides, d'ailleurs très estimables? Certains esprits curieux auraient certainement plaisir à feuilleter sur place les publications déjà nombreuses auxquelles ces monuments ont servi de sujet et qui, pour la plupart, se trouvent difficilement. L'Ecole française d'Extrême-Orient obtiendrait certainement du gouvernement les

crédits nécessaires pour constituer cette bibliothèque et elle a les moyens, sur place, d'en assurer la conservation.

Cette Ecole est, en effet, comme on sait, chargée de l'entretien des anciens monuments du Cambodge. La faiblesse de ses ressources ne lui permettant pas de disperser ses efforts, elle les a concentrés sur le groupe d'Angkor qui présentait sans conteste l'intérêt le plus considérable et le plus immédiat. Depuis que la province de Siem-Reap nous a été remise par les autorités siamoises, elle y entretient un architecte et a courageusement entrepris de sauver de la ruine définitive l'œuvre des anciens rois cambodgiens.

Il a fallu, d'abord, rendre accessible la plupart de ces monuments, puis les débarrasser de l'amas touffu de végétation exubérante sous lequel disparaissaient leurs sculptures et leur silhouette même.

A Angkor vat, le plus accessible de tous, on a déblayé les cours; rétabli les écoulements d'eau; chassé les tourbillons de chauve-souris dont le guano accumulé corrodait les pieds des pilastres; débarrassé les voûtes des végétations qui les disjoignaient; dégagé les soubassements et mis à jour toute une série de travaux qui masquaient leurs lignes primitives. Les bonzeries qui cachaient de leurs toits de chaumes la façade principale ont été déplacées. Les pierres éparses ont été rapprochées de leur emplacement initial et, ainsi, le grand naga qui servait de main courante le long de l'allée triomphale, a été presque entièrement reconstitué, rendant à cette voie toute son ancienne majesté.

Mais il a fallu aussi, dans cet immense édifice où, à côté de lignes et de détails merveilleux, les fautes de technique abondent, relever et étayer les parties croulantes d'où dépendait la solidité de certaines autres parties encore en place. Les services d'architecture de l'Ecole, avec la conscience très nette de la vérité scientifique, ont relevé, remplacé et consolidé tout ce qui devait l'être sans essayer de camoufler leur travail en le raccordant aux parties intactes. Elles ont fait mettre ici un tenon, là un arc-boutant en ciment armé sans les cacher ni l'un, ni l'autre, et cela a attiré les plus amères critiques.

Des âmes hyperartistes ont crié au vandalisme. On a dit qu'il ne faudrait rien toucher à ces monuments que pour les reconstituer entièrement dans leur première splendeur; que même le manteau de végétation sous lequel elles se désagréguaient devrait être respecté. Il est incroyable que ces exaltations aient pu avoir quelque influence sur des esprits moins émotifs.

La végétation est le plus grand ennemi des ruines. Les racines du « ficus religiosa » ont broyé certains édicules comme un boa fait de sa proie. Elle empêche de saisir les lignes d'ensemble et, si elle donne parfois aux monuments qu'elle a envahis un pittoresque d'ailleurs monotone, on peut hautement affirmer que le Bayou, par exemple, est autrement intéressant et autrement émouvant depuis que le faisceau étrange de ses

tours aux quatre faces se dresse à nu sous le soleil.

Et puisque, en parlant du Bayou, nous voilà arrivés au centre d'Angkor-thom, on nous permettra même de regretter qu'on n'ait pas nettement dégagé, tout d'une pièce, l'ancienne place royale en la laissant se recouvrir seulement d'un tapis de gazon. De la porte Nord du Bayou, on devrait pouvoir embrasser les deux lignes de monuments qui l'encadrent à l'Est et à l'Ouest, ainsi que ceux dont les dernières terrasses forment sa face au Nord.

Mais il ne faut pas trop demander à l'École, dont les ressources ne sont pas en rapport avec la bonne volonté ni avec la grandeur de la tâche qui lui est confiée. Il est juste, cependant, de constater qu'elle a beaucoup fait et, selon nous, très intelligemment. La méthode employée a été et promet d'ailleurs d'être fructueuse. Tous les déblaiements entrepris sont de véritables fouilles, au cours desquelles on ne manquera pas de mettre à jour des documents intéressants pour les archéologues comme pour les artistes.

Et, maintenant, il ne nous reste plus qu'à désirer voir de développer le réseau de routes entreprises par l'administration du Protectorat. Il ne faut pas oublier que le grand circuit des ruines sera, comme nous le disions plus haut, celui qui passera par Berry-mealeo et le Prah-khen de l'Est, d'où les intrépides pourront gagner à cheval le Prah-vihear, pour revenir par Sambuor et les grands ponts cambodgiens. Il suivra la route de l'Est pour revenir par celle du Sud-Est, employant sans doute sur de longues distances l'ancienne chaussée et sera, probablement, une chose unique au monde.

Mais ce sont là des anticipations. Le touriste de nos jours qui, après avoir visité le centre d'Angkor, voudrait gagner le Siam, qui lui paraît tout près, à quelques heures d'auto, est obligé de rebrousser chemin, d'aller s'embarquer à Saïgon ou, s'il ne craint pas quelques journées de solitude dans le très accueillant bungalow de Kep, d'aller attendre dans ce port le passage bi-mensuel de la chaloupe qui fait deux fois par mois le trajet entre la Cochinchine et Bangkok.

Entre Phnom-penh et Kep, il suivra en automobile une bonne route, tracée droit à travers les rizières ou la forêt claire, sur une plaine unie où les chauffeurs indigènes, Annamites pour la plupart, font donner à leur machine toute la vitesse dont elle est capable. Il croisera, chemin faisant, quelques automobiles de louage et quelques autobus qui circulent à plein chargement, embarquant leurs clients jusque sur le capot et les garde-boue.

On lui aura, certainement, recommandé de s'arrêter à Kampot pour faire l'excursion de la Montagne des Eléphants où l'administration du Protectorat fait actuellement installer un sanatorium. Le Tonkin a sa station de hauteur du côté de Lao-kai, l'Annam et la Cochinchine ont installé le Lang-bian, et le Cambodge la Montagne des Eléphants.

La route qui y conduit de Kampot est entièrement terminée; son parcours total est d'environ une douzaine de kilomètres. Elle s'élève de la plaine par un joli tracé en lacets à travers les pentes boisées pour atteindre vers 4.100 mètres d'altitude un plateau rocheux, bosselé, à végétation raréfiée, qui étend ses solitudes à perte de vue vers le Nord. Au Sud, il se casse en une falaise abrupte qui domine en certains points par des à-pic vertigineux les côtes semées d'îlots verdoyants du golfe de Siam.

Par la mousson du Sud-Ouest, le plateau doit être balayé d'un courant d'air violent. En janvier, il y faisait vraiment une température agréable. On y construit un hôtel, on y installe des cours de tennis, on y crée un parc et des jardins. Cette station aura-t-elle le succès du Lang-bian? Evidemment, elle est actuellement moins abordable, mais, si certains projets dont il sera parlé venaient à être mis à exécution, cette objection tomberait. L'œuvre a naturellement ses détracteurs. On serait étonné qu'il en fût autrement. D'aucuns prétendent qu'on ne peut y passer quarante-huit heures sans y prendre les plus sérieuses des bronchites et les plus mauvais des accès de fièvre. Ce n'est pas l'avis de quelques-uns de ceux qui ont dirigé les travaux sur place depuis plusieurs années et qui peuvent être, à ce sujet, des mieux documentés. Nous croyons que l'effort n'aura pas été inutile.

Et voici Kep, le seul port maritime du Cambodge. Dans une baie ouverte à tous les vents, surtout à la mousson du Sud-Ouest, son appontement écourté essaie vainement de gagner des fonds abordables; les chaloupes même s'arrêtent à quelques centaines de mètres de ses échelles.

A un kilomètre de l'appontement, le Protectorat a fait construire un bungalow confortable et très bien tenu. Dans sa simplicité, la cuisine, soignée, avec une légère teinte méridionale, s'approvisionne largement aux pêcheries abondantes de la côte. Fonctionnaires et colons y viennent, de temps à autre, passer quelques jours dans le calme, respirer le grand air et essayer de prendre des bains de mer; malheureusement la plage est envasée et l'eau n'y est jamais très belle à moins qu'on aille assez loin au large.

C'est là que la défektivité incroyable des moyens de communication entre notre colonie et le Siam peut arrêter pendant quelques jours le touriste. C'est un sujet qui vaut d'être développé. On l'essaiera par la suite.

Il est inutile d'insister sur la défektivité de ce port de Kep, qui ne constitue, à vrai dire, qu'une fenêtre ouverte sur la mer. Le long de la côte cambodgienne très dentelée et semée d'îles, on a cherché et on a trouvé mieux.

A une trentaine de kilomètres à l'ouest de l'estuaire de la rivière de Kampot, au pied des falaises de la Montagne des Eléphants, se creuse, en pays actuellement désert, la petite baie de Riem. C'est un cirque d'eau protégé par des hauteurs moyennes et fermé du côté de la haute mer

par des îlots accores. On peut y entrer à toute heure du jour et de nuit par deux passes faciles, l'une orientée vers l'Est, l'autre vers l'Ouest. La baie est saine, les navires y pourraient accoster à des appontements construits par huit mètres de fond. Rien serait vraiment un port pour le Cambodge. Actuellement la route qui le relie à Kampot doit être terminée; il n'y aurait aucune difficulté à construire une voie ferrée qui le relierait à Phnom Penh. Par là le vieux royaume de Khmers respirerait vers le large et échapperait à la tutelle de Saïgon. Des relations normales avec le Siam pourraient être établies. Cette région maintenant déserte se peuplerait et peut-être y découvrirait-on effectivement les ressources qu'on y soupçonne et sur lesquelles il semble qu'on n'ait, d'ailleurs, que de très vagues renseignements.

Mais quand verrons-nous l'escale de Riem ?

L. L.

LETTRE DU JAPON

Alliance Française et Société franco-japonaise. — L'enseignement du français et l'enseignement français au Japon. — Les publications périodiques françaises. — Œuvres d'assistance. — Le clergé français et son œuvre de propagande française.

Tokio, juillet 1920.

Je vous ai indiqué, dans une lettre toute récente, de quels moyens d'action disposait la France économique dans l'archipel même du Japon; laissant, cette fois encore, de côté la Corée, Formose et les nouvelles colonies japonaises, je voudrais aujourd'hui vous indiquer de quelle manière la France intellectuelle travaille actuellement à propager l'influence de notre patrie dans l'Empire du Soleil levant. Le moment est opportun, au lendemain de la grande guerre, et ce n'est pas à l'Asie française qu'il est nécessaire d'en exposer longuement les raisons.

*
* *

Plusieurs groupements de natures diverses s'occupent de développer les relations amicales entre Japonais et Français en encourageant parmi les premiers, ou mieux, en leur donnant l'enseignement de la langue française.

La grande association l'*Alliance Française*, fidèle à sa mission de diffusion de la langue française en tous pays, a fondé une section au Japon, à Yokohama, et cette section, qui compte un certain nombre d'adhérents, a organisé des cours de français pour adultes; ces cours sont bien fréquentés.

L'*Alliance Française* n'a pas été à même d'étendre son activité à d'autres grandes villes, car elle s'y serait trouvée en concurrence avec un autre groupement poursuivant le même but qu'elle, avec la *Société Franco-Japonaise*. Fondée il y a une douzaine d'années sur le modèle de la « Société Franco-Japonaise » de Paris, la Société Franco-Japonaise du Japon s'est divisée en trois sections, dont les sièges sont Tokio, Kioto et Kobé. De ces sections, la dernière est la plus active; à l'instar de l'*Alliance française* de Yokohama, elle a organisé des cours de français pour les employés de banque et de commerce; quant aux sections de Tokio et de Kioto, elles se bornent à des manifestations académiques, elles offrent quelques dîners d'apparat où

sont prononcés des discours francophiles, elles organisent de loin en loin une conférence littéraire, et, ce qui vaut mieux, elles distribuent quelques subventions à des écoles ou à des professeurs qui enseignent le français.

*
* *

L'enseignement du français a heureusement pris dans ces derniers temps une belle efflorescence au Japon. Le ministère japonais de l'Instruction publique a laissé entendre qu'il augmenterait les heures consacrées à l'étude du français dans les établissements dépendant de lui; jusqu'à présent, aucun effet n'a été donné à cette bonne intention, probablement par suite du manque de professeurs japonais bien qualifiés pour l'enseignement du français; mais la question est posée. Actuellement deux Français appartenant à la congrégation des Marianistes sont professeurs de littérature française à l'Université de Tokio; un autre, de la même congrégation, est professeur à l'école militaire; deux professeurs civils Français font des cours à l'école de commerce, un à l'école des nobles, un à l'école des langues étrangères. Un juriste français est attaché au ministère des Affaires étrangères. Si l'on tient compte d'un capitaine et de deux sous-officiers français qui assurent l'enseignement à l'école de colombophilie, d'un lieutenant et de quatre sous-officiers qui restent encore de la grande mission envoyée de France en 1918 pour apprendre l'aviation à l'armée japonaise, on a le total des Français employés par le gouvernement japonais dans les diverses branches de l'enseignement.

Mais en dehors des établissements gouvernementaux où le français est enseigné, il existe un grand nombre d'établissements privés où cet enseignement est donné, et avec beaucoup plus d'activité, et aussi avec de bien meilleurs résultats.

A Tokio, il faut citer l'*Athénée français*, les deux écoles des Marianistes réunies sous l'appellation commune d'*Ecole de l'Etoile du Matin*, et l'*Ecole des Sœurs de Saint-Paul de Chartres*. L'*Athénée français*, dirigé par un professeur agrégé de l'Université de France, M. Cotte, est un institut fondé il y a sept ans, dont le programme se bornait, dans le principe, à des cours supérieurs de littérature française. Le développement de cet institut a montré l'utilité de cours préparatoires; ils y ont été adjoints et aujourd'hui l'*Athénée* possède, avec sept professeurs, dont trois sont Français, toute la gamme de l'enseignement de la langue française et est fréquenté par 500 auditeurs.

L'*Ecole de l'Etoile du Matin* est la seule école de garçons où, au Japon, les classes soient faites en français. La division primaire compte 600 élèves; la division d'enseignement secondaire également 600. C'est le chiffre maximum d'élèves pouvant être réunis dans les deux immeubles possédés par les Marianistes; ceux-ci voudraient adjoindre à leur école actuelle un lycée supérieur, sinon une université; les fonds leur font malheureusement défaut.

Les *Sœurs de Saint-Paul de Chartres* sont à Tokio, pour les filles, la contre-partie de ce que sont les Marianistes pour les garçons; soit dans leur grand établissement de Kanda, soit dans leur orphelinat d'Azabu, elles donnent à 600 élèves d'âges divers, depuis les enfants de la crèche jusqu'aux demoiselles inscrites aux cours du soir pour adultes, une instruction française pour une très large part. A Tokio, on doit encore mentionner comme enseignant le français les *Dames du Sacré-Cœur* et les *Dames de Saint-Maur*; mais, dans ces deux couvents, le français n'est enseigné qu'à la façon d'un art d'agrément, l'anglais étant la langue d'enseignement dans le premier, le japonais dans le second.

A Yokohama, qui est comme le port de Tokio, le français s'enseigne dans le collège Saint-Joseph, qu'ont les Marianistes, pour les enfants européens et américains, et dans le collège de filles tenu par les *Dames de Saint-Maur*,

mais l'anglais a la prééminence dans ces deux établissements.

En province, les Marianistes ont, pour la formation des garçons, une école de commerce dite *Ecole de l'Etoile brillante* à Osaka, un collège secondaire dit de *l'Etoile de la Mer* à Nagasaki, plus une école apostolique pour la formation de leurs novices indigènes à Urakami, près Nagasaki. Le français est enseigné dans ces trois établissements, où prédomine toutefois l'usage du japonais.

Dans les écoles de province pour filles, celles où l'enseignement du français est donné d'une manière prédominante sont celles des Sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles, ordre modeste fondé dans le diocèse d'Autun; ces Sœurs ont dans le Sud du Japon huit établissements; à savoir deux à Kobé, un à Osaka, un à Kioto, un à Okayama, deux à Nagasaki et un à Kumamoto. Ces établissements vont depuis la crèche et l'école maternelle jusqu'au pensionnat de jeunes filles. Donnant moins d'extension au français, mais l'enseignant pourtant avec assiduité dans tous leurs établissements, les Sœurs de Saint-Paul de Chartres ont une école professionnelle dans l'île de Kiushou, à Yatsushiro; et, dans le nord de la grande île, une école ménagère à Hakodaté et deux pensionnats à Sendai et à Morioka. Les Dames de Saint-Maur ont un pensionnat dans cette même île, entre Tokio et Kioto, à Shizuoka.

* *

Il n'y a pas au Japon de journal quotidien français; l'usage de la langue française n'est pas encore assez répandu pour qu'un tel journal ait une raison d'être. Un journal bilingue, franco-japonais, *l'Information d'Extrême-Orient*, fut lancé à Tokio pendant la guerre; cet organe de propagande française parut les premiers mois hebdomadairement, mais ce mode de périodicité ne répondant pas au goût des lecteurs japonais, on fit de *l'Information de l'Extrême-Orient* une revue bi-mensuelle; en outre, une intéressante publication supplémentaire paraissait sous le même titre une fois par mois, elle était destinée aux Français s'intéressant aux questions japonaises. Cette entreprise fut très bien accueillie par les milieux japonais francophiles; elle attira l'attention des indifférents; il y eut de nombreux abonnés et acheteurs au numéro, infiniment supérieurs aux prévisions; l'action de cette revue fut réellement utile pendant la guerre. Malheureusement, à cause de la hausse des prix (notamment du renchérissement de l'impression) et du taux du yen, l'on dut se restreindre, après plus de deux ans, à publier un seul numéro par mois. La publication de cette revue qui a rendu de réels services à la cause française au Japon, a aujourd'hui grand-peine à se maintenir. Les Marianistes qui avaient une petite revue semestrielle franco-japonaise, la *Revue de l'Ecole de l'Etoile du Matin*, ont dû de même se restreindre à une seule livraison par an, et la Société franco-japonaise de Tokio qui, d'après ses statuts, doit publier en français un Bulletin périodique et qui en publia trois numéros en l'année 1917, n'en publie plus qu'un par an. Seule, la Chambre de Commerce française du Japon publie régulièrement chaque trimestre son *Bulletin officiel*.

* *

Quant aux œuvres de bienfaisance, l'activité française a devant elle un large champ d'expansion. L'an dernier, le gouvernement français a attaché un médecin à l'ambassade de France à Tokio; ce fut une décision très heureuse; la présence du docteur Pin permet d'envisager la réouverture d'un hôpital français à Yokohama, celui qui existait autrefois dans cette ville sous la direction du docteur Mère, ayant disparu à la mort de ce médecin. Les Franciscaines Missionnaires de Marie, religieuses hospitalières, sont disposées, assure-t-on, à fournir le personnel nécessaire; il faudrait seulement les aider un peu. Elles ont

déjà au Japon, dans l'île septentrionale de Hokkaido, dans la petite ville de Sapporo, un hôpital qui fonctionne bien; et au Sud, dans l'île de Kiouhou, elles en ont un autre à Kouroumé, ainsi qu'une léproserie à Biwasaki.

Dans cette même île de Kiouhou, les sœurs de Saint-Paul de Chartres ont un petit hôpital à Yatsuhira et les sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles en ont également un petit à Koumamoto.

Mais dans la grande île du Japon, la France ne peut mentionner à son actif qu'une léproserie installée à Gothermba par les Pères des Missions étrangères et les dispensaires que les sœurs de Saint-Paul de Chartres ont adjoints à leurs écoles dans leurs établissements de Tokio, Sendai et Hakodaté.

* *

Il ne serait pas juste d'oublier de mentionner, pour clore ce relevé, que quatre des diocèses catholiques du Japon, l'archevêché de Tokio et les évêchés de Nagasaki, Osaka et Hakodaté, sont administrés par un clergé français sortant du séminaire des Missions étrangères à Paris, assisté de quelques prêtres indigènes formés par lui. Les missionnaires français font parmi les catholiques japonais bonne œuvre de propagande française.

* *

Il n'y a pas au Japon d'œuvre protestante française.

VARIÉTÉS

UN SHERLOCK HOLMES INDIEN

Tous les lecteurs de Kipling se rappellent le personnage de Strickland, qui, habile à tous les déguisements, se transforma en *saïs* pour se rapprocher de la jeune fille qu'il aimait (*Plain Tales from the Hills*). Ce Strickland, au service du gouvernement anglais, avait été « assez fou pour prendre comme modèle un personnage énigmatique » dont Kipling nous fait le portrait suivant : « Dans l'Inde Supérieure, il n'y a qu'un homme qui puisse se faire passer pour hindou ou mahométan, mégissier ou prêtre, comme il lui plaît; il est craint et respecté par tous les indigènes; et on suppose qu'il a le don de se rendre invisible et de soumettre à ses ordres beaucoup de démons. Mais cela ne l'a pas fait bien voir du gouvernement de l'Inde. »

On aurait pu croire que c'était là une invention romanesque de l'écrivain. Il n'en est rien. Ce personnage a existé; il est mort à Kasauli le 21 octobre 1919, et le *Times* du 29 décembre dernier donne sur lui des détails curieux. Comme toujours, la réalité est plus invraisemblable que l'invention du romancier.

C'était un Afghan. Sa mère, célèbre par sa richesse et sa beauté, était apparentée au roi de Kaboul, Schah Shujah, et épousa le sirdar Faiz Talab Khan, haut fonctionnaire au service de l'émir. Lorsque les Anglais occupèrent Kaboul

au cours de la première guerre afghane, un jeune enseigne d'artillerie, nommé Robert Warburton, enleva cette femme et son tout jeune fils. Il réussit à les soustraire à la vengeance du sirdar. Celui-ci, lorsqu'il comprit que sa femme et son fils étaient irrémédiablement perdus pour lui, demanda et obtint le divorce. Warburton épousa alors sa conquête en présence de plusieurs officiers de la garnison, qui signèrent l'acte de mariage. Environ un an après (en 1843 ou 1844), elle réussit à quitter Kaboul, déguisée en officier anglais, et à se rendre à Peshawar avec ses deux fils. L'aîné, le fils du sirdar, reçut de son beau-père le nom de John Paul Warburton; le cadet, le fils de Robert Warburton, portait le même prénom que son père et est devenu célèbre comme auteur de « Dix-huit années dans le Khyber. »

John Paul entra comme détective au service du gouvernement de l'Inde. Il n'est pas exact, comme le dit Kipling, que ses services n'aient pas été appréciés ni récompensés; mais ils le furent maigrement et tardivement, lorsque Kipling eut cessé d'écrire des récits relatifs à l'Inde. Warburton prit sa retraite en 1902, après quarante ans de service; on lui accorda une concession et, quelques années plus tard, une décoration pour son travail à Putiala. Il s'était acquis parmi les habitants une réputation d'habileté et de sorcellerie qui vit encore dans la bouche des chanteurs de village. De son nom de Warburton Sahib, les indigènes avaient fait « Button Sahib » et finalement « Button » (1). Surtout dans le Pendjab, ce nom inspirait une terreur folle à tous les criminels de profession que Warburton poursuivait et découvrait avec une adresse qui tenait du prodige. Mais il exerça ses talents dans d'autres régions, et sa réputation se répandit dans toute l'Inde. Ce qui accrût encore son prestige, c'est qu'il eut bientôt des imitateurs qui se firent passer pour lui: ainsi lui attribua-t-on la gloire de mainte arrestation sensationnelle dans laquelle il n'était pour rien.

C'est ainsi qu'arrivant un jour pour la première fois dans un village du district de Ludhiana, on lui annonce confidentiellement que « Button » déguisé en fakir, est là et a été accueilli par le chef avec de grands honneurs. Une demi-heure plus tard, Warburton sauyait le faux « Button » de la plus jolie raclée que jamais homme ait reçue.

Son don le plus remarquable était la faculté vraiment extraordinaire de reconnaître un criminel à première vue au milieu d'une foule, si compacte fût-elle. Voici ce que raconte un témoin: « Je passais un jour à cheval avec lui à travers

une grosse foire. Je l'entendis appeler un agent de police, désigner à celui-ci un individu dont l'aspect n'avait rien de particulier, et ordonner à l'agent de le lui amener. Je lui demandai ce qu'il voulait à cet individu; il me répondit qu'il était sûr que c'était un criminel. On lui amène l'homme, on le fouille, et grande fut la stupéfaction de la foule et de moi-même lorsqu'on découvrit sous les vêtements de cet individu tout un arsenal d'outils de cambrioleur pendus à de fines cordellettes. Cet incident créa une profonde sensation, d'autant plus que Warburton n'avait jamais vu cet homme auparavant. »

Le flair avec lequel il découvrait la piste d'un criminel et la ténacité qu'il mettait à la suivre lui venait de son origine afghane. Il avait de qui tenir: on peut s'imaginer, en effet, quelles ruses sa mère avait dû mettre en œuvre, et aussi quelle courageuse obstination, pour déjouer les recherches de son premier mari, le Sirdar, et ensuite s'échapper de Caboul.

Les Européens admiraient le coup d'œil infail- lible de Warburton, qui lui permettait de reconnaître un criminel au plus léger indice, à la plus fugitive expression de physionomie, à une particularité de la démarche, à un imperceptible mouvement de l'œil. Les indigènes, ne pouvant s'expliquer cette sorte de divination, l'attribuaient à une puissance surnaturelle et croyaient que « Button » avait sous ses ordres une légion de démons. De là la terreur superstitieuse qu'ils res- sentaient pour lui: terreur telle que plus d'un coupable préféra s'exiler plutôt que de courir le risque de se trouver tout à coup en face de cet homme redoutable. C'est pourquoi on a peut-être eu tort d'annoncer sa mort. Depuis près de vingt ans il avait pris sa retraite; mais le seul fait qu'on le savait vivant inspirait à tous une crainte salu- taire. Le correspondant du *Times* rapporte à cet égard une anecdote caractéristique:

Trois Anglais, venant de Moscou, arrivent à Samarcande et visitent le caravansérail. Ils remarquent qu'un Hindou les suit; ce marchand de tapis, bien portant et richement vêtu, a un air misérable, presque désespéré. L'un des Anglais lui demande s'il se plaît à Samarcande: « Ah! c'est un pays peuplé de démons. — Alors pourquoi y restez-vous? » Pas de réponse. Au moment où les visiteurs vont quitter le caravan- sérail, le marchand les rejoint et dit: « Sahib, faites-moi cette grâce: dites-moi si Wa-ar-button Sahib est mort ou vivant. — Très vivant, plus vi- vant que jamais, et c'est toujours la terreur des malfaiteurs ». L'homme baissa la tête avec une morne résignation; cette simple phrase était pour lui une nouvelle sentence de bannissement..... Cette histoire quand on la lui conta, fit beaucoup rire Warburton.

(1) De même, dans le récit de Kipling, « Strickland » devient « Estreekin »

Son ascendant sur la foule était remarquable. Un jour, à Amritsar, deux processions, l'une hindoue, l'autre musulmane, se heurtèrent; les passions étaient excitées, une bagarre sanglante imminente. Warburton saute à bas de sa voiture, saisit le fouet de son cocher, et se précipite sur la foule en rugissant: « Canailles! Que voulez-vous? » Immédiatement Hindous et Mahométans s'enfuient en désordre, se bousculant, se renversant; au bout de quelques minutes, il ne restait pas âme qui vive dans les rues. En 1902, à Patala, au cours des échauffourées provoquées par l'épidémie de peste, il se promena seul et sans armes au milieu d'une foule fanatique et furieuse, que sa seule présence suffit à calmer. Un médecin et des infirmiers s'étaient réfugiés dans une maison; la foule réclamait leur mort et mit le feu à la maison. Warburton réussit à les sauver.

Bien qu'il ait passé toute sa vie au milieu des pires criminels, il conserva jusqu'à la fin une grande simplicité de caractère, et une confiance remarquable dans la bonté de la nature humaine. Tout le monde l'aimait, et les criminels eux-mêmes le respectaient.

PAUL MARTIN.

Indochine

Les travaux de la Commission de réforme monétaire. — *L'Asie française* a naguère annoncé (n° de juin, p. 187) la constitution d'une Commission de réforme monétaire chargée, sous la présidence de M. Berrué, inspecteur général des Colonies, de déterminer exactement la situation monétaire de l'Indochine et de formuler les propositions que cette situation semble nécessiter. En effet, les différentes mesures prises jusqu'au moment (27 mars) où parut l'arrêté du gouverneur général n'avaient pas, nous l'avons déjà dit, arrêté les variations de la piastre; la vie économique de l'Indochine s'en était ressentie, et les capitaux chinois en avaient bénéficié au détriment des capitaux français. Toutes ces raisons rendaient urgente la réunion d'une Commission qui indiquât les moyens de faire cesser la situation existante et de doter l'Indochine d'une monnaie locale en relation de valeur fixe avec la monnaie nationale.

Pendant cinq semaines, à Saïgon, la « Commission de réforme monétaire » — où siégeaient à la fois des personnages administratifs, des représentants des Chambres de Commerce et d'Agriculture et des membres indigènes (1) — a travaillé de la

(1) Elle était composée de la manière suivante: un inspecteur général des colonies, président rapporteur; le directeur général des finances de l'Indochine, l'inspecteur général des travaux publics, le directeur des douanes, le directeur du mouvement écono-

manière la plus sérieuse, ne se bornant pas à étudier et à discuter le projet de rapport élaboré par son président, mais dépouillant elle-même de nombreux documents, entendant de multiples dépositions, préparant enfin le rapport définitif:

Celui-ci est considérable; les journaux de l'Indochine en ont, en attendant sa publication intégrale, donné une brève analyse et inséré les propositions et les conclusions. Peut-être devons-nous, un peu plus tard, détacher certains fragments de ce gros travail; nous nous contenterons, pour aujourd'hui, d'indiquer les traits généraux du rapport et d'en publier les conclusions.

* *

C'est par un bref historique que débute le rapport de la Commission. Il rappelle les faits essentiels: la création de la piastre de Commerce, l'interdiction d'importation des dollars mexicains, les travaux des Commissions de 1902 et de 1906, les essais de stabilisation antérieurs à la Grande Guerre. Dans l'inexactitude des statistiques douanières fournies à ces deux Commissions, il voit la cause essentielle des erreurs commises par elles au cours de leurs travaux.

Le rapport arrive ainsi à la situation à la veille de la guerre; il montre l'évolution de cette situation depuis le début des hostilités et l'enrichissement considérable qui en est résulté pour l'Indochine. Il fournit des renseignements très précis sur les traits qui caractérisaient le régime monétaire du pays avant l'établissement du cours forcé; il montre aussi les inconvénients qui en découlaient, étudie les effets de la hausse de la piastre au point de vue général, indique quel préjudice en est résulté pour quelques entreprises, examine les différents projets de réforme monétaire élaborés successivement et fait le tableau des pertes subies par le budget général de l'Indochine du fait des avances de trésorerie consenties par la colonie à la Métropole.

L'examen du rôle joué par la Commission de 1919, dont M. Outrey était le président, celui du rôle joué par la Commission interministérielle qui fut saisi de la question, celui de l'arrêté pris par M. Monguillot et des accords passés avec la banque de l'Indochine, voilà quels sont les derniers points touchés par le rapport avant d'aborder l'étude de la situation actuelle. Celle-ci est envisagée sous toutes ses faces. La Commission formule à son sujet plus d'une critique. « Elle signale notamment (dit le *Courrier d'Haïphong*, dont nous résumons l'analyse) le mécontentement causé par la mise en circulation des petites coupures et des monnaies à bas titre. Elle estime que le cours forcé a entamé la confiance de la population dans le billet de Banque et que des répercussions économiques et même politiques sont à

mique, le trésorier particulier de la Cochinchine, l'ingénieur des mines, deux membres (dont un indigène) désignés par la Commission permanente du Conseil colonial, sept délégués des Chambres d'agriculture et de commerce mixtes, désignés par ces assemblées, sept membres indigènes désignés par les chefs des administrations locales et par la Chambre consultative du Tonkin.

craindre. Elle s'élève contre les propositions tendant à la frappe d'une piastre ne contenant que 12 grammes de fin. » Puis, après avoir examiné et réfuté les propositions faites par le Comité du Commerce et de l'Industrie et par l'Union coloniale française, elle en arrive elle-même à formuler ses propositions et à en justifier l'énoncé, puis termine en résumant en quelques lignes les plus importantes des conclusions auxquelles elle est arrivée.

Faute de place, et à notre grand regret, nous ne pouvons pas publier les très intéressantes propositions énoncées par la « Commission de Réforme monétaire » ; nous en donnerons du moins le résumé, c'est-à-dire les conclusions essentielles. En voici le texte intégral, tel que l'a publié le *Courrier d'Haïphong* :

1° Il est urgent de rétablir en Indochine une circulation métallique normale, c'est-à-dire l'obligation d'un remboursement des billets ; tout délai dans l'exécution de cette mesure comporte des risques graves, parce que les conditions locales et les besoins de la population indigène ne permettent pas de prolonger longtemps l'usage exclusif de la monnaie de papier.

2° Il est tout aussi urgent de revenir à une définition de la piastre basée sur un poids déterminé de métal précieux ; tout autre solution est utopique et dangereuse.

Les intérêts privés que favoriseraient des combinaisons différentes peuvent, lorsqu'ils sont légitimes, être sauvegardés autrement et la colonie est déjà entrée dans cette voie avec beaucoup de libéralité.

3° On ne peut pas, sans injustice grave, prendre comme base du nouveau système, quel qu'il soit, une unité monétaire dont la valeur d'échange sur le marché mondial soit inférieure à celle qui permettra, à l'époque où la réforme sera mise effectivement en vigueur, d'acheter sur ce marché au moins 24 gr. 3 d'argent ; cette condition fondamentale et essentielle de la future réforme, si de simples raisons d'équité ne suffisaient pas à l'imposer, serait dictée par la considération de l'existence en Indochine d'une population indigène de 20 millions d'habitants, dont les sentiments ne sont pas à négliger, et dont les intérêts légitimes doivent être sauvegardés.

4° La liaison de la piastre au franc-papier par un rapport invariable comporterait des inconvénients sérieux, en raison de l'état de déséquilibre chronique qui s'établirait entre les prix intérieurs et les prix mondiaux, comme conséquence inévitable du futur retour du franc-papier vers sa valeur au pair de l'or ; en raison aussi de l'impossibilité qu'il y aurait de revenir à une situation métallique basée sur un étalon d'or ou d'argent, pendant toute la durée de la dépréciation du franc.

Quant à la liaison de la piastre-papier au franc-papier, par un rapport variable, fixé par le gouvernement, et modifié graduellement dans le sens de la baisse pendant une durée de quatre à cinq ans, elle constituerait la solution la plus mauvaise de toutes, en raison de son caractère arbitraire ; éveillant la légitime défiance de l'opinion publique, elle aurait vraisemblablement pour fruit le ralentissement des affaires, une exportation de capitaux intense, et le discrédit final du billet de banque (solution proposée à Paris par le Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indochine).

5° La Commission constate l'existence des conditions favorables dans lesquelles se trouve actuellement l'Indochine pour adopter l'étalon d'or, et les avantages que composerait pour elle le choix de cet étalon de préférence à l'étalon d'argent : ces avantages résultent principalement,

au point de vue de la fixation future des prix intérieurs, de ce que l'or constitue l'étalon mondial, tandis que les variations du prix, en or, du métal argent, peuvent être fréquentes et de large amplitude.

6° La commission propose à l'unanimité l'adoption d'un système monétaire caractérisé par les traits principaux suivants : définition de la piastre par un poids déterminé d'or fin ; conservation d'une piastre d'argent à pouvoir libérateur illimité, mais ayant désormais un caractère fiduciaire ; circulation accessoire d'une monnaie réelle de pièces d'or possédant le pouvoir libérateur illimité ; liberté de la frappe de l'or ; liberté d'importation, mais interdiction provisoire de l'exportation des métaux précieux.

Caisse de garantie gérée par l'administration, assurant la stabilité du change extérieur ; liberté laissée à la Banque d'émission de choisir le métal délivré en remboursement des billets, et à la caisse de garantie de refuser ou d'accepter d'échanger l'or contre l'argent ou vice versa, étant entendu que gouvernement et banque s'attacheront en fait, en donnant satisfaction aux demandeurs dans la mesure des disponibilités, à créer et à entretenir dans la population indigène la notion de l'équivalence absolue des deux monnaies.

7° En accord avec le principe posé plus haut, la Commission estime que la valeur en or de la piastre devra être fixée, à l'époque où le gouvernement prendra sa décision, d'après le cours moyen de l'argent pendant une période raisonnablement étendue précédant cette époque, choisie de manière à éviter autant que possible de coïncider avec une crise du marché ; la valeur en or adoptée devra ne pas être inférieure à celle qui correspond à ce cours moyen et consacrer de préférence une légère hausse.

La Commission ne croit pas pouvoir recommander, en égard au niveau actuel des prix mondiaux, des taux de passage inférieurs à 3 fr. 50 or 25 gr. 12 ou 24 gr. 15 ou supérieurs à 4 francs or ; si l'évolution du marché de l'argent nécessitait l'adoption de tels taux, le passage à l'étalon d'or devrait être ajourné ou le problème soumis à un nouvel examen.

Elle recommande d'adopter le taux de 3 fr. 50 or ou un taux simple voisin, si, à l'époque où le gouvernement sera en mesure de passer à l'exécution de la réforme monétaire, la situation du marché de l'argent s'est modifiée suffisamment pour permettre l'adoption d'un tel taux.

Si, à ce moment, les cours de l'argent à prendre en considération sont tels qu'un taux voisin de 4 francs soit seul possible, la commission est d'avis d'adopter 4 francs or.

Elle est en effet formellement opposée à tout ajournement de la réforme monétaire, dès lors qu'on peut assigner à la piastre une valeur comprise entre 3 fr. 50 et 4 francs or, et elle émet le vœu que le délai d'exécution de celle-ci soit réduit au minimum indispensable pour la préparation de la décision du gouvernement.

8° La Commission est d'avis que la frappe des piastres de 27 grammes reste suspendue. Elle estime qu'il convient de préparer dès maintenant la frappe de deux types de piastres nouvelles d'argent au titre de 0,900 : l'un du poids de 20 grammes en prévision de la stabilisation à 4 francs or, l'autre du poids de 18 grammes en prévision de la stabilisation à un taux inférieur. La frappe du type convenable commencera dès que la réforme sera décidée, son importance étant laissée à l'appréciation du gouvernement général.

Dans l'hypothèse d'une stabilisation à 4 francs or, la Commission est d'avis, toutefois, que le gouvernement diffère l'introduction dans la circulation de la piastre de 20 grammes jusqu'à ce qu'elle apparaisse absolument indispensable au remboursement des billets, au risque de s'exposer à la perte des frais de frappe si l'évolution du marché de l'argent permettait la conservation de la piastre 27 grammes.

Les dispositions utiles doivent être prises dès maintenant pour que les pièces d'or françaises ou de type nouveau au titre de 0,900 puissent être mises en circulation aussitôt que possible après l'exécution de la réforme.

La Commission est d'avis que la circulation doit comprendre des pièces divisionnaires d'argent de 0 \$ 10 et de 0 \$ 20, contenant respectivement le dixième et le cinquième du poids d'argent fin de la piastre nouvelle et offrant, avec un titre de 650 à 700 millièmes, un poids et un module à peu près égaux à ceux des pièces correspondantes actuelles, ainsi que de la monnaie de billon identique au type actuel, mais en quantité plus abondante.

Elle recommande la frappe et la mise en circulation, au moins au Tonkin et en Annam, de sapèques en laiton, sans lien officiel avec le système monétaire légal et sans pouvoir libérateur vis-à-vis des caisses publiques.

9° La Commission signale le caractère spécieux des raisonnements par lesquels on chercherait à établir, soit que la solution proposée est incompatible, pour des raisons de sentiment, avec la situation de la Métropole, soit que la détérioration immédiate et progressive du change indochinois par rapport au franc papier peut améliorer dans une mesure appréciable le change du franc papier par rapport à l'or.

10° La Commission constate que la colonie possède déjà les ressources en or et en devise or qui sont nécessaires à la mise en train de la réforme, et notamment à la constitution d'un fonds de garantie au moins égal à 20 millions de francs or, et estime que le gouvernement doit avant tout les conserver et même les accroître.

Elle considère que, pour retrouver sa complète liberté d'action vis-à-vis de la Banque, la méthode la plus sûre qui paraisse s'offrir au gouvernement général consiste à demander au Parlement l'autorisation de contracter, si le besoin s'en fait sentir, un emprunt intérieur en piastres, destiné, en tout ou en partie, à parfaire le remboursement à la Banque des sommes portées au compte spécial, au débit de la colonie.

Les crédits en francs dont la colonie aurait alors la libre disposition pourraient être versés à la caisse de réserve du gouvernement général, en attendant de servir à l'exécution des grands travaux publics qui comporteront des achats de matériel à la Métropole.

Rôle du directeur de l'Instruction publique. — Les questions relatives à l'enseignement sont d'une importance beaucoup trop considérables pour que nous ne leur donnions pas une attention soutenue. C'a toujours été l'un des soucis de l'Asie française de suivre avec le plus grand soin les progrès et l'évolution de l'instruction publique en Indochine et de réclamer que satisfaction fût donnée aux revendications légitimes des indigènes comme aussi aux besoins des fils de nos colons. La *Revue* ne se départira pas de cette tradition en insérant à cette place les principales dispositions d'un décret du 2 mai 1920, déterminant avec précision les fonctions du directeur de l'Instruction publique en Indochine.

Voici le texte de ces dispositions :

ARTICLE PREMIER. — L'Instruction publique, en Indochine, est administrée, sous l'autorité du gouverneur général, par un directeur. Le directeur de l'Instruction publique a pour attributions :

1° De diriger et de surveiller l'administration des établissements publics d'enseignement supérieur et d'enseignement secondaire et technique dans les pays de l'union indochinoise ;

2° D'exercer sur les établissements d'enseignement secondaire libres le contrôle prévu par les lois et règlements ;

3° De contrôler, au point de vue technique et professionnel, les établissements d'enseignement primaire et professionnel publics dans les pays de l'union indochinoise, ainsi que les écoles françaises entretenues ou subventionnées en Extrême-Orient par le budget de la colonie ;

4° De proposer toutes les mesures d'ordre général propres à favoriser le développement de l'instruction en Indochine.

ART. 2. — L'inspecteur général de l'Instruction publique est placé sous l'autorité du directeur de l'Instruction publique, qui lui délègue telles de ses attributions qu'il juge utiles.

ART. 3. — Le directeur de l'Instruction publique propose au gouverneur général les candidats aux emplois de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, et les candidats métropolitains aux emplois de l'enseignement primaire. Il est consulté sur la nomination des directeurs de l'enseignement primaire. Ces fonctionnaires relèvent de lui au point de vue technique et professionnel. Le directeur de l'Instruction publique présente le tableau d'avancement des fonctionnaires des trois ordres de l'enseignement. Il présente, avec ses propositions motivées, les comptes administratifs et les budgets des établissements d'enseignement supérieur et secondaire. Il préside le Conseil supérieur de l'Instruction publique d'Indochine. Il propose pour les distinctions honorifiques les membres de l'enseignement public ou libre. Il nomme les commissions d'examens autres que celles dont la nomination est réservée au chef d'administration locale de chaque pays de l'union indochinoise. Il étudie toutes les questions se rapportant à l'enseignement public et au développement intellectuel de la population. Il présente au gouverneur général les projets de règlement intéressant le statut du personnel enseignant, les programmes de constructions scolaires et les créations d'écoles intéressant le budget général, les modifications proposées soit au programme d'enseignement, soit à l'organisation des divers services des enseignements supérieur ou secondaire. Il donne son avis sur les projets de budget intéressant l'enseignement primaire dans chaque pays de l'union indochinoise. Il adresse annuellement, sous couvert du gouverneur général, au ministre des colonies, un rapport sur le fonctionnement du service de l'Instruction publique en Indochine.

ART. 4. — Le directeur de l'Instruction publique est accrédité en permanence auprès des chefs d'administration locale et des chefs des services relevant du gouverneur général pour l'étude de toutes les questions concernant l'Instruction publique qui nécessitent un échange de vues entre eux et le gouverneur général. Il siège au Conseil de gouvernement.

ART. 5. — Le directeur de l'Instruction publique est nommé par arrêté du gouverneur général. Nul ne peut être nommé directeur, s'il n'est pourvu du grade de docteur (doctorat d'État) et s'il n'a au moins dix ans de services dans l'enseignement public.

Levant

Les troupes françaises en Thrace. — Les journaux ont indiqué quels regrets avait suscités en Thrace, de la part des Bulgares comme de la part des Turcs, la relève des Français par les Grecs ; ils ont signalé les manifestations qui s'étaient produites lors du départ de nos soldats.

Sans vouloir y insister longuement, nous croyons utile de revenir sur ce que nous avons dit en passant, à ce propos, dans le numéro de juin de l'*Asie française* (p. 192). Au moment où s'imprimait ce numéro, en effet, le 24 juin, lors de la discussion générale du budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés, M. Daladier a prononcé au sujet de la propagande française dans les pays slaves des paroles dignes d'attention; il a insisté sur la nécessité de développer cette propagande en Bulgarie, et, pour donner plus de force à ses paroles, il a cité le témoignage d'un Bulgare sur le rôle joué par les troupes françaises dans les pays qu'elles occupaient. Voici ce bref et excellent passage du discours de M. Daladier.

J'ai reçu il y a quelque temps une lettre extrêmement intéressante dont je demande la permission de donner lecture à la Chambre. Un homme qui a une importance assez grande dans le gouvernement bulgare m'écrivait, après avoir rappelé l'émotion et la joie qui avaient été déterminées en Bulgarie par les discours de nos honorables collègues, M. Bellet et M. Tapponnier : « Vos officiers, vos soldats qui ont traversé les Balkans, qui ont visité toutes les régions, connaissent le mieux la vérité sur les choses et les peuples balkaniques. Nous avons toujours demandé qu'on s'adressât à eux pour recueillir des opinions impartiales. Si ceux-là s'adonnaient à écrire, ils auraient écrit la vérité.

« Vos militaires, vos officiers et vos soldats sont tous venus ici, en Bulgarie, en ennemis, ce qui est naturel. Ils en sont repartis en amis, en nous laissant, à nous autres Bulgares, les meilleurs souvenirs. En Thrace, pour la première fois après la guerre, nous avons eu l'occasion de collaborer avec les Français pour l'instauration d'un régime de justice qui pouvait contenter toutes les populations de Thrace.

« Votre administration militaire a donné là-bas d'innombrables preuves d'impartialité, de modération, et a réussi à fonder un Etat français dans les Balkans. (*Applaudissements.*)

« Le régime créé a prouvé à tous les Balkaniques, aussi bien Bulgares que Serbes et surtout Grecs, que, même dans les Balkans, les races différentes peuvent vivre en paix sur un même territoire, quand une grande puissance, respectée partout, se met à servir de modérateur. (*Nouveaux applaudissements.*)

« A San Remo, on a gâté ce beau rêve, cette belle perspective qui aurait permis à la France de reprendre sa place traditionnelle en Orient. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. Nous avons l'espoir que, malgré tout, la France fera régner la paix dans nos parages. » (*Applaudissements.*)

N'y a-t-il pas intérêt à encourager les sentiments du gouvernement bulgare? N'y a-t-il pas intérêt à avoir une action importante à Sofia, surtout lorsque vous songez que le Parlement bulgare, qui se compose à peu près de deux cents députés, ne compte que quatre germanophiles? Tous les autres députés bulgares sont partisans de recourir à l'amitié française. Tous ont confiance en vous.

N'y a-t-il pas intérêt pour la France, au lieu de consacrer une somme dérisoire de 45.000 francs à la propagande en Bulgarie, de faire un effort plus considérable, de manière à tenir compte du sentiment nouveau extrêmement intéressant qui se manifeste chez ceux qui représentent le pays?

M. LE RAPPORTEUR. — Si M. Brousse y consent, moi je suis tout prêt à faire cet effort.

Les affaires de Cilicie. — Tandis que les troupes massées sur les rivages de la Syrie par le général Gouraud sont parvenues à rétablir, non pas sans coup férir, mais sans grandes difficultés, un régime normal dans les régions de l'intérieur de ce pays, la Cilicie demeure toujours dans une situation précaire. Rien que de naturel, d'ailleurs, à ce qu'il en soit ainsi dans la plaine située au pied des montagnes qui délimitent au Sud-Est le plateau anatolien, dans une contrée où les Kurdes sont nombreux et les nationalistes turcs fanatisés. Ce sont là des faits que nous avons déjà constatés plus d'une fois, et qu'il faut enregistrer ici aujourd'hui encore.

Avant même que Moustapha Kemal eût repris sa liberté d'action, qu'il avait temporairement aliénée en signant l'armistice d'Angora (*Asie française*, n° de juin 1920, p. 196), des bandes d'irréguliers s'étaient peu à peu insinuées dans la plaine de Cilicie en direction d'Adana; quelques semaines après la rupture que l'on sait, elles rôdaient dans les environs mêmes de la ville, cherchant les points faibles de la défense, d'abord au Nord, puis à l'Ouest, et finalement l'assaillant du côté du Sud, dans une « région de vastes jardins très boisés, qui facilitent singulièrement la progression de tirailleurs sous le couvert des bouquets d'arbres » (1), ensuite du côté du Nord-Ouest. On sait quel châtement sévère ne tardèrent pas à recevoir les bandes d'irréguliers (*tchétes*), armées de canons et de mitrailleuses, qui eussent été heureuses de prendre et de piller Adana. Le 27 juillet, la colonne Gracy enlevait Yénidjé, c'est-à-dire la station où bifurquent les lignes Adana-Mersina et Adana-Bozanti; le lendemain, elle dégagait Tarsous; trois jours plus tard, elle délivrait le port de Mersina. Succès très brillants, que vinrent sanctionner bientôt de chaleureuses félicitations adressées par le général Gouraud à ses troupes victorieuses! Il n'est pas sans utilité, croyons-nous, de reproduire ici cet ordre du jour, daté de la résidence d'été du général Gouraud dans le Liban; c'est un excellent résumé de l'œuvre accomplie en Cilicie par les soldats chargés de sa défense. Le voici donc dans son intégralité.

Aley, le 2 août 1920.

Ordre général n° 26.

Le 27 juillet, la colonne Gracy a enlevé Yénidjé après un violent combat.

Le 28 juillet, elle a dégagé Tarsous en tuant à l'ennemi plus de 400 hommes dont un officier allemand, en faisant 250 prisonniers.

Le 31 juillet, elle a délivré Mersina en livrant un troisième combat.

Les troupes qui ont livré ces victorieux combats sont sur la brèche depuis six mois défilant l'ennemi. Le climat, la fatigue, elles ont combattu à Marache, à Sis, à Bozanti, dans les gorges du Taurus et de l'Amanus, à chaque pont, à chaque kilomètre du chemin de fer, constamment alertés, presque sans repos, puisant leur énergie dans leur patriotisme, dans le devoir militaire et dans leurs sentiments d'affectueux dévouement à leur chef.

(1) LOUIS JALABERT. *Allons-nous évacuer la Cilicie?* Un problème angoissant (*Etudes*, 20 octobre 1920, p. 473).

Je suis fier de commander à de telles troupes.

A la première division toute entière, état-major, troupes et services, au personnel du chemin de fer, aux marins qui ont pris part à la défense de Mersine, au général Dufieux qui a obtenu ces glorieux efforts en communiquant à tous son âme ardente,

J'adresse mes remerciements et mes affectueuses félicitations.

GOURAUD.

Si brillants soient-ils, ces succès n'ont pas complètement dégagé Adana. Battus à Yénidjé, les *Tchéts* ont desserré leur étreinte, mais ils continuent d'assiéger la ville, et même de la bombarder, soit avec des canons de 77, soit avec un canon de 105 placé à 6 kilomètres d'Adana. La perte de cette pièce (le 6 août), la défaite subie par les Nationalistes turcs dans la seconde moitié du même mois ont achevé de donner à la ville l'air dont elle avait besoin. Toutefois, on ne doit pas exagérer l'importance du résultat obtenu. « A quelques kilomètres au nord de la ville (écrit M. l'abbé Jalabert dans son excellente et toute récente étude sur la Cilicie), un coup de sondage a constaté l'existence de plusieurs rangs de tranchées admirablement organisées, pourvues de matériel allemand et tenues par des forces importantes. »

Ainsi, du côté de la Cilicie, la situation est loin encore de se présenter de la manière satisfaisante dont elle se présente actuellement en Syrie.

L'indépendance de la Cilicie. — Les Arméniens de Cilicie, encouragés par les succès des armes françaises, ne se sont pas laissés arrêter par cette constatation; ils ont entrepris de se rendre indépendants des Turcs, dont, à tant de reprises différentes, ils ont eu tant à souffrir. Concentrés dans les plaines du pays, où sont venues grossir leurs rangs les populations arméniennes de Marache, de Sis, de Sagtache, d'Akbès et de nombre d'autres localités que nous avons dû renoncer à défendre, les Arméniens de Cilicie (à qui la France a tendu une main secourable et dont elle a assuré la nourriture) n'ont pas hésité à entreprendre de réaliser par leurs propres forces, le programme qu'avait tracé à Spa le patriarche catholique arménien de Cilicie, M^{gr} Terzian. Ils ont donc proclamé l'indépendance du pays sous la protection de la France, ils ont constitué un gouvernement provisoire, occupé plusieurs villages, et marché dans la direction de Marache. Ainsi la question de Cilicie se trouve posée à nouveau, et sous une forme différente de celles sous lesquelles elle avait paru jusqu'alors.

Notre carte du Liban. — L'Asie française n'a guère l'habitude de publier que des croquis de position et de simples schémas; elle déroge aujourd'hui à cet usage en donnant, d'une partie de la Syrie, une carte véritable: la réduction d'une œuvre très méritoire, vieille de près de soixante ans, mais dont la valeur géographique demeure toujours grande.

C'est pendant l'expédition de Syrie des années 1860-1861 que furent recueillis tous les éléments de cet intéressant travail. Alors, sous la direction du colonel Osmont, les capitaines Gélis et Nau de Champlouis et le lieutenant Béguin, tous trois du corps d'état-major, sillonnèrent le Liban d'itinéraires et couvrirent ce pays d'un réseau de reconnaissances assez serré pour que les mailles en pussent être remplies dans de bonnes conditions d'exactitude. De la coordination de ces itinéraires et de ces reconnaissances, appuyés sur les positions géographiques de Tyr, de Tripoli et de Damas, est résultée une belle carte au 200.000^e, qui parut au milieu de l'année 1862, peu de mois après le retour du corps expéditionnaire commandé par le général de Beaufort d'Hautpoul.

Cette carte, qui (en y comprenant l'oasis de Damas) donne le figuré d'une région couvrant une superficie de 11.400 kilomètres, est intitulée « *Carte du Liban*, d'après les reconnaissances de la brigade topographique du corps expéditionnaire de Syrie en 1860-1861, dressée au Dépôt de la Guerre, étant directeur le général Blondel, sous le ministère de S. Exc. le maréchal Randon. »

Au moment où le Liban vient d'être proclamé indépendant sous la tutelle de la France, il nous a paru intéressant et utile de placer sous les yeux de nos lecteurs une réduction de cette belle œuvre française, éloquent témoignage de ce que nos pères avaient su faire naguère dans le pays. Mais nous avons dû y introduire quelques légères modifications. Si le fond physique de la carte est demeuré immuable, les limites administratives ont par contre disparu; seules, celles du Liban, tel qu'il existait encore au mois d'août 1920, celles du Grand-Liban d'après les revendications libanaises, celles des districts revendiqués et enfin celles de la « Zone bleue » d'après les accords anglo-français de 1916, figurent sur notre carte, où sont également tracées voies ferrées, routes et lignes télégraphiques, toutes choses que les Libanais ne connaissaient guère encore en 1860-1861. Par contre, nous avons éliminé d'un des angles du cadre un tableau statistique de la population établi en 1861 d'après les chiffres fournis par les bureaux arabes que le général de Beaufort avait installés dans le pays. Il en résulte que le Liban possédait en 1861 une population totale de 487.600 habitants, dont :

Les Maronites représentaient	0,427
Les Musulmans.....	0,158
Les Grecs schismatiques.....	0,139
Les Metoualis.....	0,113
Les Druses.....	0,090
Les Grecs catholiques.....	0,068
Les Israélites.....	0,005

Telles sont les données qui se dégagent des recherches statistiques auxquelles se livrèrent, au cours de leurs multiples reconnaissances, les officiers de la brigade topographique du corps expéditionnaire de Syrie. Ces données méritaient d'être rappelées ici; il sera intéressant de les comparer à celles, beaucoup plus précises, sans

aucun doute, que nous ne tarderons guère à obtenir sur la population d'un pays qui a le désir ardent de vivre de sa vie propre et de réparer les maux subis par lui, par amour pour la France, pendant la Grande Guerre... et même depuis.

Le régime français à Damas. — Nous avons dit plus haut (p. 306), qu'après son entrée à Damas à la tête de sa colonne victorieuse, le général Goybet avait reçu les membres du gouvernement provisoire constitué dans la ville après l'effondrement du régime fayçalien. Après avoir assuré de la confiance et de l'appui de la France ceux qui se présentaient à lui et qui « acceptaient de collaborer loyalement sous le mandat français à l'organisation de la Syrie », après leur avoir promis « le respect des libertés syriennes », le général Goybet s'attacha à leur indiquer quelle vie allait vivre la ville de Damas sous la tutelle française. Il le fit de la manière suivante :

Votre nouveau gouvernement continuera à fonctionner avec ses organismes locaux comme par le passé. Toutes les questions intéressant la population ou présentant un intérêt pour l'avenir du pays seront étudiées par vous de concert avec le colonel Toulat, chef de la mission française, et me seront soumises.

L'armée chérifienne doit être réduite au rôle de forces de police destinées à maintenir le bon ordre indispensable à la prospérité du pays. Tout le matériel de guerre doit être réuni et remis à l'autorité militaire. Les questions soulevées par cette nouvelle organisation seront du ressort du colonel Pettelat, chef d'état-major de l'armée du Levant, qui les règlera avec votre ministre de la Guerre.

Vous pouvez et vous devez rassurer la population de Damas qui, pour sa très grande majorité, ne comprend que des éléments laborieux et sages sur lesquels vous vous appuyerez. Cette population ne sera molestée en rien. Les ordres les plus sévères seront donnés pour éviter tout incident du fait de nos troupes. En revanche, il faut qu'aucune manifestation, aucune agitation ne vienne troubler l'ordre public. Tout acte d'hostilité sera réprimé avec la dernière rigueur. La responsabilité de la ville est collective. Vous devrez donc choisir dans chaque quartier des personnalités influentes qui seront considérées comme responsables. Le désarmement de la population sera effectué progressivement et commencé immédiatement.

Conformément aux ordres du général Goybet, le ministre damasquin a ordonné à la population civile de l'oasis, de livrer toutes les armes et munitions détenues par elle, et cela dans un délai de dix jours à partir du 3 août. Une cour martiale, instituée au même moment, a prononcé un certain nombre de condamnations à mort — la plupart par contumace — pour crimes commis pendant les tout récents événements. Ces mesures et, d'autre part, la sécurité parfaite des communications entre Damas et la côte méditerranéenne, ont suffi pour décider les commerçants à reprendre leur vie normale. Le commerce est donc redevenu actif, et l'impression de sécurité donnée par la présence des troupes françaises a crû davantage encore, du fait de la soumission spontanée de nombreux cheiks arabes. Enfin,

conformément aux promesses de son chef, le colonel Toulat a demandé au chef du gouvernement de Damas d'appeler à leurs fonctions les conseillers techniques nommés par le haut commissariat.

Ainsi, très rapidement, la vie de l'oasis a repris son cours normal et la collaboration promise aux indigènes a commencé de devenir une réalité. Un accord officiel doit même déterminer les relations entre le gouvernement de Damas et les conseillers techniques.

L'agitation arabe en Mésopotamie. — L'abondance des matières ne nous permet pas de parler comme nous le voudrions des événements qui se passent en Mésopotamie; nous nous proposons de le faire sous peu, comme aussi d'indiquer sommairement quels résultats se dégagent de quelques unes des principales discussions dont la Mésopotamie a été le sujet au Parlement britannique. Du moins, en manière de complément à ce que nous avons déjà dit et d'introduction à ce que nous dirons par la suite, convient-il de reproduire ici, d'après le *Times*, un bref résumé des différents soulèvements qui, pendant les neuf mois de décembre 1919 à août 1920, se sont produits en Mésopotamie contre les autorités britanniques.

11 décembre 1919. — Prise de Deir-*ez-Zor* par Ramadhan *ihn* Challach; des fonctionnaires civils et des officiers britanniques et arabes sont faits prisonniers.

11 janvier 1920. — Attaque d'Alou-kemal par 500 hommes de tribus arabes; ils sont repoussés après avoir pillé la localité et blessé des officiers anglais.

5 mai. — En combattant des Arabes qui font des incursions en Mésopotamie, 47 Anglais sont tués ou blessés. Evacuation de Salahizah et d'Abou-kemal par les troupes britanniques.

24 mai. — Destruction d'un train par les Arabes sur la voie ferrée de Bagdad à Shergat; des soldats indiens sont attaqués et tués, et un mécanicien anglais tué également.

3 juin. — Des gens de la tribu des Shammar attaquent Tel-afar, à 40 milles dans l'Ouest de Mossoul, mettent à sac les bureaux du Gouvernement et tuent tous les fonctionnaires du Gouvernement.

1^{er} juillet. — Attaque de la prison gouvernementale de Roumeita, sur l'Euphrate moyen, par des gens de tribu qui délivrent un cheikh emprisonné pour rébellion; les lignes ferrées et télégraphiques sont coupées; la garnison de Roumeita est séparée de l'extérieur.

19 juillet. — M. Churchill annonce aux Communes que la révolte se propage aux environs de Roumeita, et que les pertes anglaises sont supérieures à 400.

23 juillet. — On annonce que Roumeita a été secouru. Soulèvement à Ibnali, entre Roumeita et Bagdad.

24 juillet. — Attaque d'une colonne anglaise près de Hillah; 300 tués ou blessés.

29 juillet. — Isolement de la garnison de Koufa.

41 août. — Assassinat d'un agent de police à Tel-afar, près de Mossoul, par des Shammar.

12 août. — Soulèvement général à Erbil, Bakouba, Samawa, Koufa, Hillah, Samarra.

16 août. — Meurtre du colonel Leachman à Feloudja.

18 août. — Des agents du service politique et du service de l'irrigation sont tués à Shahroban avec d'autres agents britanniques.

27 août. — Le soulèvement se propage au Bas-Euphrate.

30 août. — Capture de l'adjoint à l'agent politique de Kifou; on en a ultérieurement annoncé la mort.

Cette longue liste, qu'allongerait singulièrement un semblable résumé, s'il était dressé pour les mois de septembre et d'octobre, permet de comprendre pour quelles raisons nombre de journaux anglais ont, au cours de la période, demandé l'évacuation de la Mésopotamie. Dès le 21 août, le *Times* constatait que la situation était tout autre que le gouvernement ne l'avait donné à entendre. On nous a dit (écrit son rédacteur) « que les troubles de Mésopotamie n'étaient provoqués que par quelques tribus rebelles; or, nous savons aujourd'hui qu'il s'agit d'une guerre, d'une grande guerre qui retient là-bas plus de 100.000 hommes... Les avions et les tanks de M. Churchill... ont été impuissants... Tout le pétrole asiatique ne pourra compenser les pertes en hommes et en argent... Est-il réellement nécessaire de faire tant de sacrifices pour 3 millions d'Arabes qui ne veulent point de nous et qui entendent diriger leurs propres affaires. » Déjà le *Daily News* avait demandé, le 6 août : « Pourquoi dépenser ainsi notre argent? Pourquoi laisser ces hommes là-bas? Que font-ils? » Et il avait conclu : « Laissons les Arabes et les autres choisir eux-mêmes leur gouvernement, sous notre surveillance. »

Ainsi se réalise la prédiction du correspondant du *Temps* à Londres; ce journaliste avait dit, dès le 20 juillet : « Au fond, le public anglais ne sait pas exactement ce qui se passe en ce moment sur le Tigre et l'Euphrate. Il y a lieu de croire que, lorsqu'il sera bien informé, les critiques qui se font entendre contre l'action étendue en Mésopotamie deviendront plus âpres. »

A NOS ADHÉRENTS

Nous prions nos souscripteurs de bien vouloir nous éviter les frais onéreux du recouvrement postal en adressant eux-mêmes le montant de leur cotisation au trésorier par un mandat-poste ou un chèque, ou en le versant dans un bureau de poste quelconque au crédit de notre compte de chèques postaux n° 99.48, Paris.

Nous rappelons que, malgré l'accroissement des dépenses, les cotisations antérieures au 1^{er} novembre 1919 sont maintenues à leur ancien chiffre quel qu'il soit.

Extrême-Orient

La représentation de la France en Extrême-Orient à la Chambre des Députés. — Quand, elle a, à la fin du mois de juin, discuté le budget des affaires étrangères, la Chambre des Députés a particulièrement porté son attention sur les affaires du Levant. On a pu lire, dans le dernier numéro de cette revue, les différents discours que, durant, plusieurs séances des orateurs appartenant aux côtés les plus opposés de la Chambre ont consacrés à cette question, et les réponses que leur ont faites successivement le Président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, et M. Noblemaire, rapporteur du budget des Affaires étrangères; nous n'avons donc pas à y revenir. Nous devons au contraire insister sur une autre question, qui a été traitée au début de la discussion, dans la première séance du 24 juin : celle de la représentation de la France en Extrême-Orient.

Cette représentation n'est pas toujours ce qu'elle devrait être, je veux dire aussi digne qu'il conviendrait pour une nation comme la nôtre. La faute en est à la faiblesse des crédits mis à la disposition du ministère des Affaires étrangères, à l'insuffisance des frais de représentation de nos agents, à la modicité des fonds affectés à telle ou telle destination spéciale. Voici, par exemple, cette ambassade de France à Tokio, dont, M. Albert Maydon a naguère touché un mot ici même en parlant du beau livre de M. Gérard; on va voir tout à l'heure depuis combien de temps elle se pose et combien il importe de la résoudre au plus tôt. M. Ernest Outrey l'a traitée, en même temps que beaucoup d'autres, quand, après MM. Daniélou et Hennessy il est monté à la tribune pour étudier les questions de propagande et de représentation de la France à l'étranger.

Déjà, en juin 1918, M. Outrey (dont nous n'avons pas à rappeler ici la compétence) avait abordé ces questions devant la Chambre. Au retour d'un tout récent voyage en Extrême-Orient, qui lui a permis de recueillir ou de contrôler nombre de regrettables constatations, le député de la Cochinchine, l'ancien fonctionnaire de l'Indochine, avait toute autorité pour exposer la situation créée au personnel du ministère des affaires extérieures en service à l'étranger et en particulier, en Extrême-Asie c'est-à-dire à Singapour, au Japon et en Chine.

« Misérable, lamentable, » tels sont les adjectifs dont s'est servi M. Outrey, dès le début de son discours, pour qualifier cette situation, qui (a-t-il dit) a « en quelque sorte empiré » encore depuis 1918, malgré les sacrifices consentis par le ministère pour améliorer la situation de ce personnel. Entrant alors dans le cœur même de

son sujet, voici comment s'est exprimé M. Ernest Outrey.

Vous n'ignorez pas que pour beaucoup de nos agents à l'étranger s'est posée non seulement la question de vie chère (qui se pose à l'étranger comme en France), mais aussi la question du change. En arrivant à Pékin, après avoir adressé de Tokio un premier télégramme à M. le président du Conseil, je lui réitérais les constatations regrettables faites en cours de route et je lui télégraphiais : « Situation que je vous ai signalée première partie mon voyage se répète lamentablement sur mon parcours, aussi bien à Moukden, Séoul, Tien-Tsin qu'à Pékin. Position tous agents est devenue intenable. Vous signalez que la France seule laisse ses agents dans pareille infériorité. Consternation est générale parmi eux et dans colonie française, qui est indignée de la façon dont sont traités les représentants France. De fait, employé quelconque dans toutes entreprises commerciales reçoit salaire plus élevé que fonctionnaires français de rang élevé. Prix de la vie augmente constamment et dollar chinois atteint aujourd'hui 17 francs avec probabilité de hausse. Crois indispensable prévoir immédiatement comme cela a été fait en Indochine abondement fixe sur solde et indemnités tout personnel affaires étrangères en service Extrême-Orient; seule mesure qui permettra remédier situation signalée et permettra nos agents vivre avec leur salaire sans endetter ou sans renoncer, par force, à tous rapports sociaux avec représentation étrangère si nécessaire cependant en pays étrangers. Prestige France est engagé; vous demandez instamment aviser toute urgence. »

Je tiens ici à saisir l'occasion qui m'est offerte de remercier M. Albert Sarraut de ce qu'il a fait pour améliorer en Indochine une situation identique pour le personnel colonial.

Vous avez en effet tenu compte, Monsieur le Ministre, de la situation que créait, à vos fonctionnaires d'Indochine, le change. Eh bien, Messieurs, je réclame que la même mesure soit prise pour le personnel des Affaires étrangères.

On ne saurait, en effet, quand des situations sont identiques, les régler par des solutions différentes.

Je ne voudrais pas que vous puissiez supposer, Messieurs, que j'exagérerais lorsque j'adressais le télégramme que je viens de lire à M. le ministre des Affaires étrangères. Je vous en fournirai la meilleure preuve en vous donnant encore lecture du passage d'un télégramme envoyé par notre représentant à Pékin à M. le ministre des Affaires étrangères pour lui signaler la situation déplorable dans laquelle se trouvaient nos agents, télégramme dans lequel le ministre de France proposait à M. le ministre des Affaires étrangères, si vraiment la situation de nos finances ne permettait pas de payer nos agents, d'autoriser tout au moins ceux-ci à rechercher des emplois extérieurs et cela tout en continuant à exercer leurs fonctions, de façon à ce qu'ils puissent arriver à vivre convenablement dans les pays où ils ont pour mission de représenter la France (*Exclamations*).

Vous croyez que j'exagère, Messieurs? Eh bien! voici ce que télégraphiait l'honorable M. Boppe :

« Le système actuel des indemnités rétroactives calculées arbitrairement sur des données variables et indépendantes du cours du change ne permet pas aux agents d'établir un budget, ni d'évaluer les sacrifices personnels dont le département entendrait leur laisser la charge. Cette charge se trouve encore accrue par des indemnités onéreuses que les agents doivent supporter sur leurs avances à l'Etat.

« Seule, l'adoption d'un taux fixe de change peut fournir la solution équitable et logique de la crise actuelle. C'est la solution adoptée dans presque tous les services diploma-

tiques et consulaires des pays étrangers, y compris le Portugal et la Russie. En France même, les départements de la guerre et des colonies ont adopté le système de l'abondement pour leurs services en Extrême-Orient. Tous les gouvernements, à l'exception du Gouvernement français, ont adopté depuis longtemps un système fixe de compensation mathématique. Le relèvement général des traitements annoncé dans le télégramme n° 264 pourra répondre à l'élévation générale du prix de la vie, mais non pas compenser la perte au change qui est essentiellement variable.

« Au cas où la formule proposée serait inacceptable pour le Trésor français, il apparaît du moins de stricte nécessité que les agents de Chine soient fixés avec urgence et précision sur les intentions, quelles qu'elles soient, du département. Le Gouvernement français peut n'être pas en situation financière d'indemniser ses agents, il est en mesure de les renseigner. Et c'est aussi son intérêt, car l'incertitude est la situation la plus démoralisante pour les agents éloignés qu'elle doit fatalement conduire à des décisions précipitées, peut-être prématurées. »

Pour vous expliquer ce passage du télégramme de M. le ministre de France à Pékin, je crois devoir rappeler ici qu'il envoyait ce télégramme quelques jours après que deux de ses meilleurs agents avaient quitté la légation pour s'employer l'un dans une industrie privée, l'autre dans une société financière, car ils n'avaient plus la possibilité de continuer à vivre à la légation de France, leurs ressources personnelles ayant été anéanties depuis longtemps par les sacrifices qu'ils avaient consentis...

M. ALBERT SARRAUT, *ministre des Colonies*. — Ce cas n'est pas d'ailleurs spécial aux Affaires étrangères, il se produit également dans notre administration.

M. CHARLES RUELLAN. — Pour la guerre et pour la marine, il en est de même également.

M. ERNEST OUTREY. — Non, ce cas n'est pas le même, précisément, et c'est là ce qu'il y a de vraiment choquant. On a en effet abondé le traitement des officiers du corps expéditionnaire du Petchili et des officiers de marine qui relèvent de la division navale d'Extrême-Orient. De plus, M. le ministre des Colonies, lorsqu'il était gouverneur général de l'Indochine, a fait inscrire au budget de cette grande et belle colonie une somme très importante pour faire face à ces dépenses. Je tiens à rappeler — et M. le Ministre ne contestera pas ce chiffre — qu'un crédit de 80 millions fut inscrit au budget général de l'Indochine, pour compenser la perte au change subie par les militaires d'Extrême-Orient.

M. LE MINISTRE DES COLONIES. — Nous payons 80 millions pour des dépenses qui devraient être théoriquement inscrites au budget métropolitain. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point.

M. ERNEST OUTREY. — C'est parfaitement exact. Nous aurons d'ailleurs l'occasion, quand le budget des colonies viendra en discussion, de reparler de cette question.

Je poursuis maintenant la lecture du télégramme du ministre de France à Pékin parce que cette lecture est particulièrement édifiante. M. Boppe ajoutait :

« La question est devenue si aiguë qu'il ne s'agit plus, depuis longtemps, pour les agents de Chine, de sauvegarder un minimum de dignité professionnelle au regard de leurs collègues des plus modestes nations, mais bien de résoudre immédiatement, après plusieurs années de sacrifices ou de dettes considérables, le problème angoissant de leur stricte subsistance matérielle. Le taux de la piastre est actuellement à 10 francs. »

Or, messieurs, la piastre est montée en Chine jusqu'à 17 fr. 75, alors qu'elle était de 2 fr. 20 en 1914.

« Par rapport au taux de 2 fr. 20 en 1914, il en résulte dès maintenant une perte de 78 p. 100 sur la valeur réelle du traitement, perte qui ne peut être compensée que sur

une augmentation de 335 p. 100 de la valeur en francs du traitement. Les banques locales prévoient une hausse croissante qui peut atteindre 12 francs à la fin de l'année. La hausse considérable du métal argent, dont la valeur a presque triplé depuis 1914, subit une progression indépendante de celle de la dépréciation du franc par rapport à l'or. La double perte subie par les agents se multiplie donc au carré, en se basant sur le calcul des indemnités, sur la seule dépréciation du franc par rapport à l'or, le département n'a tenu compte jusqu'ici que d'une des données du problème, de beaucoup la moins importante. »

Et maintenant, mes chers collègues, écoutez la conclusion de ce véritable cri d'alarme :

« En attendant les mesures définitives que le département ne peut plus différer s'il entend ménager à ses agents de Chine la possibilité matérielle de demeurer à son service, il serait provisoirement de toute urgence de lui donner tout au moins la conversion intégrale en piastres au taux de 2 fr. 50 du traitement de poste et de l'indemnité de cherté de vie.

« A défaut de quoi, terminait M. Boppe, il ne resterait plus d'autre solution possible que d'autoriser nos agents de Chine à accepter des emplois rémunérés en marge de leurs fonctions officielles. » (*Exclamations sur divers bancs.*)

Croyez-vous qu'il soit possible, Messieurs, de faire une pareille situation à ceux qui ont pour mission de représenter la France à l'étranger? (*Très bien! très bien!*) Je suis convaincu que nous serons tous unanimes pour reconnaître que cela en tout cas ne saurait se prolonger plus longtemps, et j'ai confiance en M. le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, pour faire cesser au plus tôt un pareil état de choses.

Encore s'il ne s'agissait pour nos agents que de supporter la situation si difficile qui leur est imposée du fait du défaut d'abondement de leur traitement, ce serait déjà assez regrettable, mais leur situation s'aggrave de ce que non seulement ils ont à supporter les dépenses supplémentaires que leur occasionne la vie normale dans des pays où elle est extraordinairement élevée, mais qu'ils supportent aussi des charges supplémentaires occasionnées par des dépenses qui incombent à l'Etat.

Ici, j'aborde la question de l'abonnement dont M. Noblemaire a parlé dans son rapport; il est nécessaire que la Chambre ait, à ce sujet, quelques éclaircissements.

Lorsqu'ils sont en service à l'étranger, les chefs de poste ont à leur disposition des fonds que l'on nomme fonds d'abonnement et qui leur sont attribués pour payer certaines dépenses qu'ils ont à faire pour le compte de l'Etat. M. Noblemaire a énuméré ces dépenses : gages de gardien de bureau, frais d'éclairage et de chauffage, fournitures de bureau, impressions, affranchissements, abonnements aux journaux, frais de voiture, secours, donations, célébration de la fête nationale, toutes dépenses qui sont en réalité imputables au budget des Affaires étrangères. Mais, pour faciliter la liquidation de ces dépenses, on alloue au chef de poste une somme forfaitaire annuelle.

Je citerai l'exemple du consul général de Shanghai, qui recevait à titre d'abonnement une somme forfaitaire de 20.000 francs. Quand la piastre était au cours de 2 fr. 50, cela faisait 8.000 piastres. Cette somme était la représentation, en piastres, des dépenses qu'il devait solder pour le compte du budget des affaires étrangères, dans l'endroit même où il résidait; mais, comme la piastre s'est élevée à 15 francs, il s'est trouvé que le consul général continuant à toucher 20.000 francs de France, n'a plus touché 8.000 piastres, comme précédemment, mais seulement 1.200!

Il fallait bien cependant que la différence fût payée par quelqu'un. Eh bien! c'est le fonctionnaire qui l'a payée. Remarquez, Messieurs, l'importance de la charge qui lui était ainsi imposée. Avec la piastre à 15 francs, c'est, en réalité, et pour 6.200 piastres, que devait payer de ses

propres deniers le consul général de Shanghai, une somme de 102.000 francs que ce fonctionnaire a dû payer pour le compte du budget des affaires étrangères et cela pour faire solder des dépenses imputables à l'Etat.

Monsieur le président du Conseil, voulez-vous me permettre de vous poser la question suivante : vous savez à quelle situation je fais allusion et que je veux parler de notre consul général de Shanghai, M. Wilden, lequel a eu à payer des dépenses hors de toutes prévisions durant son séjour dans ce poste, l'un des plus importants d'Extrême-Orient. M. Berthelot, commissaire du Gouvernement, connaît également la situation de cet agent, qui se trouve actuellement endetté pour n'avoir pas voulu laisser impayées des dépenses dont le Gouvernement français a la charge, ce dont il faut le féliciter.

Alors je vous demande : N'allez-vous pas lui rembourser le montant de ces dépenses? Allez-vous lui laisser cette dépense pour compte et le laisser endetté pour le restant de ses jours?

S'il a payé ces dépenses, c'est qu'il n'avait pas la possibilité de faire autrement. Il ne pouvait pas fermer son consulat et partir comme un commerçant détaillant. Comme M. Wilden n'avait pas de fortune personnelle pour payer, c'est une maison de banque qui a fait les avances à M. Wilden, et ce fonctionnaire est aujourd'hui débiteur vis-à-vis de cette banque de toutes les dépenses que l'Etat n'a pas payées ou pour lesquelles le budget n'avait pas prévu des crédits suffisants. (*Très bien! très bien!*)

M. NARCISSE BOULANGER. — Avec quel taux d'intérêt, mon cher collègue?

M. FARGES. — Je vous remercie de ce que vous avez dit du consul de Shanghai, mais vous pourriez appliquer les mêmes observations à tous les consuls et à tous les postes.

Puisque vous parlez des banquiers des Affaires étrangères, permettez-moi de vous indiquer que, si vous allez chez les deux banquiers habituels, MM. Fleury-Hérad et Dosseur, vous constateriez que tous les comptes des agents des Affaires étrangères, sans exception, sont en débit, parce que ces fonctionnaires ont dépensé leur fortune personnelle au service de la France.

Ils ont bien fait. C'est l'honneur de la carrière à laquelle j'ai appartenu. Mais il était bon que ce fût dit à la tribune de cette Chambre, parce qu'il est utile que le public le sache. (*Applaudissements.*)

M. CHARLES DUMONT, rapporteur général. — Nous pouvons applaudir. Mais, si l'histoire est vraie, il faudrait rembourser. (*Très bien! très bien!*)

M. NARCISSE BOULANGER. — Evidemment. J'ai dit, moi-même, tout à l'heure, que le remboursement s'imposait, et le plus vite possible, dans l'intérêt de ces fonctionnaires, qui sont admirables!

M. ERNEST OUTREY. — Je puis vous certifier, Monsieur le Rapporteur général, l'exactitude de ces faits.

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Je veux dire que si les faits sont exactement ceux que vous rapportez, c'est-à-dire que, si, pour l'intérêt de la France, quelqu'un a été dans l'obligation de s'endetter pour remplir ses fonctions de plusieurs dizaines de milliers de francs, nous pouvons applaudir, mais nous devons rembourser. (*Applaudissements.*)

M. NARCISSE BOULANGER. — Après avoir remboursé ces fonctionnaires, on peut encore leur donner de l'avancement; ce ne serait que justice. (*Applaudissements.*)

M. ERNEST OUTREY. — Je remercie M. le Rapporteur général des paroles qu'il vient de prononcer. Je les retiens et je lui demanderai la permission de les lui rappeler.

J'affirme que je n'avance rien qui ne soit scrupuleusement exact.

Il y a sur ces bancs, en qualité de commissaires du gouvernement, de hauts fonctionnaires du ministère des

Affaires étrangères, qui peuvent témoigner de l'exactitude scrupuleuse de mes paroles. M. Paléologue, en particulier, j'en suis persuadé, ne me démentira pas; j'ai recueilli moi-même de sa bouche, dans son cabinet, les échos attristés de la situation lamentable qui est faite à nos représentants à l'étranger.

M. LE RAPPORTEUR. — Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer que, dans le rapport auquel vous avez fait allusion, il y a une suggestion, une indication, tout au moins, qui permettrait tout de suite de remédier pour l'avenir en attendant qu'on remédie au passé.

Comme M. le Rapporteur général vient justement de l'indiquer c'est que l'administration des Affaires étrangères a fait ce que toutes les administrations privées font, à propos du chapitre d'indemnités, pour la perte au change. Je me suis permis d'indiquer que si, tout simplement, j'allais dire tout bêtement, on payait les agents de tout ce qu'on leur doit en monnaie du pays, la solution serait immédiatement trouvée. (*Très bien! très bien!*)

M. ERNEST OUTREY. — Il est certain que la solution est simple. Il aurait fallu y songer.

M. FARGES. — M. le Rapporteur a d'autant plus raison qu'en Suisse où j'avais l'honneur d'être consul général de France à Bâle pendant la guerre...

M. LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL. — Et où vous avez fait une besogne excellente que je suis allé constater sur place. (*Vifs applaudissements.*)

M. FARGES. — Je remercie la Chambre et M. le Rapporteur général.

En Suisse, tandis que les agents des Affaires étrangères étaient payés en francs français, les agents des missions à côté étaient payés en francs suisses. Et l'on constatait ce fait : le consul de France à Bâle, par exemple, avait un traitement de 20.000 francs payé en francs français, tandis qu'un missionnaire établi en Suisse et envoyé par le gouvernement français — et qui du reste a fait de la bonne besogne, je ne lui reproche rien, — était payé en 25.000 fr. suisses. Il avait de quoi faire face à toutes ses charges, le consul ne l'avait pas.

Nous avons tous mis de nos poches; nous ne le regrettons pas, et ceux qui n'ont pas pu comme moi donner leur sang ont donné leur argent (*Applaudissements.*)

A gauche. Ceux qui avaient de l'argent.

M. ERNEST LAFONT. — C'est ainsi que l'accès de la carrière se trouve interdit à ceux qui n'ont pas de fortune personnelle.

M. ERNEST OUTREY. — Je remercie mon collègue M. Lafont d'avoir présenté cette observation, et j'ajoute qu'il faudrait bien qu'il soit entendu que la carrière des Affaires étrangères ne sera pas seulement réservée à l'avenir aux favoris de la fortune. Il faut démocratiser cette administration, dans la bonne acception du mot. Il faut que tous ceux qui ont les qualités voulues pour représenter dignement la France à l'étranger puissent entrer dans les cadres du ministère des Affaires étrangères, où ils serviront notablement la France avec leur dévouement, leurs capacités et leur amour de la patrie. (*Applaudissements.*)

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Il faudrait que nos représentants à l'étranger ne soient pas, au point de vue financier, dans une situation inférieure à celle des représentants des autres nations. Il est très regrettable aussi que les employés des banques françaises aient des traitements quelquefois doubles de ceux des représentants de la France. (*Très bien! très bien!*)

M. ERNEST OUTREY. — Ce sont des constatations que j'ai faites partout au cours de mon voyage et que j'ai cru devoir porter à la tribune.

M. DE GAILHARD-BANCEL. — Je m'associe à vos protestations.

M. ERNEST OUTREY. — J'ai déjà signalé des faits semblables au mois de juin 1918, au retour de mon premier

voyage en Extrême-Orient. J'ai cité depuis, à maintes reprises, des déclarations faites à ce moment par mon ami M. Louis Marin qui était rapporteur général du budget et que je vous demande la permission de rappeler.

M. Marin s'exprimait ainsi :

« Il y avait des années que la Chambre et la commission du budget avaient décidé d'augmenter les traitements manifestement ridicules de nos agents à l'étranger.

« La Chambre avait, à cet effet et pour donner au budget les ressources nécessaires, voté intentionnellement un relèvement important des tarifs de chancellerie.

« Contrairement à la volonté de la Chambre et peu soucieux du sort de ses agents ou, plus exactement, du sort des représentants de la France à l'étranger, le quai d'Orsay n'employa qu'une très faible partie du crédit de relèvement.

« A la suite des manifestations motivées des Chambres, le ministre des Affaires étrangères proposa, en 1913, pour le projet de budget de 1914, une augmentation des traitements des agents diplomatiques. C'était une nécessité absolue, mais pour la réaliser, le quai d'Orsay avait la prétention de supprimer un grand nombre de postes. La guerre actuelle a montré quelles erreurs inouïes auraient été ainsi commises et vous les mesurerez, si vous vous reportez à la liste de ces postes, que j'ai publiée en 1913.

« Or, la commission du budget a voulu résolument que tous les postes sans exception fussent conservés. Bien plus, sur divers chapitres bien choisis, puisqu'ils n'ont pas été augmentés, elle a trouvé les fonds nécessaires pour assurer l'augmentation des traitements des agents, sans aucune suppression des postes.

« Néanmoins, le quai d'Orsay n'a pas reculé devant ce scandale que, pendant deux ans, il n'a pas réalisé nos volontés et que nombre des crédits destinés à ces augmentations de traitements sont tombés en annulation.

« Il est vraiment impossible de manifester une plus grande insouciance du sort de ces agents et de la volonté des Chambres. »

J'espère que, cette fois, si nous inscrivons les crédits nécessaires au budget, ces crédits seront utilisés pour relever immédiatement la solde des agents du ministère des Affaires étrangères et aussi pour leur tenir compte des pertes au change qu'ils font, tant sur leurs traitements que sur les dépenses qu'ils soldent directement pour le compte du ministère des Affaires étrangères. (*Très bien! Très bien!*)

Si, par ailleurs, le personnel des Affaires étrangères trouvait quelque compensation dans des avancements, je ne dirai pas rapides, mais normaux, il pourrait peut-être prendre patience. Malheureusement, je ne saurais vous dire combien les avancements sont tardifs et lents pour le personnel qui relève de ce ministère.

Je vous citerai un exemple que j'ai déjà rappelé plusieurs fois aux chefs d'administration au quai d'Orsay et à M. le président du Conseil lui-même : c'est l'exemple d'excellents agents restés pendant neuf, dix, douze ans élèves interprètes. Ils sortaient de l'école des langues orientales; c'est parmi les élèves de cette école que sont recrutés nos consuls d'Extrême-Orient, car vous savez combien il est indispensable que les agents qui représentent la France en Chine, au Japon, au Siam puissent parler la langue du pays. Or, lorsque ces jeunes gens sont sortis de l'école des langues orientales, on les laisse végéter pendant des années dans le grade d'élève interprète.

Les élèves interprètes, Messieurs, ne sont pas des élèves. Ils ont terminé leurs études quand ils rejoignent un poste et ils y remplissent dès leur arrivée des fonctions utiles. Quelques-uns de ces agents comptent 34 ou 35 ans d'âge et l'appellation d'« élève » a quelque chose de choquant pour eux, en même temps qu'elle leur retire tout prestige et parfois même l'autorité nécessaire, lorsqu'ils sont délé-

gués dans les fonctions intérimaires de chef de poste. Il serait simple de créer plusieurs classes d'interprètes, ce qui permettrait de supprimer la qualification d'élève qui ne répond à rien. Seule, l'Angleterre envoie des élèves interprètes dans les ambassades ou consulats, mais ces jeunes gens ne sont pas des fonctionnaires. Ils n'accomplissent aucune fonction et ils sont là exclusivement pour apprendre pratiquement la langue du pays où ils serviront régulièrement un jour, mais sous un autre titre.

C'est un point sur lequel je demande à la Chambre de manifester son sentiment et je compte que M. le ministre des Affaires étrangères voudra bien tenir compte de cette situation et donner des avancements plus normaux à ce personnel qui, je vous l'assure, est des plus méritants. *(Très bien ! très bien !)*

Enfin, nos vice-consuls sont, à peu de chose près, dans la situation des élèves interprètes.

Je ne pense pas que la Chambre actuelle soit moins généreuse que sa devancière ; aussi je n'hésite pas à lui demander de consentir les sacrifices nécessaires pour que ceux qui ont la charge redoutable de défendre les intérêts de la France à l'étranger, reçoivent un avancement qu'ils attendent depuis si longtemps et qu'ils méritent à tous égards.

A cette occasion et pour permettre au département des Affaires étrangères, si toutefois il était embarrassé pour le faire, de réaliser matériellement les bonnes intentions que je lui suppose, je lui signalerai une mesure d'une réalisation facile. Il s'agit de la création d'une troisième classe de consul dans laquelle seraient versés tous les agents consulaires du grade de vice-consul qui justifieraient d'au moins cinq années dans le grade de vice-consul.

Cette mesure aurait deux résultats : elle permettrait l'avancement d'un certain nombre de fonctionnaires qui, dans l'état actuel des cadres consulaires, devraient attendre longtemps encore leur avancement et, ensuite, elle mettrait fin à une inégalité choquante, qui fait que les représentants de la France passent après les représentants de pays beaucoup moins importants, dont les intérêts sont également inférieurs, mais dont les agents sont revêtus du titre de consul et même de celui de consul général. *(Très bien ! très bien !)*

Messieurs, au cours de mon dernier voyage et à la suite des constatations que j'avais faites, j'avais signalé au Gouvernement l'insuffisance de notre représentation à l'étranger et surtout dans certains postes.

J'ai fait remarquer, ainsi que M. Marin, dans son intervention de juin 1918, que chaque fois qu'on voulait améliorer la situation d'un poste, par une anomalie bizarre, on commençait par amoindrir la situation du poste voisin. C'est ainsi que, voulant sans doute se procurer des crédits sans avoir le courage de venir ici exposer la situation sous son véritable jour, on est arrivé à diminuer l'importance de certains postes consulaires et diplomatiques.

J'avais signalé notamment que le poste de Singapour, poste excessivement important, avait été réduit à un simple vice-consulat. Je dois dire que M. le ministre des Affaires étrangères a tenu compte de mes suggestions et que le consulat de Singapour a été rétabli. Ce poste, je le répète, est extrêmement important : 7 millions de tonnes de bateaux passent par son port, nous y avons des intérêts français considérables.

Enfin, étant donnée la situation de Singapour aux portes de l'Indochine, à chaque instant — M. Sarraut peut en témoigner — nous avons besoin de l'agent consulaire qui y est accrédité pour régler quantité de questions qui intéressent l'Indochine.

M. FARGES. — Et c'est également un poste d'observation politique.

M. ERNEST OUTREY. — Oui, c'est également un poste

d'observation politique. En tout cas, notre représentant y a un rôle de tout premier plan. Tout dernièrement il a eu à s'occuper non seulement du passage des coolies annamites et chinois, mais aussi des éléments tchéco-slovaques et polonais qui passaient par Singapour, rapatriés de Sibérie. Il avait de ce fait un travail énorme pour lequel, est-il besoin de le dire, il n'a jamais rien réclamé.

J'avais signalé en 1918 que cet agent était insuffisamment secondé ; cependant grâce à M. Sarraut, il avait obtenu un auxiliaire qu'on lui avait envoyé d'Indochine et une dactylographe, soit deux employés.

Mais la dernière fois que je suis passé à Singapour, notre représentant n'avait plus aucun employé et il restait seul, absolument seul, pour accomplir une besogne matériellement écrasante.

Des deux agents, l'un était retourné en Indochine et ne fut pas remplacé. Quant à la dactylographe, comme elle était souffrante, elle est rentrée en France. Notre consul n'avait plus ainsi la possibilité d'avoir le moindre auxiliaire pour assurer son service. *(Très bien ! très bien !)*

Lorsqu'il a signalé la situation au quai d'Orsay, on lui a répondu : « C'est simple, vous n'avez qu'à recruter quelqu'un sur place pour remplacer votre dactylographe et votre secrétaire. »

C'est évidemment très simple, mais irréalisable, et voici pourquoi : ces agents, pour être payés, auraient dû attendre trois ou quatre mois que leur traitement vienne de France, parce qu'il faut passer, soit par MM. Fleury-Hérard et Dosseur, soit par le bureau de comptabilité du ministère, pour le paiement des soldes du personnel ; or, des agents à solde mensuelle ne pouvaient naturellement pas être soumis à ce système d'ailleurs si incommode pour les agents de carrière.

M. FARGES. — Et il en est partout ainsi.

M. ERNEST OUTREY. — Je suis heureux que vous m'apportiez aussi votre témoignage. Voilà donc les constatations que j'ai faites et les résultats que j'ai obtenus après être monté à la tribune de la Chambre à plusieurs reprises, après avoir signalé l'importance de ce poste et obtenu du ministre des Affaires étrangères qu'on rétablisse le consulat.

J'avais fait remarquer que le consulat était insuffisamment secondé et, à mon second voyage, je constate que les deux seuls agents, que l'on avait mis à sa disposition, sont supprimés. C'est là, certainement, une situation bien faite pour surprendre mes collègues, mais qui ne surprendra pas les directeurs des Affaires étrangères qui, eux, connaissent fort bien cette situation. Vous vous étonnez peut-être de mon insistance sur ce sujet, mais quand nous aurons pris pour habitude de porter ces questions à des époques périodiques à la tribune, je suis persuadé que nous arriverons à y intéresser la Chambre toute entière, qui ne demande pas mieux, j'en suis convaincu, que d'y apporter remède. *(Très bien ! très bien !)*

J'avais également, au cours de mon premier voyage, remarqué l'importance du poste d'Amoy. Amoy est un poste dans la grande province de Foukien. Nous avons dans cette province, qui est peuplée de 20 millions d'habitants, deux postes consulaires, l'un à Fou-Tchéou, l'autre à Amoy. Vous savez que cette grande province de Foukien se trouve de l'autre côté du canal de Formose. Il s'en suit donc que ces deux consulats sont des postes d'observation de tout premier ordre. Par ailleurs, il est à remarquer que de nombreux Chinois du Foukien viennent coloniser en Indochine et, après avoir fait fortune, retournent à Amoy, où ils se font généralement inscrire au consulat français.

Eh bien ! pour faire des économies, on a supprimé purement et simplement le consulat d'Amoy. Je n'ai cessé pour ma part, d'en réclamer le rétablissement. On m'avait promis déjà de le faire en 1918.

Je dois dire que les intérêts français n'y sont pas abso-

lument abandonnés. Mais c'est un agent des postes françaises qui, avec un grand dévouement, assure la gérance de ce poste, et cela sans recevoir la moindre rétribution pour le travail supplémentaire qu'on lui réclame.

Je demande, en conséquence, à M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien se souvenir des assurances qui m'ont été données par son prédécesseur et de rétablir ce poste d'Amoy. M. Philippe Berthelot, qui est allé en Chine, connaît très bien l'importance de ce poste, puisqu'il me déclarait lui-même qu'il était tout à fait lamentable de l'avoir supprimé, alors que les Japonais sont de l'autre côté du canal de Formose, et qu'ils pénètrent dans cette province de Foukien sans que nous soyons exactement renseignés sur leurs allées et venues.

Vous avez supprimé ce poste pour raison d'économies ? Il n'est pas possible de maintenir cette suppression. Je vous demande donc le rétablissement du consulat d'Amoy, comme j'ai réclamé le rétablissement du consulat de Singapour, parce que ce sont là des postes absolument indispensables pour le prestige de la France et la défense des intérêts français. (*Applaudissements.*)

Ce n'est pas uniquement dans ces postes de Singapour et d'Amoy que j'ai constaté la situation dont je viens de vous entretenir. Je vous dirai simplement, et sans y insister, que la situation est à peu près identique à Hoï-Hao, Pakhoï et Tchongking.

Nous avons, en effet, dans cette dernière ville, qui est située dans la grande province du Se-Tchouen, qui compte 60 millions d'habitants, un consulat où, depuis plusieurs mois, il n'y a plus d'agent consulaire.

C'est un médecin qui assume le fonctionnement du poste et j'apprenais, lorsque j'allais quitter dernièrement l'Extrême-Orient, que ce médecin, obligé de rentrer en France, allait mettre la clef du consulat sous la porte et partir. (*Mouvements.*) Cela, vous en conviendrez, est inadmissible.

D'ailleurs, cette situation n'est pas particulière à Tchongking; elle est la même à Hoï-Hao et à Pakhoï. Ce sont des médecins qui assurent en effet le fonctionnement de ces postes consulaires. M. le ministre des Colonies l'a constaté quand il était gouverneur général de l'Indochine et il a, lui aussi, certainement signalé cette situation. Pourquoi existe-t-elle ?

Parce qu'on ne veut pas faire les quelques nominations nécessaires pour que nous ayons, pour la défense des intérêts français en Chine, les quelques agents indispensables. Ces agents, comme je le disais, doivent absolument parler la langue chinoise. Or, Monsieur le président du Conseil, vous avez, parmi vos interprètes en Chine des jeunes gens qui remplissent toutes les conditions voulues pour gérer ces postes de première importance. Au lieu de les confier à des agents des postes et des télégraphes ou à des médecins, confiez-les donc à des fonctionnaires de votre département, qui sont absolument qualifiés pour pouvoir les diriger avec autorité. (*Applaudissements.*)

J'en ai fini avec la Chine, bien que je pourrais passer en revue tous les postes les uns après les autres, mais je voudrais vous dire quelques mots du Japon, car, là aussi, notre représentation est d'une importance considérable.

Nous avons, vous le savez, un ambassadeur à Tokio, nous avons un consul à Yokohama et un autre à Kobé. Nous avons, autrefois, également un consulat à Nagasaki, mais il a été supprimé. Je ne sais pour quelle raison.

Depuis lors, savez-vous à qui sont confiés les intérêts français ? Ils sont confiés au consul de Russie dans cette ville. (*Exclamations.*) Je me demande ce que doit être ce consul dans les circonstances actuelles !

M. FARGES. — C'est admirable !

M. LÉON DAUDET. — C'est fantastique !

M. ERNEST OUTREY. — A Yokohama, la situation est la

suivante : « Par une contradiction vraiment singulière, disais-je dans ma précédente intervention, cette diminution du nombre de nos agents consulaires en Chine a coïncidé avec le développement constant du commerce au Japon et avec l'augmentation des échanges entre le Japon et la France. »

Et je citais les chiffres suivants que je vous prie de retenir. Alors que l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne entretiennent respectivement au Japon 16, 14, 10 et 16 consuls ou agents consulaires, la France n'est représentée dans ce pays que par 4 agents, comme la Belgique et l'Italie ! Enfin, tandis que presque toutes les puissances européennes, y compris la Belgique et la Suisse, ont au Japon un ou plusieurs agents du grade de consul général, nous n'entretenons aucune représentation de ce rang.

Voilà, cependant, un pays où nous avons un rôle considérable à jouer et qu'on paraît avoir délaissé par une incompréhension vraiment regrettable de nos intérêts les plus essentiels. (*Très bien ! très bien !*)

Vous savez que ce sont nos officiers qui ont formé les premiers officiers japonais de l'armée moderne. Ce sont également nos professeurs qui ont été porter la culture européenne au Japon. Nous avons eu au Japon, il y a quelques années, une situation tout autre que maintenant, ce qui, vous l'avouerez, est navrant ! Et cependant on ne peut s'étonner que nous ayons pu perdre cette situation, lorsque nous voyons, d'année en année, diminuer l'importance de notre représentation.

M. FARGES. — C'est un juriste français, Boissonade, qui a fait le code japonais.

M. ERNEST OUTREY. — C'est exact, mon cher collègue.

Je ne dirai pas que la France a perdu tout prestige au Japon, mais, et ceci est presque aussi navrant, on a presque perdu le souvenir de la France.

Cependant, je dois noter avec satisfaction que les événements, au cours de ces dernières années, se sont chargés de rétablir notre prestige et que les représentants de la France ont fait tout ce qu'il fallait, par leur action personnelle, pour aider à ce résultat. (*Applaudissements.*) Ils y ont eu quelques mérites....

M. ERNEST OUTREY. — Si j'ai apporté ces déclarations à la Chambre, c'est parce que je voudrais que, dans l'avenir tout au moins, cette situation fût modifiée. Pouvons-nous admettre véritablement, alors que de grandes puissances comme l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne ont au Japon 14, 16, 17 agents du corps consulaire, la France n'en ait que 4 ? Cela n'est pas possible, et il n'est pas admissible non plus que l'on refuse de nommer un consul général au Japon, alors que toutes les grandes puissances sont représentées dans certaines villes de ce pays par des agents de ce rang. Les intérêts de la France sont considérables en Extrême-Orient, il est donc absolument nécessaire que notre représentation, aussi bien en Chine qu'au Japon soit, fortifiée. (*Applaudissements.*)

Après avoir parlé de la situation faite, au point de vue de ses appointements, au personnel des Affaires étrangères, après avoir dénoncé la lenteur de son avancement, après avoir indiqué l'insuffisance de notre représentation au point de vue numérique, je m'en voudrais de ne pas dire également quelques mots de l'état lamentable dans lequel se trouvent les immeubles qui abritent nos agents.

Quelle chose attristante, quand on a vu comment sont logés, en Chine et au Japon, les représentants des grandes puissances, de constater que la France abrite les siens dans des bâtiments qui, pour la plupart, sont indignes de leur destination.

Quand on les a construits, ces bâtiments étaient acceptables, mais on n'a pas donné les crédits nécessaires pour les entretenir et ils tombent en ruines ou sont, pour la

plupart, dans un état de malpropreté et d'inconfort invraisemblable.

J'ai fait cette constatation attristante partout où je suis passé. A Shanghai, un magnifique consulat a été construit, mais depuis des années il n'est pas entretenu. Je ne parle pas de la façon dont il est meublé. Je vous assure qu'on éprouve quelque honte et quelque stupeur lorsqu'on pénètre dans ces consulats, dans ces légations et même dans ces ambassades et que l'on aperçoit les meubles loqueteux mis à la disposition de nos représentants.

C'est une situation qui ne peut pas se prolonger. Je suis persuadé que la commission des finances ne voudra pas refuser les crédits indispensables pour remédier à cet état de choses. (*Très bien ! très bien !*) M. Noblemaire, avec beaucoup de courage, a signalé cette situation dans son rapport. M. Raiberti l'a fait également lorsqu'il était rapporteur du budget des affaires étrangères. M. Martin n'a cessé également de tenir le même langage. (*Très bien ! très bien !*)

Il faudrait que cette situation cesse et que nos représentants soient logés dans des bâtiments dignes d'eux et surtout dignes de la France.

M. LOUIS MARIN. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. ERNEST OUTREY. Très volontiers.

M. LOUIS MARIN. Voilà quinze ans que ces réclamations sont renouvelées dans les rapports du budget et voilà quinze ans que la situation dure.

Quand, une fois par hasard, on réussit à faire voter par la Chambre un crédit ; ce crédit resté inemployé par le Gouvernement ou, comme il est arrivé pour le crédit destiné à l'ambassade de Tokio, ce crédit est arrêté au Sénat.

Celui-ci y dort depuis plus de six ans et ce que nous n'avons pas fait à temps à Tokio, outre de sérieux inconvénients diplomatiques, nous coûtera maintenant, quand nous nous déciderons à construire, le double, le triple ou peut-être le quadruple. (*Très bien ! très bien !*)

Rien n'est conduit avec ténacité et esprit de suite, ni même sur un plan rationnel ; depuis dix ans, nous réclamons bien des acquisitions ou des améliorations dans telles ou telles parties ; mais nous réclamons aussi quelque chose de plus important que les crédits de détail, c'est que l'administration du quai d'Orsay veuille bien avoir une politique pour ses immeubles diplomatiques et consulaires, qu'elle prenne la résolution d'acheter successivement tous les immeubles de nos ambassades et des consulats généraux, de les aménager spécialement, car ils ne doivent pas être des immeubles malpropres ; de les doter de l'ameublement et du matériel nécessaires, etc. Tout cela doit être fait suivant un plan depuis longtemps réfléchi et médité. (*Très bien ! très bien !*)

Si le quai d'Orsay ne peut faire ces acquisitions d'un seul coup, il les échelonnera, naturellement, d'après ce plan ; mais qu'il adopte enfin un plan et le rende public.

Nous réussirons ainsi à y intéresser aussi l'opinion publique et nous aurons sa collaboration, son contrôle et son appui, même financier. (*Applaudissements.*)

M. ERNEST OUTREY. Mon cher collègue, je suis d'accord avec vous. Nous avons déjà eu l'occasion de parler, plusieurs fois, ensemble de ces questions. Le plus étonnant, c'est que tout cela pourrait être réglé sans bourse délier. (*Mouvements divers.*) Cela vous surprend ? Je vais vous en donner la preuve.

M. LE RAPPORTEUR. Voulez-vous me permettre un mot, mon cher collègue ?

M. ERNEST OUTREY. Volontiers.

M. LE RAPPORTEUR. Le Gouvernement vient de déposer — c'est au *Journal officiel* d'avant-hier — un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 12 millions de francs pour l'acquisition — car c'est dans cette voie de l'acquisition qu'il faut marcher, comme M. Marin le disait, et

en le disant, et il avait mille fois raison ! — de quatre immeubles diplomatiques : Montevideo, Rio, Stockholm, Copenhague.

Ce que vous venez de dire, ce que M. Marin a appuyé de sa haute autorité, me fait espérer que la Chambre suivra le Gouvernement et, le plus tôt possible, votera le crédit. (*Très bien ! très bien !*)

M. LOUIS MARIN. Je vous remercie, Monsieur le rapporteur, de l'autorité que vous m'attribuez.

Si la commission du budget et le quai d'Orsay avaient écouté les suggestions qui leur ont été faites, il y a trois ans, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui en face de suppléments de prix considérables, que le change va maintenant nous occasionner. (*Très bien ! très bien !*)

M. LÉON DAUDET. — En somme, on expose ici des désastres, auxquels on ne remédie pas.

M. ERNEST OUTREY. On peut y remédier très simplement. Il suffit que M. le président du Conseil veuille bien retenir les suggestions qui lui ont été déjà adressées par nos représentants en Chine et au Japon, et que j'ai, plusieurs fois, rappelées moi-même dans des lettres au ministère des Affaires étrangères.

En ce qui concerne l'Extrême-Orient — je ne parle naturellement que de ce que j'ai vu — nous avons la possibilité de régler la question sans qu'il en coûte rien au budget.

A Shanghai, l'immeuble de consulat est sur le Bund, en face des bruyants appontements de la Compagnie Gardine.

Depuis un grand nombre d'années, nos consuls déclarent que la vie y est impossible, à cause du brouhaha qui emplit le quai, et ils demandent le transfert du consulat dans un endroit plus tranquille.

Or, Messieurs, cet immeuble vaut aujourd'hui 800.000 taels. Le tael, a atteint 25 fr. Si, comme nous l'avions proposé, l'immeuble avait été vendu l'année dernière, on aurait pu réaliser un capital de 20 millions. Ce n'est plus possible maintenant, car le change a baissé. Mais la vente rapporterait tout de même encore 8 ou 10 millions de francs. Le consulat pourrait être construit ailleurs et il resterait encore un certain nombre de millions respectable, pour mettre en état les autres consulats d'Extrême-Orient qui demandent d'urgentes réparations.

Si on a trouvé la solution en ce qui concerne Shanghai, il en existe une également que M. le rapporteur a signalée dans son rapport pour Tien-Tsin.

A Tien-Tsin, le consulat se trouve également situé dans un endroit très commercial. Aussi les commerçants réclament-ils cet emplacement pour y installer de grands magasins ou pour y déposer des marchandises. La municipalité française de Tien-Tsin a donc proposé à notre représentant à Tien-Tsin et à notre ministre à Pékin d'acquiescer l'immeuble et le terrain du consulat et s'engage à construire, sur un autre terrain beaucoup mieux placé, un très bel immeuble répondant mieux aux besoins de notre représentant que l'immeuble actuel. Et non seulement la municipalité de Tien-Tsin propose de construire le bâtiment, mais elle propose également de l'entretenir et de le meubler à l'avenir.

Dans ces conditions, on se demande véritablement pourquoi on refuse cette solution, qui constitue, en somme, une affaire excellente pour l'Etat. Elle est tellement simple, Monsieur le président du Conseil, que je vous demande instamment de vouloir bien la retenir et l'adopter. (*Très bien ! très bien !*)

D'ailleurs, vous avez également des propositions qui vous ont été faites à Pékin. Nous avons, en effet, à côté de la légation, de nombreux terrains qui appartiennent à la France. En disant de nombreux terrains, j'exagère peut-être, mais, en tout cas, nous avons beaucoup plus de terrain que nous n'en avons besoin et il a acquis un prix

considérable, étant donnée la hausse du tael. On pourrait donc vendre aussi les terrains qui ne sont pas nécessaires; et, avec le produit de la vente, nous arriverions à remettre en parfait état tous les bâtiments de Pékin et tous nos nombreux postes consulaires de Chine, qu'il me paraît superflu d'énumérer ici.

Ce que je dis pour la Chine pourrait être également dit pour le Japon.

Mon collègue M. Marin rappelait, il y a un instant, qu'il avait fait voter par la Chambre un crédit pour la reconstruction de l'ambassade de Tokio. Je voudrais que vous puissiez voir ce qu'est cette ambassade! C'est une maison en bois qui était, peut-être, convenable il y a trente ou quarante ans, mais qui, aujourd'hui, tombe de vétusté. On avait songé à placer l'ambassade sur un autre terrain, car, Messieurs, le terrain ne nous appartient même pas, il appartient au gouvernement japonais, et ce qu'il y a de plus fâcheux à cet égard, c'est que le gouvernement japonais nous réclame ce terrain, que nous avons promis de lui rendre depuis longtemps et que nous ne pouvons tenir notre promesse, parce que nous n'avons pas d'immeuble pour loger notre ambassadeur.

M. LÉON DAUDET. C'est renversant! Et penser que, dans dix ans, on pourra en dire autant; on n'aura encore rien fait!

M. CHARLES RUELLAN. En effet, cela ne changera rien.

M. ERNEST OUTREY. Monsieur Daudet, si je croyais que mon discours ne dût servir à rien, je ne serais pas monté à la tribune. (*Très bien! très bien!*)

M. LÉON DAUDET. Votre discours est très intéressant.

M. ERNEST OUTREY. Je suis convaincu que si chacun de nous prenait l'habitude quand vient la discussion du budget des affaires étrangères, d'apporter ici les constatations qu'il a pu faire à l'extérieur,...

M. LÉON DAUDET. Si on n'en tient pas compte!

M. ERNEST OUTREY... on finirait par en tenir compte.

M. MÉRITAN. Mais on n'en tient pas compte.

M. ERNEST OUTREY. Il faudrait aussi que nous prenions, les uns et les autres, l'habitude d'aller plus souvent à l'étranger voir ce qui se passe, et de le faire savoir au Gouvernement, à la Chambre et au pays (*Applaudissements*).

M. LÉON DAUDET. C'est l'administration centrale qui manque. C'est la carence du Gouvernement.

M. JEAN MOLINIÉ. Ces faits relèvent de l'imprévision d'avant-guerre. Je crois pouvoir interpréter la pensée de tous les nouveaux venus dans cette Assemblée, parce qu'il s'agit, non pas d'un régime, mais de la France.

On devrait tenir le plus grand compte de ce discours et de ces révélations, qui, si elles sont vraies, ne sont pas vraisemblables. (*Très bien! très bien!*)

A gauche. Elles sont renouvelées depuis vingt ans.

M. MÉRITAN. Ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'il en soit toujours ainsi et qu'on en soit réduit à nous étaler une pareille débîne et une telle débâcle!

M. LÉON DAUDET. Hier, c'était la débâcle de la marine; aujourd'hui, c'est celle des affaires étrangères. Que sera-ce demain?

Voilà pourquoi la France s'en va à vau-l'eau. Ce que nous constatons est effrayant. (*Vives interruptions à l'extrême-gauche et à gauche.*)

M. CHARLES RUELLAN. La France n'a pas la place qui devrait lui revenir dans le monde après sa victoire.

M. ERNEST OUTREY. Pour ce qui est de l'ambassade de Tokio, M. Marin, alors qu'il était rapporteur du budget, avait fait voter un crédit de quatre millions pour sa construction.

Il est certain, comme l'a dit M. Marin, qu'on a laissé passer le moment propice et que, lorsque nous voudrions construire cette ambassade, ce n'est plus quatre millions, mais dix et peut-être douze millions qu'il faudra demander au Parlement.

Or, Messieurs, j'ai vu les plans de cette ambassade, ainsi que l'emplacement sur lequel elle sera construite et je pense qu'on pourrait arriver à loger notre représentant à Tokio avec beaucoup moins d'argent.

Il n'est nullement nécessaire en effet d'avoir des palais pour loger nos représentants.

Ce que nous demandons, ce sont des maisons convenables, confortables, assez vastes pour que les représentants de la France puissent recevoir dignement leurs collègues, leurs compatriotes ou les étrangers qu'ils sont appelés à recevoir dans l'ambassade, la légation ou le consulat de France.

M. MÉRITAN. Qu'il ne les reçoivent pas, comme on nous le dit, dans une sorte de baraque Adrian! (*Sourires.*)

M. LE PRÉSIDENT. Il ne faut pas exagérer!

M. ERNEST OUTREY. En tout cas, il est difficile d'être dans des conditions plus lamentables que notre ambassadeur à Tokio.

M. MÉRITAN. De plus, il est vagabond, il ne sait pas où aller; il est sur un terrain qui ne lui appartient pas. Il n'aura bientôt plus qu'à aller coucher sous les ponts!

M. ERNEST OUTREY. La Chambre s'est déjà préoccupée de la question.

Il y a une douzaine d'années, le Parlement a accordé les crédits nécessaires pour acheter un grand terrain sur lequel devait être construit l'ambassade. Je dis « acheter ». En réalité, ce n'est pas un achat, parce qu'on ne fait pas d'achats au Japon. On a loué le terrain pour 2.000 ans.

Or on paye annuellement pour la location de ce terrain 27.000 fr. Voilà donc douze ans que nous dépensons 27.000 fr. chaque année pour un terrain qui ne nous a pas servi et qui ne servira pas d'ici longtemps!

Par ailleurs, on trouvait ce terrain insuffisant, ce qui n'est pas mon avis.

Etant donnée la parcimonie avec laquelle on donne généralement au personnel des Affaires étrangères les crédits nécessaires à l'entretien des immeubles et des jardins, il ne faut pas, en effet, avoir des immeubles trop vastes, auquel cas il se produira fatalement ce qui arrive dans certains autres postes, à savoir qu'on n'a pas le personnel nécessaire pour entretenir les jardins, les bâtiments, ou les crédits indispensables pour les chauffer pendant l'hiver dans les pays froids.

On a donc acheté, disais-je, un second terrain qu'on a payé 80.000 yen; le yen représente aujourd'hui 5 fr., ce qui fait encore une dépense de 400.000 fr. pour aboutir à ce que notre représentant soit logé d'une façon misérable.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères, là aussi je vais vous apporter une solution. Je vous demande de vendre un des deux terrains et si vraiment nous n'avons pas la possibilité, ce qui serait quelque peu humiliant, de voter les crédits nécessaires pour loger dignement notre ambassadeur dans un grand pays comme le Japon, où tous les autres représentants étrangers sont admirablement logés, je vous demande de vous entendre une bonne fois avec le gouvernement japonais — et que cet accord ne soit pas reculé d'année en année — pour rester au moins dix ans sur ce terrain que vous promettez toujours de rendre l'année suivante. Puis, avec le produit de la vente du terrain, remettez en état le bâtiment dans lequel est logé aujourd'hui notre ambassadeur.

Ce serait, je le reconnais, une mesure de fortune, mais cela vaudrait encore mieux que de voir notre représentant menacé, je n'exagère pas, de disparaître sous l'effondrement de l'ambassade, tellement elle est en mauvais état!

M. LOUIS MARIN. Malgré l'amitié que j'ai pour vous, je ne veux pas laisser paraître au *Journal officiel*, sans la combattre, la dernière suggestion que vous avez faite. Il serait du plus dangereux effet qu'on accepte ce programme

médiocre auquel vous semblez vous ranger en désespoir de cause et qu'on essaye sur place de retaper des bâtiments dont, depuis longtemps, il est impossible de rien faire de présentable et où notre ambassadeur est logé si piteusement. (*Très bien ! très bien !*)

Il n'y a qu'une solution pratique, qui peut et qui doit être exécutée tout de suite.

Tout est prêt, depuis longtemps ; tous les plans ont été revus, vérifiés et, tout récemment encore, remis au point des prix et des conditions de travail actuels au Japon. Ne revenons pas sur des détails, car, contrairement à votre avis, je crois que le plan porté n'est que suffisant, car il a pour but de loger non seulement l'ambassadeur, mais son personnel et les services, ce qui est, en Extrême-Orient, une innovation excellente.

Il n'y a qu'une cause de retard : le Sénat, qui est saisi, au nom de la Commission des finances, d'un rapport favorable de M. Paul Doumer, datant de février 1914 et demandant un vote urgent ! (*Très bien ! très bien !*)

Le Sénat, il y a six ans a pu avoir un accès inexplicable de mauvaise humeur ; mais, depuis six ans, il a dû faire son *mea culpa* devant les événements et il a dû reconnaître qu'il avait eu tort de sommeiller.

Je demande donc à M. le président du Conseil de prier un de ses collègues du cabinet, qui soit sénateur, de faire remarquer à la Commission des finances du Sénat que ce n'est pas seulement une question sérieuse de logement de nos services et de notre ambassade, mais qu'il y a une question délicate aussi, souvent rappelée depuis lors par le quai d'Orsay et à laquelle M. Outrey a fait allusion : il y a six ans, en effet, nous avons, d'une part, promis solennellement au gouvernement japonais que nous lui laisserions dans l'année le terrain de l'ancienne légation, terrain auquel il tenait beaucoup pour des raisons traditionnelles, notamment à cause l'existence d'un petit temple célèbre.

M. ERNEST OUTREY. C'est exact.

M. LOUIS MARIN. En outre, le gouvernement japonais et, particulièrement, le gouverneur de Tokio, s'est pendant les deux années où il a fallu trouver les terrains nécessaires pour l'ambassade — et c'était particulièrement difficile à Tokio — employé avec la plus grande activité et la meilleure grâce pour nous faire obtenir un terrain digne de nous ; il nous a cédé les terrains de la marine et a même échangé le terrain d'un particulier pour nous le faire obtenir à meilleur marché.

M. ERNEST OUTREY. C'est encore exact.

M. LOUIS MARIN. Nous avons donc un double devoir moral vis-à-vis du gouvernement japonais, devoir de reconnaissance et devoir d'empressement à tenir nos promesses, devoirs qui auraient dû être remplis depuis très longtemps. (*Très bien ! très bien !*)

La solution, c'est donc de prier le Sénat de voter le plus rapidement possible le rapport que lui a soumis depuis six ans sa Commission des finances. (*Vif applaudissements.*)

M. ERNEST OUTREY. Je suis tout disposé à retirer la suggestion que j'ai présentée. Vous comprenez pourquoi je l'ai mise en avant. Si on est disposé à accorder les crédits nécessaires pour la construction de cette ambassade, je me joins à M. Marin pour prier M. le président du Conseil d'aboutir à une solution le plus rapidement possible.

M. LOUIS MARIN. Vous savez combien le Sénat et l'administration sont lents. Il ne faut pas leur tendre la perche pour leur permettre de nouveaux retards.

M. ERNEST OUTREY. Je ne veux pas prolonger mon intervention. J'ai voulu vous convaincre que je n'ai rien exagéré.

Je me suis efforcé de tracer ici un tableau fidèle de tout ce que j'ai vu et constaté.

M. JEAN-A. MOLINIÉ. Il est très attristant !

M. ERNEST OUTREY. Je le reconnais comme vous, mon

cher collègue. J'ai même constaté, avec une infinie tristesse, tous les faits que je rapporte ici à mes collègues de la Chambre.

Je vous demande, en tout cas, à tous, d'adopter l'ensemble de mes propositions. Je demande surtout à M. le président du Conseil de les retenir, car croyez bien que je les formule avec l'unique souci du bon renom de la France, et pour la défense de son bon prestige à l'étranger. Monsieur le président du Conseil, j'espère bien que je n'aurai pas l'occasion de revenir, l'année prochaine, à cette tribune, pour faire de nouveau les constatations négatives que, cette année encore, je suis obligé d'apporter à nos collègues.

M. LÉON DAUDET. Vous êtes sceptique ! Dans un an, nous verrons cela.

M. ERNEST OUTREY. Non, Monsieur Daudet, je ne suis pas sceptique, car j'espère que M. le président du Conseil voudra bien retenir de mes suggestions ce qu'elles ont de raisonnable, et laissez-moi vous dire que je les crois raisonnables dans leur entier...

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Sans cela, vous ne les feriez pas ! (*Sourires.*)

M. ERNEST OUTREY. Evidemment, Monsieur le président du Conseil. En tout cas, je vous prie de retenir aussi les quelques dispositions que je vous ai proposé d'adopter pour résoudre la question de la construction de notre ambassade à Tokio et de notre consulat de Shanghai, dans les conditions que je vous ai indiquées. Il y va, je le répète, du prestige de la France à l'étranger et de celui de ses représentants. (*Vif applaudissements.*)

CHINE

La famine dans le Ho-nan. — On sait où est situé le Ho-nan, c'est-à-dire le pays au « Sud du fleuve » : à cheval sur le Hoang-ho, mais principalement sur sa rive droite, entre les provinces du Tche-li et du Chan-si au nord ; du Chen-si et du Hou-pé à l'Ouest ; au delà du Hou-pé qui la borde également au Sud, le Ngan-hoei, le Kiang-hoai et le Chan-toung y confinent à l'Est jusqu'aux frontières du Tche-li. Ainsi se trouve délimitée une vaste province, plus grande que le royaume des Pays-Bas, la Belgique, le grand-duché du Luxembourg, la Prusse rhénane, la Westphalie, la Hesse-Nassau, le Hanovre, le grand-duché d'Oldenbourg réunis et, par conséquent, digne du nom d'État de par sa population (31 millions d'habitants d'après le recensement officiel de 1916) comme de par sa superficie (176.000 kilomètres carrés). C'est une grande plaine, qui subit encore l'influence des vents froids du Nord et qui s'ouvre complètement à l'Est, autrement dit du côté de la mer ; à l'Ouest, par contre, et aussi au Sud, le Ho-nan est fermé par un demi-cercle de montagnes qui s'élèvent parfois jusqu'à 2.000 mètres, et même qui les dépassent ; mais qui, cependant, se tiennent d'ordinaire aux alentours de 800 à 900 mètres d'altitude ; ce sont les derniers rameaux du Koen-Luen oriental, à travers lesquels de rares passages permettent de communiquer avec les vallées du Yang-tsé-Kiang

et du haut Hoang-ho. Bien qu'exposée aux vents venus du Nord, cette plaine est très fertile; arrosée par le Hoang-ho et par ses affluents, comme aussi par des tributaires du grand canal et du Han-ho ou Han-choei, qui conflue dans le Yang-tsé-kiang à Han-keou, bénéficiant dans le sud d'un climat de plus en plus doux, qui lui permet de produire les mêmes fruits que la vallée du Yang-tsé-kiang, la plaine du Ho-nan est vraiment la « Terre de la fleur centrale », la plus fertile, ou du moins une des plus fertiles provinces de la Chine du Nord. Blé, millet, sorgho, maïs, coton, pavot et (dans le Sud) riz et oranges poussent sur ces terres fécondes, qui s'abaissent doucement vers l'Est et dont seules les parties montagneuses de l'Ouest sont stériles. Partout ailleurs, le sol répond au travail de la population agricole qui le met en valeur et qui sait, ici en faire de vrais jardins, là tirer parti de ses ressources pour l'élevage du ver à soie.

Si fécondes soient-elles, les « terres jaunes » et les terres alluviales du Ho-nan ne garantissent pas toujours leurs habitants de la famine. C'est précisément le cas à l'heure actuelle. Les nouvelles transmises de Chine en Europe à la fin du mois de septembre annoncent qu'une terrible famine, la plus désastreuse qu'on ait vue depuis quarante ans, sévit dans la province de Ho-nan et dans les districts adjacents. Les moissons ont fait défaut, disent les Européens et les Chinois qui ont constitué un comité de secours à Kai-fong-fou, la capitale du pays; par suite, la détresse est grande. Cruelle est dès maintenant la famine, la plus cruelle qu'on ait dû combattre depuis longtemps.

Peut-être sera-t-on quelque peu surpris de voir une famine se manifester de manière si inopinée. Mais que l'on songe à l'extrême pauvreté de la population, et aussi à l'importance de cette même population, à son extrême densité (170 habitants par kilomètre carré), au manque de moyens de communication, par terre comme par eau, aux difficultés qu'on éprouve à transporter des vivres depuis des régions plus fortunées jusque dans le pays où sévit la famine... La Chine en est encore à peu près au point où se trouvaient les pays de l'Europe occidentale au début de l'ère des chemins de fer; les deux voies ferrées que possède le Ho-nan sont absolument insuffisantes pour amener les secours indispensables et le fleuve Jaune est loin d'être facilement navigable. On le voit, la situation est terrible; elle l'est d'autant plus que les laborieux habitants du Ho-nan vivent au jour le jour, de leur travail manuel, et dépendent à peu près complètement de la dernière récolte; dès que celle-ci fait défaut dans un district, c'est la plus grande misère, et toutes ses conséquences. On le comprend de reste en songeant à l'extrême densité de la population et en pensant qu'elle est en réalité plus grande encore que ne l'indique le chiffre donné; celui-ci ne tient pas compte, en effet, de ce fait, que de vastes espaces sont habités, dans les montagnes de l'Ouest de la province, par une population très clairsemée; les parties les plus fertiles sont donc,

par suite, bien plus peuplées encore qu'elles ne le semblent d'abord. On s'explique, dans de telles conditions, de la manière la plus naturelle, les chiffres si considérables que viennent de publier les journaux; des premiers rapports envoyés par les missionnaires du Ho-nan et des pays adjacents, il résulte que la famine a déjà frappé plus de 6 millions et demi d'individus. Dans le seul Chan-toung occidental, on compte plus de 5 millions de personnes atteintes par elle. Il y a là, on le voit, un fléau singulièrement grave, aussi cruel que ces famines qui, naguère, ont, parfois, si durement éprouvé les populations de l'Inde anglaise.

Un missionnaire anglais, l'évêque du Ho-nan, Williams C. White, qui a déjà été par deux fois le témoin attristé — et impuissant, hélas! — de telles calamités, a donné dans le *Times* un lamentable tableau de ce que devient alors la fertile « Terre de la fleur centrale ». Nous extrayons de sa lettre quelques passages particulièrement intéressants. « Si, dit-il, cette famine est plus cruelle que les précédentes, la situation doit être épouvantable. Voir ces malheureux affamés marcher confusément en gémissant ensemble et en demandant du pain, rouler à terre au cours de leur agonie, c'est plus que ce qu'un être humain est capable de supporter.

« Dans leur détresse, ces pauvres gens mangent des écorces et des feuilles d'arbres, de l'herbe, des racines et même de l'argile, ce qui produit des résultats lamentables. Pendant des journées entières, j'ai voyagé à travers les pays désolés par la famine, voyant des spectacles que je n'oublierai jamais; plus d'une fois, les morts gisaient sans sépulture le long des chemins ou dans les champs, empoisonnant l'air sur des milles de longueur.

« C'est pendant l'hiver que les souffrances seront les plus cruelles, mais, sans aucun doute, le printemps prochain sera l'époque de la mortalité la plus grande. Alors, comme d'habitude, le typhus fera son apparition, et cette maladie mortelle fauchera par centaines de milliers les réfugiés affamés et affaiblis. Pendant la dernière famine, voici un tableau que j'ai vu, au printemps, et qui me revient à l'esprit. Déjà le blé commençait de mûrir, et les gens se mettaient à le manger: dans les cours et dans les bâtiments d'un temple bouddhique, plusieurs centaines d'individus, des femmes et des enfants surtout, gisaient, atteints, plus ou moins gravement du typhus. Beaucoup étaient déjà morts; d'autres agonisaient c'était un horrible charnier! »

A quelles causes convient-il d'attribuer cette calamité, ou plutôt l'absence de récolte qui l'a déterminée? A la sécheresse, selon toute vraisemblance, et à l'incurie par suite de laquelle un plan d'irrigation très bien conçu, qui distribuerait les eaux du fleuve Jaune à travers la plaine cultivée, n'a pas encore été réalisé depuis des années. Nous reviendrons sur ce sujet, à mesure que nous parviendront de nouveaux renseignements.

JAPON

L'ouvrier japonais et la journée de huit heures. — Lorsque, dans les dernières années du XIX^e siècle, il visita le Japon, le regretté Pierre Leroy-Beaulieu constata que la durée du travail quotidien y était très longue. « Le temps habituel, écrivait-il à la page 225 de la *Rénovation de l'Asie*, est de douze heures, dont il faut déduire une demi-heure environ pour le repas ; la durée du travail effectif est donc de onze heures à onze heures et demie. C'est beaucoup », ajoutait l'excellent écrivain, tout en faisant remarquer que, dans le premier tiers du siècle, on voyait en Europe des journées de treize et de quatorze heures. La situation n'a pas changé depuis vingt ans, un récent rapport de l'attaché commercial britannique résidant à Tokio en fournit des preuves nombreuses. Sans doute le gouvernement nippon a-t-il donné son adhésion au système de la journée de huit heures, mais ce système est encore loin de prévaloir en fait. La loi relative au travail dans les manufactures est tout à fait défectueuse ; elle autorise encore la journée de travail de douze heures, et elle ajoute même que « les manufactures n'employant que des ouvriers mâles âgés de plus de quinze ans peuvent dépasser cette limite. » En somme donc, la situation ne s'est guère modifiée depuis le temps où, dans son *Japon politique, économique et social*, M. Henry Dumolard constatait que « en fait, le minimum (de la journée de travail) est de huit heures, le maximum de dix-sept heures, la moyenne de douze heures » (p. 176). Voyez à quelles constatations arrive l'auteur du rapport que nous analysons : au Japon, une semaine comptant soixante-dix heures de travail est, d'après lui, un cas tout à fait usuel. Néanmoins, depuis le milieu de l'année 1919, voici que se manifeste un mouvement général en faveur de la journée de huit heures. A vrai dire, l'ouvrier nippon préfère cependant travailler pendant longtemps et à son aise ; point n'est besoin pour lui de longues détentes, ni de copieuse nourriture, ni d'un repos prolongé. Aussi, malgré l'élévation considérable des salaires qui s'est récemment produite dans l'Empire, le travail de l'ouvrier japonais demeure sensiblement moins rétribué que celui des ouvriers des pays occidentaux ; mais, par contre, son rendement est très inférieur, pour des causes qui ont été indiquées à bien des reprises différentes. C'est seulement à la moitié de celui d'un ouvrier européen que beaucoup d'auteurs estiment la valeur du travail d'un ouvrier japonais.

Plus d'une fois, sans doute, nous aurons encore à revenir sur ce sujet ; bien des indices donnent à croire, en effet, que l'industrie japonaise s'engage maintenant, au point de vue ouvrier, dans une voie nouvelle, et commence à se préoccuper des réformes dont l'exécution amènera des transformations profondes dans la vie quotidienne de l'ouvrier nippon.

Les Japonais en Micronésie. — Selon le secrétaire américain de la Marine, M. Daniels, le Japon travaillerait activement à la mise en état de défense des îles Mariannes, Carolines et Marshall, les archipels micronésiens dont la paix signée à Versailles le 28 juin 1919 lui a reconnu la possession. Il établirait d'autre part des bases navales aux Carolines et aux Marshall.

Ces affirmations, qu'a produites M. Daniels devant la Commission sénatoriale de la Marine en s'appuyant sur des informations positives, ont été démenties par le Japon. Rien cependant de plus admissible, si l'on tient compte du programme naval très considérable élaboré par le gouvernement nippon, dont le budget militaire pour 1920 révèle l'existence (V. *l'Asie française* de mars 1920, p. 100-101), si l'on tient compte aussi des sommes importantes affectées dès maintenant et à consacrer d'ici quelques années aux travaux de fortification. Il y a là une consolidation de l'emprise militaire nipponne qui va de pair avec cette consolidation de l'emprise économique japonaise dont, dans les archipels ci-devant allemands de la Micronésie, chaque jour apporte des preuves nouvelles.

ASIE ANGLAISE

La visite du prince de Galles. — Par une proclamation en date du 17 août, adressée au vice-roi, aux princes et à la population de l'Inde, le roi a annoncé que la visite du prince de Galles était remise à l'hiver 1921. « Les fatigues incessantes que notre fils a subies dans d'autres parties de notre Empire ont imposé à ses forces un si lourd fardeau qu'il ne lui serait pas possible d'entreprendre à un si bref délai un autre voyage prolongé et rude sans mettre sa santé en danger. » Le duc de Connaught, oncle du roi, remplacera le prince de Galles et ira inaugurer la Chambre des Princes, le Conseil d'Etat, l'Assemblée législative à Delhi, et les Conseils législatifs provinciaux de Bombay, de Madras et du Bengale.

Il arrivera à Madras dans la seconde semaine de janvier et sera à Calcutta au commencement de février ; les cérémonies officielles de Delhi sont fixées à la seconde semaine de février. Le programme comprend des visites à Rawal-Pindi, ainsi qu'aux Provinces centrales et à Agra, ces deux dernières non officielles. Il repartira de Bombay à la fin de février.

Nominations de fonctionnaires. — Le général Rawlinson a été nommé commandant en chef de l'armée de l'Inde, en remplacement du général Monro. On s'attendait à voir le général Birdwood promu à cette haute fonction, d'autant plus que le général Rawlinson n'a jamais rempli de fonctions dans l'Inde ; mais on a voulu respecter la tradition d'après laquelle on nomme alter-

nativement un officier de l'armée de l'Inde et un officier de l'armée anglaise. Le général Birdwood aura le commandement de l'armée du Nord. On sait qu'en cas de guerre le commandant en chef n'exerce pas de commandement.

Ont été nommés : gouverneur des Provinces-Unies : Sir Harcourt Butler; du Pendjab : sir Edward Maclagan; des Provinces centrales : sir Frank Sly; de l'Assam : sir William Marris; de Bihar et Orissa : lord Sinha. Ils commenceront leurs fonctions au début de l'année 1921, dès qu'entrera en vigueur la partie de la nouvelle constitution qui concerne les gouvernements locaux. Les gouverneurs actuels du Bengale, de Madras et de Bombay restent en place.

La nomination de lord Sinha a une très grande importance : c'est le premier indigène devenu gouverneur; il avait déjà été le premier à être avocat général, à faire partie du Conseil exécutif du vice-roi et du Conseil impérial, à remplir des fonctions ministérielles et à entrer à la Chambre des lords.

Lord Lytton, actuellement lord civil de l'amirauté, est nommé sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde à la place de lord Sinha.

Le Dr Tej Bahadur Sapru remplacera sir George Lowndes au Conseil exécutif du vice-roi.

Une innovation plus considérable est l'installation à Londres d'un haut commissaire pour l'Inde : sir William Meyer a été désigné pour remplir ce poste nouveau.

Ses fonctions seront multiples et variées : il s'occupera de l'achat des fournitures pour le compte du gouvernement et aura la haute main sur les stocks du ministère de l'Inde; il veillera au bien-être des Indiens qui font leurs études en Angleterre; il servira d'agent de liaison plus ou moins diplomatique.

Le nouveau vice-roi n'a pas encore été désigné; on a parlé de lord Birkenhead, actuellement lord chancelier; mais il semble avoir peu de chances. La candidature de M. Montagu, patronnée par le Dr Rabindranath Tagore, paraît devoir être écartée pour trois raisons : il n'y a pas de précédent qu'un secrétaire d'Etat soit devenu vice-roi; M. Montagu est israélite; comme il est l'auteur de la réforme constitutionnelle et que cette réforme a donné lieu à de vives polémiques, sa nomination pourrait être un sujet d'agitation.

La réforme constitutionnelle. — Le règlement d'administration publique fixant les détails de la nouvelle loi constitutionnelle a été voté par la Chambre des communes, le 23 juillet, après avoir été adopté par la Chambre des lords; tous les amendements de M. Wedgwood, le député travailliste, ont été repoussés. Ce règlement est entré en vigueur le 29 juillet.

La question du califat. — La délégation indienne pour la défense du califat, présidée par M. Mohamed Ali, est repartie pour l'Inde, sans avoir obtenu les résultats qu'elle espérait. Elle a

été reçue au mois d'août par le Pape, qui l'a assurée de sa cordiale sympathie pour la mission de paix et de réconciliation qu'elle poursuivait. En Italie, elle a trouvé un accueil favorable; mais les gouvernements anglais et français ont fait la sourde oreille, et le traité de paix signé par la Turquie n'a pas tenu compte des desiderata de la délégation. Dans une interview qu'il a accordée à un rédacteur du *Rappel*, M. Mohamed Ali s'est montré très pessimiste : « Que reste-t-il ? La guerre. Nous étions venus pour empêcher qu'on en arrive à cette extrémité... Les peuples ne seront informés de notre mission de paix qu'après la reprise des hostilités, c'est-à-dire quand il sera trop tard. On va s'occuper de nous... quand nos têtes seront tombées. ... Je ne suis pas bolchevik, parce que je considère l'Islam comme supérieur au bolchevisme, mais il faut reconnaître que, dans l'air vicié de notre civilisation corrompue, les bolcheviks apportent un peu d'air frais... Le bolchevisme est peut-être un mal nécessaire. »

Que devient cependant le mouvement de protestation déclenché le 1^{er} août ? Il semble avoir fait long feu. Le *Hartal* (jour de prière et de jeûne) s'est passé tranquillement. M. Gandhi a bien renvoyé au vice-roi la médaille d'or qu'il avait reçue pendant la vice-royauté du baron Hardinge; mais son exemple n'a guère été suivi, et la majorité des musulmans ont conservé fonctions et titres honorifiques. Quant au mouvement de *Hijrat* (émigration), c'est un fiasco complet. L'émir d'Afghanistan avait offert l'hospitalité aux musulmans de l'Inde; mais, lorsque le nombre des immigrants atteignit 20.000, l'émir, sur les instances des autorités de Simla, ferma ses frontières (1). Les malheureux, bloqués dans la province-frontière du Nord-Ouest, endurèrent toutes sortes de privations; ceux qui étaient arrivés à Caboul ne furent pas plus heureux : dépouillés par des voleurs de grand chemin, rançonnés par les fonctionnaires afghans, beaucoup moururent de fatigue ou d'insolation. Les instigateurs du mouvement ont dû le suspendre. Cette équipée malheureuse n'a pas servi la cause de la délégation pour la défense du califat, au contraire.

Les agitateurs indiens non-musulmans ont adopté le plan de non-coopération élaboré par la délégation pour la défense du Califat et accepté par M. Gandhi, mais s'en tiennent pour le moment aux deux premiers points, sans aller jusqu'à refuser de payer les impôts. Ils s'efforcent de « boycotter » les nouveaux conseils provinciaux; les élections auront lieu en novembre; attendons les résultats.

La menace bolcheviste. Les grèves. — La grande conférence tenue à Bakou au début d'octobre a adopté des résolutions indiquant une offensive prochaine des bolcheviks en Asie, parti-

(1) Le bruit avait couru que l'émir voulait se faire proclamer calife. Il l'a démenti dans un discours : « Dieu défend que je crée moi-même la division et la discorde parmi les musulmans à ce moment si critique de l'histoire de l'Islam ».

culièrement contre l'Inde. Les Soviets vont exploiter à leur profit le mécontentement des populations musulmanes au sujet des conditions du traité imposé à la Turquie. Le *Muslim Outlook*, du 30 septembre dit : « Les délégués de l'Inde... ont approuvé avec enthousiasme les décisions de la Conférence; car les malheurs de ce pays, causés par un impérialisme étranger désireux de s'agrandir..., font plus que justifier cette attitude... Toutes les nations asiatiques... unissent leurs forces pour mettre fin à cette hégémonie ploutocratique de l'Europe dans le monde qui, jusqu'ici, n'a procuré à l'humanité que des misères. »

*
**

Les bolcheviks s'étant emparés de Bokhara, l'émir a pris la fuite; il se rend à Caboul pour implorer l'aide de l'émir d'Afghanistan. On croit que celui-ci va envoyer une délégation dans l'Inde pour essayer de conclure avec l'Angleterre une alliance défensive : il n'en est plus à faire les yeux doux aux rouges!

La situation à Caboul n'est pas claire. Surits, l'émissaire bolcheviste, y est toujours; le général Nadir Khan, chef des troupes afghanes, a formé un parti anti-anglais; quelques membres de la dernière mission afghane dans l'Inde y sont entrés.

Le correspondant de la *Civil and Military Gazette* sur la frontière nord-ouest a signalé, le 24 août, l'arrivée à Pechawar d'« indésirables » allemands, autrichiens, russes et juifs; quelques-uns ont servi dans l'armée rouge; l'un aurait volé aux Soviets 5 millions de roubles et des bijoux; un autre, un Autrichien, a été deux ans médecin en Afghanistan.

*
**

Cependant les grèves continuent et prennent un caractère de plus en plus révolutionnaire. A Bombay, les P. T. T. et les ouvriers des usines à gaz ont cessé le travail; les cheminots du Peninsular Railway s'agitent. Dans l'Assam, les grévistes ont fait mieux : dans quatre plantations de thé, ils se sont emparés des directeurs et, à force de mauvais traitements, les ont contraints à leur accorder une augmentation de salaire. C'est ce qu'on peut appeler de l'« action directe »

Le parti nationaliste s'efforce d'organiser les ouvriers en Trade Unions. Un premier Congrès trade-unioniste pan-indien s'ouvrira le 31 octobre.

Indian unrest! l'agitation devient à la fois politique, religieuse et sociale.

La mutinerie sinn-feiniste de Jullundur.

— Nous avons signalé dans le dernier numéro de l'*Asie française* (p. 293) qu'une mutinerie avait éclaté le 28 juin parmi les hommes d'une compagnie du régiment des Connaught-Rangers. La commission d'enquête a établi que cet acte d'insubordination était prémédité et provenait d'une propagande sinn-feiniste. Le commandant de la 16^e division a renvoyé quatre-vingt-dix des mutins devant la Cour martiale.

Mort du chef nationaliste B. G. Tilak. —

Une des figures les plus curieuses de l'Inde contemporaine vient de disparaître à l'âge de soixante-cinq ans. Bal Gangadhar Tilak était un brahmine de la secte de Chitpavan, et non pas un Mahratte, comme on l'a dit à tort. Il étudia le droit. Ayant accusé le divan de Kolhapour de cruauté envers le jeune radjah, il fut condamné par le gouvernement de Bombay à 100 jours d'emprisonnement, et devint un ennemi implacable de la bureaucratie anglo-indienne. Il fut l'âme du mouvement nationaliste dont Pouna était le centre, et acquit bientôt une énorme influence sur les masses populaires; ce fait est d'autant plus curieux qu'il n'avait rien d'un orateur. Poursuivi et condamné à plusieurs reprises par le gouvernement, il devint pour ses compatriotes une sorte de martyr. Il venait de sortir de prison lorsque la guerre éclata; pour échapper aux poursuites de la police, il signa une déclaration de loyauté envers le gouvernement et se retira à Pouna. Il sortit de sa retraite lorsque Mrs Besant commença son mouvement de Home Rule. Poursuivi de nouveau, il dut fournir une caution de 40.000 roupies. Dans son livre sur le *Indian Unrest*, sir Valentine Chirol avait émis sur lui des appréciations qui lui déplurent; Tilak l'attaqua en diffamation et vint en Angleterre pour défendre sa cause, mais sans succès. Nommé membre de la délégation du Congrès national, on le vit souvent à Londres, pendant l'été 1919, devant le comité interparlementaire sur la réforme constitutionnelle.

C'était une forte personnalité. De mœurs simples, très généreux, il remplit toujours scrupuleusement les obligations de sa caste, ce qui augmenta encore sa popularité. Il possédait deux journaux hebdomadaires publiés à Pouna, le *Mahratta* en anglais et le *Kesari* en mahratte. Les érudits de la langue sanscrite le tenaient en haute estime. Dans l'intervalle entre son second et son troisième emprisonnement, il publia un livre intitulé : *La demeure arctique des Védas*; il s'efforce d'y prouver que la migration aryenne est venue du cercle arctique.

Un gouvernement plus souple aurait peut-être pu faire de lui un allié, au lieu de le pousser, par la persécution, à une opposition irréconciliable. D'autre part, son antagonisme contre son rival Gokhale, plus modéré dans ses vues et sa méthode, a nui à la cause de l'autonomie indienne.

Les tribus criminelles de l'Inde et l'Armée du Salut (1). —

On sait que, dans toutes les régions de l'Inde, se trouvent des tribus criminelles, dont les moyens d'existence les plus communs sont le brigandage, le vol, la prostitution, l'empoisonnement, l'assassinat. Les plus honnêtes de leurs membres sont jongleurs,

(1) Cf. J. CHAILLEY, *l'Inde britannique*, p. 99-101; 54^e Livre Bleu sur l'Inde (1919), p. 157; un article (anonyme) dans le *Times* du 7 octobre 1919.

musiciens, danseurs, diseurs de bonne aventure. On évalue à 4 millions le nombre des gens qui vivent ainsi en marge de la société. Presque tous sont nomades; un petit nombre, fixés à la lisière des villages, sont vanniers ou font les plus basses besognes.

Il est difficile d'établir quelle est leur véritable origine. Les uns semblent être les descendants des habitants primitifs, réduits par des invasions successives à un tel degré d'abaissement et de mépris que les autres Indiens ne veulent même pas boire aux mêmes sources qu'eux. D'autres, en particulier les Dôms, que l'on rencontre un peu partout, sont apparentés aux *gipsies* et aux bohémiens. En tout cas, que le goût pour le vagabondage soit chez eux héréditaire ou qu'il leur ait été imposé par les circonstances, ils sont devenus des criminels de profession et sont pour les autorités une source de difficultés perpétuelles.

Jusqu'en 1911, la police ne disposait contre eux d'aucun autre moyen de répression et d'amendement que l'emprisonnement, quand on pouvait saisir le coupable et prouver le délit ou le crime, ce qui arrivait rarement. Mais l'incarcération n'intimidait nullement ces malheureux; ne trouvaient-ils pas dans la prison plus de confort que chez eux et ne savaient-ils pas que les membres de leur tribu prenaient soin de leur femme et de leurs enfants? On avait bien essayé, de temps à autre, d'établir des colonies pénitentiaires agricoles exclusivement composées de membres des tribus criminelles. Mais ces établissements manquaient de toute autorité morale; les surveillants, ignorants et mal payés, se laissaient facilement corrompre et les évasions étaient fréquentes.

En 1911, le gouvernement de l'Inde vota une loi, dite « Loi sur les tribus Criminelles », qui autorisait les gouvernements locaux à dresser la liste des membres de ces tribus, à restreindre leurs mouvements et même à les parquer dans certaines régions. Mais cette loi ne donnait pas aux fonctionnaires chargés de surveiller ces tribus l'autorité morale nécessaire pour les ramener au bien. Comme le dit avec raison M. Chailley: « L'expérience de l'Europe nous a appris qu'en ces matières le peu de bien qu'on peut faire est ordinairement l'œuvre des particuliers. Ce sont eux qui réveillent les gouvernements, les incitent, leur tracent la voie, leur prêtent assistance et quelquefois même prennent en main une tâche délicate, qui ne peut réussir que par des qualités trop souvent étrangères aux administrations: la foi et la persévérance. »

Voilà pourquoi le lieutenant-gouverneur des Provinces-Unies, sir John Hewett, eut l'idée de s'adresser à l'Armée du Salut. Une première tentative fut faite à Gorakphur, avec les Dôms. Les premiers résultats ne furent guère encourageants: ces individus sauvages et intraitables refusaient de travailler, maltraitaient parfois les officiers de l'Armée du Salut; beaucoup se sauvaient; il arriva que les trois quarts des membres d'une colonie décampèrent pendant la nuit. La police

les poursuivait, les mettait en prison, et, une fois leur peine purgée, les ramenait à leur colonie. Peu à peu, ils s'habituaient à cette vie nouvelle et se mirent au travail. Il existe maintenant, à Cawnpore, une colonie de Dôms et de Haburahs, qu'on regardait, jusqu'ici, comme des criminels incurables. Les colons sont employés à la fabrication des chaussures; les hommes travaillent à l'atelier, les femmes dans la colonie. Ils ont travaillé surtout pour l'armée pendant la guerre.

La nature du travail varie dans les différentes colonies. Les colons s'occupent, ici d'agriculture, là, de la fabrication de paniers et de nattes, ailleurs de sériciculture, on de tissage à la main. Les salaires varient également. Dans le rapport annuel de l'administration pénitentiaire du Bengale pour 1917, l'inspecteur général de la police signale que, dans la colonie de Saidpur, où l'on s'occupe depuis 1915 de tribus particulièrement difficiles, les tisserands arrivent à gagner jusqu'à 4 roupies par semaine, c'est-à-dire plus que les agents de police!

L'auteur anonyme de l'article du *Times*, qui s'est occupé de placer une de ces tribus sous la surveillance de l'Armée du Salut, conclut: « Je suis fermement convaincu que l'application de ce système à toutes les tribus criminelles héréditaires et professionnelles de l'Inde sera la solution d'un problème qui a déjoué les efforts de la police et du gouvernement depuis le commencement de notre administration. »

Le 54^e *Livre Bleu* mentionne que l'Armée du Salut et d'autres sociétés similaires ont établi des colonies dans diverses régions de l'Inde. Dans le Pendjab et à Bombay, on concentre ces colonies dans les localités où les colons trouvent du travail dans des ateliers; dans d'autres régions, en particulier dans les Provinces-Unies, on préfère les faire travailler dans la colonie même.

Actuellement, l'Armée du Salut seule occupe plus de 7.000 membres de ces tribus criminelles,

La situation financière. — Le gouvernement a publié, le 18 août, un rapport du secrétaire d'Etat sur la situation financière des deux dernières années et les prévisions budgétaires pour 1920-21.

L'année 1918-19 se solde par un déficit de 3.820.409 livres sterling. Pour 1919-20, le déficit monte à 10.074.100 livres sterling, alors qu'on avait prévu un bénéfice de 668.600 livres sterling; cette différence considérable provient de l'augmentation des dépenses militaires.

Le budget pour 1920-21 comporte 95.047.800 livres sterling de recettes, (2.890.800 de plus qu'en 1919-20) et 92.533.000 de dépenses, (— 9.698.100 par rapport à 1919-20), soit un excédent de recettes de 2.514.800 livres sterling. C'est surtout sur le budget de l'armée que portent les économies prévues. Les travaux entrepris à Delhi absorberont 735.800 livres sterling, c'est-à-dire près du double des années précédentes.

La dette ordinaire de l'Inde était, le 31 mars 1916, de 1.995.217 livres sterling; par suite des dépenses de guerre, elle montait, le 31 mars 1918, à 88.370.261 livres sterling; le 31 mars 1920, elle n'était plus que de 77.139.800 livres sterling. A la même date, il y avait en circulation pour 35.309.000 livres de bons du Trésor et d'obligations à court terme.

Importations d'or et d'argent. — L'Inde continue à absorber de grandes quantités de ces métaux précieux. Durant les huit premiers mois de 1920, l'Angleterre y a envoyé pour plus de 20 millions de livres sterling d'or (contre 9 millions pendant les 6 derniers mois de 1919) et 2.924.000 livres sterling d'argent. De leur côté, les Etats-Unis, du 1^{er} juillet 1919 au 30 juin 1920, y ont exporté pour 38.910.000 dollars d'or (750.000 l'année précédente). Les Straits Settlements ont reçu d'Angleterre, dans les huit premiers mois de 1920, pour 3.711.000 livres sterling d'or.

Le gouvernement de l'Inde cherche à faire rentrer dans ses caisses le plus possible de ces monnaies d'argent et d'or. Depuis avril dernier, 11.238 lacks de roupies et 7 millions de souverains ont été échangés contre des billets. Pour encourager cet échange, les caisses publiques acceptent encore pendant cinq mois (à dater du 21 juin) le souverain au taux de 15 roupies, bien que la valeur légale en ait été fixée à 10 roupies.

Les travaux d'irrigation dans l'Inde en 1917-1918 (1). — La longueur totale des canaux d'irrigation en exploitation pendant l'année fiscale 1917-1918 a atteint 65.500 milles; la surface irriguée, près de 26 millions d'acres, représente environ la moitié des terres cultivables. En 1918-1919, le réseau des canaux s'est accru de 700 milles, mais la surface irriguée a diminué de plus d'un million d'acres, par suite de l'insuffisance des pluies.

* *

Il y a, dans l'Inde, quatre méthodes d'irrigation. La première, employée surtout dans le Nord, consiste à établir un barrage en travers d'une rivière à débit constant et à creuser des canaux. Dans le second système, on ne construit pas de barrage: les terres sont irriguées seulement lorsque la rivière dépasse un certain niveau; tels sont les canaux du Sind et du Sud-Ouest du Pendjab. Le troisième moyen d'irrigation est de barrer une vallée et de constituer un réservoir plus ou moins considérable où s'emmagasine l'eau des pluies de la mousson. Enfin, dans beaucoup de régions, on se contente d'élever l'eau des pluies, soit par les procédés indigènes encore très primitifs, soit au moyen de pompes à vapeur.

* *

Au point de vue financier, les travaux d'irri-

(1) D'après le *Livre bleu* sur l'Inde, Londres, juillet 1919.

gation se divisent en trois groupes. Le premier comprend les ouvrages *productifs*, c'est-à-dire ceux dont les recettes, dix ans après leur achèvement, couvrent les intérêts des sommes dépensées. A la fin de 1917-1918, le capital absorbé par ces canaux atteignait 38 1/2 millions de livres; les dépenses, intérêts compris, se sont montées pendant cette année à 2.700.000 livres, les recettes à 4.700.000 livres; le bénéfice représente donc 5,2 0/0 du capital engagé.

On appelle ouvrages de *protection* ceux dont les recettes ne couvrent pas les dépenses; on les a entrepris pour diminuer l'importance des subsides à accorder à la population en cas de disette. Les frais sont payés sur le fond annuel de prévoyance contre la disette. En 1917-1918, le déficit (213.000 livres) équivalait à 3,2 0/0 du capital engagé (6.700.000 livres sterling).

Les autres canaux d'irrigation, représentant un capital de 4.500.000 livres, pris sur les recettes courantes, ont rapporté 384.000 livres, laissant un bénéfice net de 142.000 livres.

* *

Voici quelques détails sur l'irrigation dans les différentes provinces :

Pendjab : 9 millions d'acres sont irrigués; depuis 25 ans, la surface arrosée s'est accrue annuellement de 270.000 acres. De 1883 à 1887, on a creusé des canaux partant de la rive droite du Sutledje, en face de Firozepore, et de la rive gauche du Ravi à côté de Moulton. L'entreprise ayant réussi, on a continué avec ardeur. Le canal du Chenab inférieur irrigue plus de 2 1/4 millions d'acres et a donné, en 1917-1918, 900.000 livres de bénéfice, soit 40 0/0 du capital engagé. Le canal du Jeloum inférieur fournit de l'eau à 800.000 acres et a rapporté 20 0/0. Il a coûté 1 million de livres.

Madras. — Jusqu'en 1876, les Anglais s'étaient contentés de détourner les rivières, soit directement dans les champs, soit dans les réservoirs existants. A cette époque, on entreprit des travaux considérables, en particulier le lac de Périyar: c'est l'ouvrage le plus hardi de toute l'Inde. La rivière de Périyar prend sa source dans les monts Ghauts et coule vers l'Ouest en traversant le territoire de Travancore. Les ingénieurs de Madras barrèrent la gorge, presque inaccessible, à une altitude de 3.000 pieds, par une digue en maçonnerie de 175 pieds de haut, créant ainsi un réservoir de plus de 9 millions de pieds cubes; un canal de 1 1/4 mille de long à travers les montagnes dérive l'eau vers le versant est de la ligne de partage des eaux. Ce lac artificiel a été terminé en 1896 et irriguait, en 1914, 174.000 acres. Au total, plus de 7.000.000 d'acres sont arrosés dans la présidence de Madras.

Bombay. — Le sol du Sind est très fertile lorsqu'il est irrigué, ce qui est le cas pour 3 3/4 millions d'acres, c'est-à-dire plus du quart de la surface cultivable. Le capital engagé dépasse 2 millions de livres, le revenu brut atteint 335.000 livres. Par contre, dans le Décan et le

Goudjerat, il n'y a que 300.000 acres irrigués sur 28 millions d'acres de terre cultivable. On a dépense environ 4 millions de livres; les recettes ne dépassent pas 103.000 livres.

Provinces-Unies. — 3 millions d'acres irrigués; recettes brutes en 1917-1918 : 900.000 livres laissant un bénéfice net de 580.000 livres. Des projets actuellement à l'étude augmenteront la surface arrosée de 80 0/0.

Birmanie. — Quand ce pays a été annexé, de nombreux ouvrages d'irrigation y existaient, mais en très mauvais état. Il a fallu refaire réservoirs et canaux; la surface irriguée a été triplée et atteint 600.000 acres. Il n'y a que trois ouvrages productifs, tous trois récents : le canal de Mandalay fournit de l'eau à 63.000 acres, celui de Khvebo, à 160.000; ceux du Mon, quand ils seront terminés, irrigueront 68.000 acres.

Autres provinces. — Bihar et Orissa, 800.000 acres irrigués; province frontière du Nord-Ouest, 360.000; provinces centrales et Bérar, 145.000; Bengale, 115.000.

On voit l'importance de l'œuvre accomplie depuis un quart de siècle; mais il reste énormément à faire. De grands projets sont à l'étude. Le plus important est celui de la vallée du Sutledje, qui fournira de l'eau à plus de 3 millions d'acres dans le Pendjab et certains Etats indigènes. Ensuite vient le canal du Sarda, qui coûtera près de 6 millions de livres, et arrosera annuellement 2 millions d'acres dans l'Oude; on évalue le bénéfice à plus de 8 0/0. Les travaux du Caveri comprendront une digue, un canal de 78 milles de long et un système de canaux de distribution; ils fourniront de l'eau à 371.000 acres et permettront de régulariser l'arrosage du delta du Caveri. Ils coûteront entre deux et trois millions de livres.

D'autres projets vont prochainement être mis à exécution. Dans le Sind, on barrera l'Indus à Sakkar et on construira deux canaux se détachant, l'un de la rive droite, l'autre de la rive gauche, de façon à ne plus faire dépendre l'irrigation des inondations; le coût est évalué à 7 1/3 millions de livres. Dans le Pendjab, le canal Sind-Sakkar-Doab comprendra un barrage sur l'Indus et des canaux latéraux, qui irrigueront 200.000 acres, avec une dépense de 5 2/3 millions de livres. Le barrage de Bhakra sur le Sutledje sera le plus haut du monde (360 pieds au-dessus du lit de la rivière). Il permettra d'arroser 1.400.000 acres et coûtera 7 millions.

La récolte du jute. — On prévoit que la récolte ne dépassera pas, cette année 7.600.000 balles, c'est-à-dire qu'elle ne suffira pas pour la consommation mondiale. En 1913, cette consommation atteignit 9.575.000 balles, se décomposant comme suit :

Filatures de l'Inde.....	4.425.000
Europe.....	2.600.000
Angleterre.....	1.400.000
Etats-Unis.....	650.000
Consommation indigène.....	500.000

En 1918, la consommation tomba à 8.630.000 balles. Le déficit de cette année provient, d'une part, de la diminution des terres ensemencées en jute par rapport aux années précédentes et, d'autre part, des mauvaises conditions climatiques, surtout dans la région est : les pluies furent trop abondantes en mars et furent suivies d'une sécheresse excessive. Le rendement atteindra 3 balles à l'acre au Bengale, mais ne dépassera pas 2 1/2 balles dans les autres districts. Le marché est ferme, il y a peu d'offres, le prix est de 71 roupies.

Exploitation des mines de charbon. — La Commission des mines de charbon de l'Inde vient de publier son rapport. Elle demande que les mines soient placées sous le contrôle d'un nouveau service dirigé par un conseil (*Coal Conservation Board*). Des fonctionnaires spéciaux surveilleraient toutes les opérations et auraient accès à toutes les mines.

Actuellement, les méthodes d'exploitation sont mauvaises, et beaucoup de charbon est perdu; et cela tient à ce que les propriétaires cherchent avant tout à réduire leurs frais. En effet, le gouvernement, propriétaire des chemins de fer, est de beaucoup l'acheteur le plus important, tout le charbon du gouvernement est acheté par un seul fonctionnaire; il n'y a donc pas de concurrence, et les différentes mines sont obligées de lutter de bon marché pour écouler leur production. Le gouvernement y trouve son compte (c'est dans l'Inde que le charbon est le moins cher), mais les résultats sont déplorables au point de vue d'une exploitation rationnelle.

Le gouvernement de l'Inde a interdit temporairement, à dater du 24 juillet, l'exportation du charbon, sans autorisation spéciale.

On demande des officiers. — Le Secrétaire d'Etat fait appel aux officiers qui ont servi pendant la guerre dans la réserve d'officiers de l'armée de l'Inde, ou à titre temporaire dans l'armée de l'Inde, et actuellement démobilisés, ainsi qu'aux officiers de l'armée anglaise ayant servi au moins pendant un an dans l'armée de l'Inde, pour être incorporés dans les unités d'infanterie des corps expéditionnaires de l'armée de l'Inde.

L'engagement aura une durée d'un an, la limite d'âge est fixée à 30 ans (35 pour les officiers spécialement qualifiés). Les candidats provenant de l'armée ou de la réserve d'officiers de l'Inde reprendront le grade qu'ils avaient au moment de leur démobilisation et avanceront suivant le règlement de l'armée de l'Inde; les officiers venant de l'armée anglaise obtiendront le grade qu'ils auraient s'ils avaient servi le même temps dans l'armée de l'Inde.

La traversée gratuite aller et retour leur sera accordée, mais non pas à leur femme ni aux membres de leur famille. Ils recevront une prime de 25 livres à leur arrivée au corps. Leur solde sera celle de l'armée de l'Inde : sous-lieutenant, 425 roupies par mois; lieutenant, 475;

capitaine, 700 ; elle courra du jour de l'embarquement pour ceux qui viendront d'Angleterre. De plus, ceux qui auront un commandement toucheront un supplément de 100 roupies par mois (200 pour les commandants de compagnie). A la fin de leur engagement, ils recevront une gratification d'un mois de solde (y compris l'indemnité de commandement).

Les demandes devaient être faites avant le 15 septembre. Les candidats choisis seront tenus de s'embarquer dès qu'il y aura de la place sur les navires, mais quinze jours au moins après que leur nomination leur aura été notifiée.

Le commerce du riz en Birmanie. — Une certaine inquiétude se manifeste au sujet de l'avenir du commerce du riz. Avant la guerre, les Allemands s'étaient établis dans la région de Rangoon, où se trouvent les plus grandes usines de préparation. La guerre a éliminé ces concurrents allemands, et les capitalistes anglais se flattaient d'avoir en main tout le commerce. Mais voici que les Japonais commencent à s'implanter à Rangoon ; ils viennent d'acheter (très cher, dit-on) l'une des plus anciennes et des plus importantes maisons, celle de Joseph Heap et fils, dont le siège est à Liverpool. De plus, ils s'installent également à Bassein et à Akyab, les deux centres les plus considérables après Rangoon.

Service de transports en Birmanie. — Plusieurs compagnies se sont établies récemment pour organiser les transports en Birmanie. La dernière en date est la société en commandite *Ford motors* (Birmanie) ; ce n'est, naturellement, qu'une branche de la maison *Henry Ford*. C'est là un nouvel exemple de l'invasion américaine.

Bibliographie

RENÉ PINON : **La reconstruction de l'Europe politique.** Paris, Perrin et C^{ie}, 1920, in-8 écu de x-344 pages.

A s'en rapporter au seul titre de l'ouvrage, *l'Asie française* n'aurait rien à voir avec lui. Effectivement, les quatre premiers chapitres de la *Reconstruction de l'Europe politique* ne s'occupent que de l'Europe, celui qui traite de « la paix des peuples par la Société des Nations » comme ceux dont « le Rhin libre », la reconstruction de l'Europe orientale et celle de l'Europe danubienne sont les sujets respectifs. Par contre le chapitre V, relatif à la « Liquidation de l'Empire ottoman » est en réalité aussi asiatique qu'européen ; l'autorité du sultan de Constantinople ne s'exerçait-elle pas naguère, en effet, plus encore en Asie antérieure, que dans la péninsule des Balkans ? Et la question de Smyrne, celle de l'Arménie, celle du Kurdistan, celle de Syrie et beaucoup d'autres encore ne sont-elles pas de celles que pose la liquidation de l'Empire ottoman exactement comme celles de Constantinople et de la Thrace ? Quant au dernier chapitre du volume il montre ce que peut devenir dans des temps futurs : « l'offensive de l'Asie ». Celle-ci n'est encore qu'une menace incertaine et inorganisée ; si les Alliés ne savent pas lui opposer la barrière infranchissable de leur union prévoyante et ordonnatrice, peut-être, dans ce cas, l'inépuisable réservoir d'hommes de l'Asie débordera de nouveau sur le vieux monde pour tout submerger.

GABRIEL LOUIS-JARAY : **Les Albanais.** Paris, Félix Alcan, 1920, in-8 carré de 39 pages, avec 8 planches hors texte et carte, 3 francs.

L'Albanie est située du côté occidental de la péninsule des Balkans et regarde vers l'Ouest ; elle semble donc sortir, à première vue, du cadre des préoccupations de *l'Asie française*. Nous ne saurions cependant nous en désintéresser ; l'Albanie n'est-elle pas, à beaucoup d'égards, une contrée du Levant ; et ne relevait-elle pas, naguère encore, de Constantinople ? D'autre part, elle demeure un pays peu visité et peu étudié (M. Jaray a pu, en 1913, donner à un de ses livres ce titre significatif, *l'Albanie inconnue*), encore vierge de toute véritable mise en valeur, où se compénètrent les religions chrétienne et musulmane. Plus que beaucoup d'autres contrées, l'Albanie pourrait donc être tenue pour un pays turc si un trait remarquable ne l'en différencie profondément : seule parmi les nationalités de la Turquie d'Europe, telle qu'elle existait avant-hier ou hier, la nationalité albanaise ne s'est pas fondue au creuset de l'Islam ; le musulman albanais demeure Albanais et garde dans ses montagnes, où il s'est pendant si longtemps retranché, sa langue, sa conscience nationale, son type physique et sa race. C'est là un fait capital, sur lequel M. Jaray insiste avec raison et dont il fournit de nombreuses preuves. La conclusion qui en résulte, c'est qu'on ne saurait songer à morceler l'Albanie, non plus qu'à en disposer comme d'une nouvelle Pologne ; il serait beaucoup plus sage de venir en aide à ce pays qui, par la force de sentiments impérissables chez les Skypétars, ressuscite au début du xx^e siècle ; il faudrait venir en aide à ses habitants, dont M. Jaray étudie successivement les différents milieux, montre les aptitudes pour l'agriculture, pour l'industrie, pour le commerce, mais explique pourquoi ils ne peuvent pas, à eux seuls, organiser chez eux la vie économique. Une carte ethnique et huit planches illustrent la brève, mais très instructive plaquette de M. Gabriel Louis-Jaray.

ATTRIBUTION DE NAVIRES ALLEMANDS à la Compagnie des Messageries maritimes.

La Compagnie des Messageries maritimes commence à utiliser les différents navires ennemis qui doivent lui revenir en vertu de l'accord, signalé par la presse dans la deuxième quinzaine d'avril, aux termes duquel l'Angleterre a consenti à rétrocéder à la France 150.000 tonnes de navires allemands.

A la suite de cet accord, une répartition entre armateurs français a été prévue, aux termes de laquelle reviendront à la Compagnie 4 navires de charge auxquels seront donnés les noms de *Yalou*, *Si-Kiang*, *Yang-Tsé*, *Min*.

C'est un nouveau tonnage de 45.300 tonnes de port en lourd que la Compagnie incorporera ainsi à sa flotte de charge. Ce chiffre, ajouté au tonnage des navires acquis par elle pendant la guerre et de ceux qui, dans la Société France-Indo-Chine, correspondent à sa participation, donne un total de 123.675 tonnes pour 12 navires, sans parler du cargo neuf que la Compagnie perdit par fait de guerre, dès le voyage qui suivit sa livraison, et du *Commissaire Ramel*, actuellement en achèvement dans les chantiers de la Société provençale de Constructions navales à la Ciotat.

Ainsi, petit à petit, la Compagnie, dont, pour le service du pays, le pavillon flotta pendant la guerre sur toutes les mers et qui fut, comme on le sait, très particulièrement éprouvée, répare les pertes si graves qu'elle avait subies.

Rappelons, d'autre part, que la Compagnie a mis en service pendant la guerre 4 paquebots neufs : *André-Lebon*, *Porthos*, *Athos*, *Sphinx*.

Déduction faite de l'*Athos*, torpillé en février 1917, ces paquebots représentent 52.955 tonnes de déplacement.

Le Gérant : A. MARTIAL

